



PROGRAMME COMMUNAL
DE DÉVELOPPEMENT
RURAL - HOUYET

PARTIE 5
Fiches Projets



UN TOUR
D'AVANCE

LOT 0.....	4
LES LOTS 1 À 3 EN UN COUP D'ŒIL.....	8
LOT 1.....	10
1. MISE EN PLACE DE MESURES ET D' ACTIONS POUR AMELIORER LA PROPRETE PUBLIQUE	11
2. AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE HOUYET-DINANT.....	17
3. MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PROMOTION ET DE VISIBILITE DES ENTREPRISES ET PRODUITS LOCAUX	28
4. SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ALTERNATIVES DE TRANSPORT	33
5. MISE EN PLACE DE MESURES ET D' ACTIONS POUR PROTEGER, PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE	38
6. REAFFECTATION DE LA CABINE SNCB A HOUYET	43
7. PRESERVATION ET RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE	52
8. VALORISATION DES PROMENADES	56
9. SECURISATION DES POINTS SENSIBLES EN MATIERE DE SECURITE ROUTIERE	62
10. AMENAGEMENT DES ENTREES ET SORTIES DE VILLAGES	68
LOT 2.....	86
1. VALORISATION TOURISTIQUE DES TALENTS LOCAUX	87
2. RENFORCEMENT DU MAILLAGE VERT ET BLEU POUR UNE MEILLEURE RESILIENCE FACE AUX INONDATIONS	90
3. REAFFECTATION ET RENOVATION DU LOCAL DE HULSONNIAUX	93
4. CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DES JEUNES ET ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D' ACTIVITES	96
5. CREATION D' ESPACES DE RENCONTRE ET DE JEUX A DESTINATION DES ADOLESCENTS	99
6. PRIMES COMMUNALES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS	102
7. MISE EN PLACE D' OUTILS VISANT A ENCADRER LE DEVELOPPEMENT URBANISTIQUE ET L' AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE	105
8. AMENAGEMENT DE LA ZONE DU MAUPAS.....	108
9. MISE EN PLACE DE MESURES D' INCITATION A LA CREATION DE COMMERCES	112
10. CREATION D' UN COMMERCE AMBULANT	115
11. PRESERVATION DE LA BESACE A WANLIN	118
12. AMENAGEMENT D' ESPACES DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE	121
13. SOUTIEN A L' ECONOMIE DE L' EAU POTABLE ET A LA MISE EN PLACE DE MESURES POUR AMELIORER LA QUALITE DE L' EAU.....	124
14. AUGMENTATION DES PLACES D' ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE A MESNIL ST BLAISE	128
15. MISE EN PLACE D' OUTILS DE SUIVI ET DE MESURES POUR DIMINUER LA CONSOMMATION D' EAU ET D' ENERGIES DES BATIMENTS PUBLICS	131
16. RENOVATION DU LOCAL DE FOOTBALL A CIERGNON EN UN ESPACE VILLAGEOIS	134
17. ORGANISATION D' ACTIVITES FAVORISANT LES RENCONTRES ET CREANT UNE DYNAMIQUE LOCALE.....	138
18. CREATION D' UN REPAIR CAFE	142
19. AMENAGEMENT DE LA HALTE DES MARMOZETS DE CIERGNON	145
LOT 3.....	149
1. PROTECTION ET VALORISATION DE LA SABLIERE JEAN MARCAUX A CELLES	150
2. MISE A DISPOSITION DE TERRAINS ET D' HABITATIONS POUR JEUNES	151
3. MESURES ET ACTIONS POUR CONTRIBUER A LA PERMEABILITE DES ESPACES PUBLICS ET PRIVES	153
4. AMENAGEMENT D' UNE AIRE DE COVOITURAGE SECURISEE	155
5. ORGANISATION D' RENCONTRES ANNUELLES ENTRE ELUS ET HABITANTS.....	157
6. CONSTRUCTION D' UN HALL OMNISPORT	158
7. RENOVATION DES VOIRIES AGRICOLES STRUCTURANTES DANS UNE OPTIQUE DE COHABITATION ENTRE MODES ACTIFS ET CHARROIS AGRICOLES.....	160

8.	AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE DEPOT EPICERIE	161
9.	RECONSTRUCTION D'UN MONUMENT - CHANTIERS JEUNES	162
10.	RENOVATION DU PRESBYTERE DE HOUYET	163
11.	DEVELOPPEMENT DU MAILLAGE DE LIAISONS LENTES	164

LOT 0

Ce lot comprend les projets demandés par la population et qui sont réalisés ou en cours depuis le démarrage de cette nouvelle opération de développement rural. Certains projets sont issus des demandes de l'ancienne opération de développement rural.

ENJEU 1 : LA PROTECTION, LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DU CADRE NATUREL ET PATRIMONIAL

PROPRETE :

1. Participation à la journée « commune propre »
2. Participation aux journées wallonne de l'eau :
 - ☐ Balade guidée avec le contrat de rivière Lesse
 - ☐ Découverte de la source d'eau et de la station d'épuration de Houyet
3. Recyparc mobile qui se déplace dans les villages afin de répondre aux difficultés de déplacement des habitants vers les recyparcs.

ENERGIE – CLIMAT

4. Engagement d'une coordinatrice « POLLEC »
5. Amélioration énergétique de la maison communale
6. UREBA exceptionnel : espace citoyen, école de Celles, ...
7. Accompagnement des ménages à la rénovation énergétique
8. Etude hydrologique et mise en place de mesures pour lutter contre les inondations

BIODIVERSITE

9. Dans le cadre du groupe de travail Biodiver'Cité :
 - ☐ Réfection de la passerelle sur l'Iwoigne à Houyet à la suite des inondations
 - ☐ Organisation de la journée de l'arbre avec un chantier participatif pour planter une haie le long du Ravel en collaboration avec Yes We Plant
 - ☐ Création d'une zone « espace nature » à Celles
 - ☐ Conférence sur le Frelon asiatique
10. Droit de tirage : mise en place d'actions afin de lutter contre les inondations.
11. Soutien à la mise en œuvre de l'appel à projets BePlanet dans le cadre des compensations Elia pour le renouvellement de la liaison aérienne Hastière – Pondrôme
12. Soutien aux citoyens dans le cadre de l'appel à projet BePlanet pour la transition écologique et solidaire

PATRIMOINE

13. Réfection et amélioration du chemin de croix à Celles.
14. Inauguration du sentier d'interprétation de la vie locale.
15. Réhabilitation de l'accès à la fontaine de Hulsonniaux dans le cadre du Budget participatif 2022.

- 16. Rénovation de l'accès à la passerelle à Houyet dans le cadre du Budget participatif 2022.
- 17. Réponse à l'appel patrimoine de la province de Namur.

ENJEU 2 : L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS AGRICOLES, ÉCONOMIQUES, TOURISTIQUES ET DE SERVICES AUX EFFETS POSITIFS POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

- 18. Création d'une aire de Motor-home à Houyet
- 19. Organisation du Tiers lieux à la gare de Houyet
 - ☐ Engagement d'un coordinateur
 - ☐ Mise en place d'une commission Tiers lieux
- 20. Alimentation durable et agriculture
 - ☐ Réalisation d'un diagnostic cantine durable par le BEP à la demande de la Fondation Cyrys afin de définir des pistes d'actions pour la transition alimentaire dans les collectivités.
 - ☐ Réflexion sur la valorisation des pouvoirs locaux dans le cadre du projet tiers-lieu rural.
 - ☐ Lors des manifestations communales (journée de l'arbre, balade musicale, ...) encouragement à la valorisation des produits locaux.
 - ☐ Soutien épicerie locale mobile à Hour dans le cadre de l'appel BePlanet (fonds Elia).
- 21. Promotion touristique
 - ☐ Réalisation de 50.000 sets de table; au verso ; dessins des élèves de Houyet Commune de Houyet
 - ☐ Inauguration d'un balisage permanent pour la course de la descente de la Lesse
 - ☐ Mise à jour de plusieurs fiches-promenades accompagnant la carte des promenades
 - ☐ Poursuite de l'organisation des balades nature à thème avec guide

ENJEU 3 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE VIE LOCALE FORTE, UNIE, DIVERSIFIÉE ET ACCESSIBLE PAR TOUS

- 22. Projet Cœur de village « Le cœur de l'Hileau ».
- 23. Organisation d'événements et d'activités :
 - ☐ Carnaval et grand feu de Houyet, Ver, Mesnil Eglise.
 - ☐ Festival à travers champs à Wanlin de la Cie buissonnière.
 - ☐ Organisation de la journée de Place aux Enfants.
 - ☐ Organisation d'une balade pédestre nocturne avec diverses animations à Hour.
 - ☐ Organisation des activités au profit du Télévie.
 - ☐ Aide à l'organisation du marché de Noël à Houyet avec l'Espace Citoyen.
 - ☐ Organisation de visites découverte des villages par le groupe « aînés » en collaboration avec le PCS.
- 24. Rénovation et transformation de la salle St Martin de Hour.
- 25. Rénovation de la salle « La Mirande » à Celles.
- 26. Acquisition de 10 tentes pliables pour mise à disposition des associations d'animation des villages.

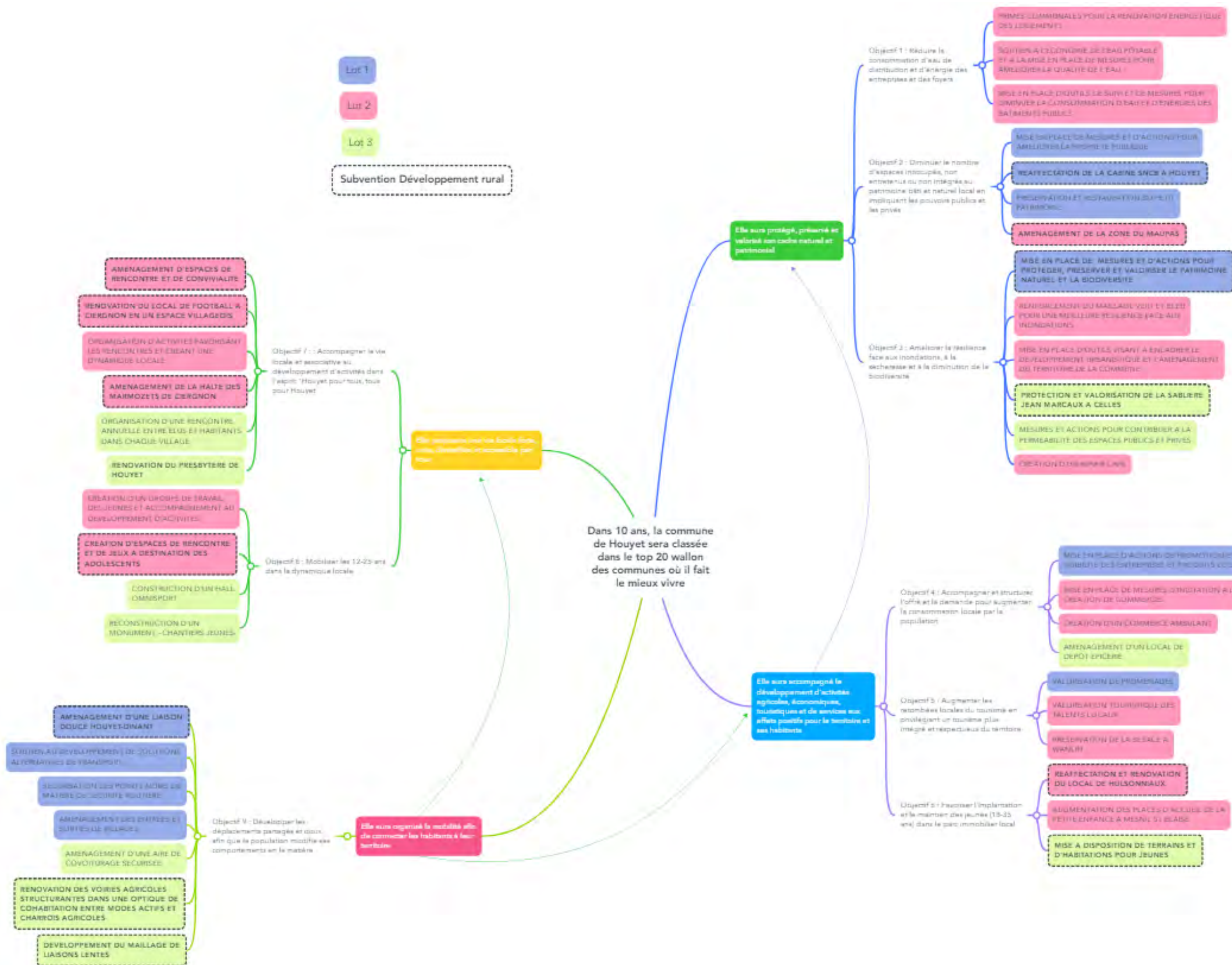
- 27. Installation d'un parcours santé à Houyet : budget participatif 2022.
- 28. Aménagement de la Halte des Marmozets à Ciergnon : budget participatif 2022.
- 29. Installation de nouvelles aires de pique-nique près de l'observatoire Route de Wiesme.
- 30. Création d'un Conseil Culturel – projet qui était dans le PCDR précédent.
- 31. Création d'un CCCA.

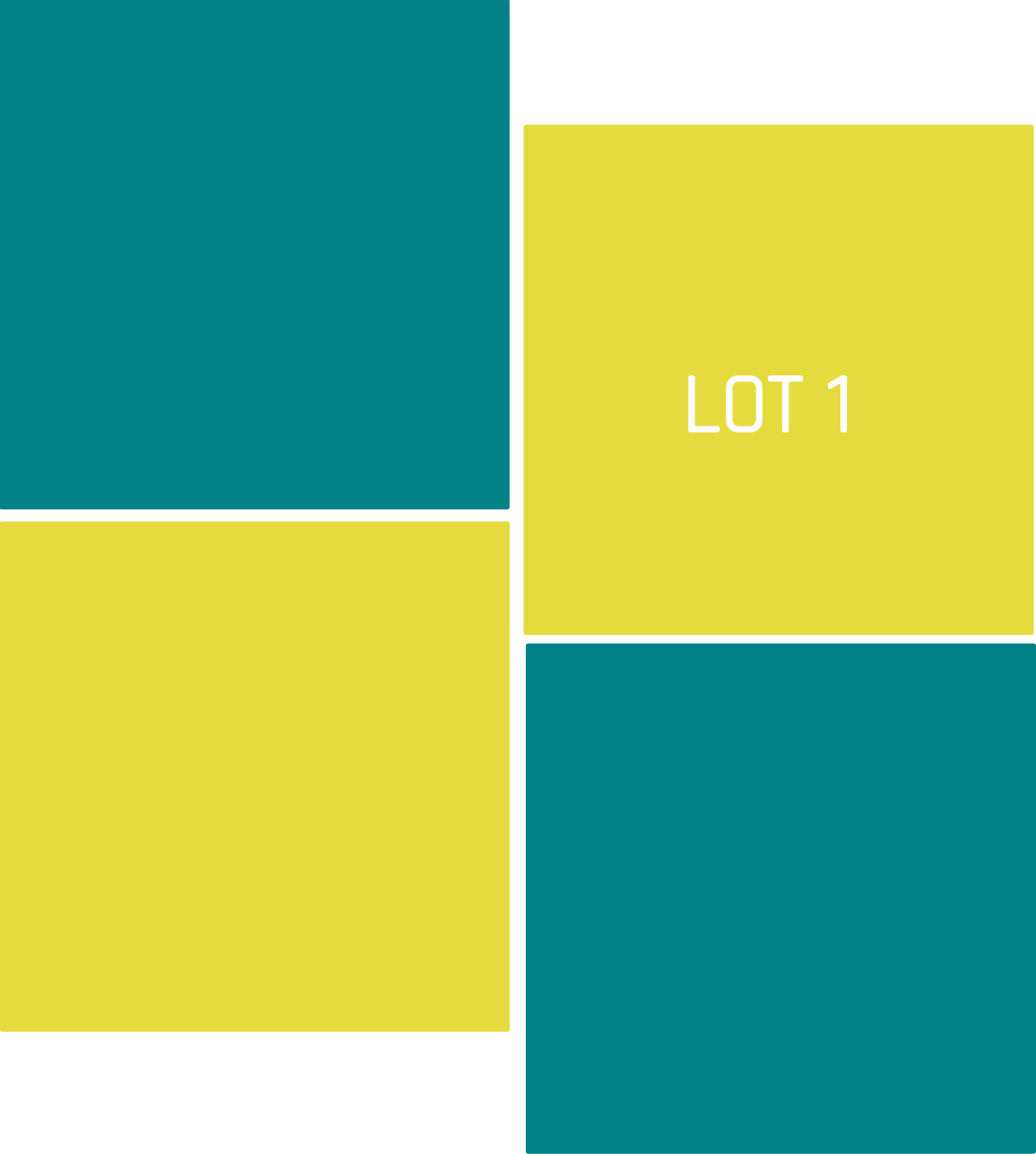
ENJEU 4 : L'ORGANISATION DE LA MOBILITÉ AFIN DE CONNECTER LES HABITANTS À LEUR TERRITOIRE

- 32. PIMACI
 - ☐ Aménagement d'une liaison lente entre Hour et le Ravel ;
 - ☐ Mise en place d'abris vélos sécurisés aux gares de Gendron et Houyet ;
 - ☐ Aménagement de trottoirs rue du centre à Hulsonniaux.
- 33. Création d'une voie lente entre Houyet (Wanlin) et Beuraing.
- 34. Etude de la liaison Houyet – Anseremme dans le cadre de l'étude Val de Lesse



Les Lots 1 à 3 en un coup d'œil





LOT 1

MISE EN PLACE DE MESURES ET D'ACTIONS POUR AMÉLIORER LA PROPRETÉ PUBLIQUE

Fiche : 1.1

Priorité : Lot 1

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet concerne la mise en place d'actions pérennes destinées à améliorer la propreté des espaces publics du territoire communal.

Concrètement un groupe de travail issu de la participation citoyenne sera mis en place afin d'agir sur les problèmes de propreté et ce, tout au long des 10 ans de validité du PCDR.

Le groupe de travail participera notamment à l'élaboration d'un plan local de propreté (PLP).

Un plan local de propreté est le fruit d'une démarche collective visant à améliorer l'état de propreté général du territoire communal. Elle doit impliquer tous les acteurs concernés (services communaux, écoles, associations, commerces, groupes citoyens).

L'élaboration d'un PLP permet de :

- Se doter d'une vision stratégique en matière de propreté publique ;
- Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des services et agents communaux aux enjeux de propreté publique ;
- Réaliser des mesures de la propreté et estimer les quantités de déchets qui relèvent des actions de propreté publique ;
- Améliorer la connaissance des coûts, en garantir la maîtrise et réduire, in fine, les charges financières en matière de propreté publique.

Le PLP est encadré par l'arrêté du Gouvernement Wallon du 24 novembre 2022 qui prévoit que le plan comporte trois éléments :

- Un document " plan local de propreté " selon le canevas défini par la région wallonne (diagnostic, plan d'actions, évaluation, communication) ;
- Un plan d'échantillonnage des mesures de propreté publique ;
- Les résultats de minimum une campagne de mesures de nuisances.

Le PLP devra proposer des actions pour 5 piliers :

- La communication/sensibilisation
- L'infrastructure et l'équipement
- La participation
- La gestion de l'espace
- La répression

Un guide présentant le PLP et les étapes est disponible : <https://www.planlocalproprete.be/wp-content/uploads/2023/11/Guide-PLP.pdf>

Le PLP et/ou les actions menées par le groupe de travail prendront en compte les demandes formulées par les citoyens telles que :

- Le placement de grandes poubelles le long des routes ;
- L'aménagement d'un dépôt de sacs poubelles à Ciergnon ;
- La facilitation de l'accès au parc à containers ;
- L'entretien des rues et ruelles,

- Une meilleure communication des services existants en matière de ramassage des déchets (ex : remorque encombrants-service proposé par le Bep).

Aussi, dans le cadre des actions « propreté », les plus jeunes seront associés avec des projets tels que « gardons notre école propre » et les adolescents seront impliqués dans l'entretien des espaces publics où ils aiment se retrouver et aux campagnes BeWAPP. Des actions spécifiques pourront aussi être menées afin de sensibiliser les touristes.

Enfin, afin d'animer les actions de prévention mais aussi de lutter contre les incivilités, la Commune engagera un agent constateur.

JUSTIFICATION DU PROJET

La question de la propreté des espaces naturels a régulièrement été abordée lors des consultations. En effet, les citoyens regrettent le manque de propreté dans les espaces publics (notamment le bord des routes) mais aussi dans les espaces privés (abords de propriétés) et la présence de certains lieux qu'ils qualifient de chancres. Ils estiment que le manque de poubelles publiques, le trop faible rythme de ramassage des encombrants et l'absence de recyparc sur le territoire ne jouent pas en faveur d'une politique publique de propreté. De son côté, la Commune constate qu'il est difficile de mobiliser les citoyens lors des journées « propreté ».

Afin de rencontrer les attentes des différentes parties, il a été proposé de profiter de la dynamique citoyenne initiée dans le cadre du PCDR pour mettre en place des actions destinées à améliorer la propreté des espaces publics.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés ■ Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.5 : Mise en place de mesures et d'actions pour protéger, préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité ■ Fiche 1.8 : Valorisation de promenades
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Les actions menées vont permettre de sensibiliser tous les citoyens aux impacts des déchets ; incitation aux changements de comportements	X		
Le projet va permettre de préserver l'environnement et la biodiversité en diminuant les déchets jetés le long de routes, des chemins...		X	

Le projet vise aussi l'amélioration de l'image touristique de la commune tournée vers un tourisme lié à la qualité de sa nature et de ses paysages			X
--	--	--	---

LOCALISATION ET STATUT

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Groupe de Travail Propreté et Commune

Partenaires : Région Wallonne, Contrat de rivière, Groupe des Aînés, citoyens, écoles, jeunes, entreprises...

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Projet de catégorie : /

Pistes de financement :

Source	
Région Wallonie - PLP	■ 1.000 € pour la réalisation de quatre campagnes de mesures de la propreté publique sur un an ; ■ 2.000 € pour l'élaboration d'un plan local de propreté selon l'annexe de l'AGW ; ■ 1.000 € annuels pour la remise des indicateurs d'évaluation du PLP et pour sa révision. ■ 25.000 € pour la mise en œuvre des actions Les coûts éligibles doivent répondre aux conditions suivantes : 1) Montrer le lien avec la thématique « propreté publique » et, plus spécifiquement, avec les actions proposées et décrites dans le Plan Local de Propreté ; 2) Avoir été exposés entre la date de notification de l'arrêté d'octroi de subvention et 24 mois au maximum après cette date ; 3) Concerner un ou plusieurs des postes suivants : • Un forfait fixe de 15 % du montant de la subvention accordée peut être demandé pour couvrir les frais généraux en ce compris les frais de personnel, frais d'encadrement, de monitoring, de réunions, de rapportage, ... • Les frais de communication : - o Impression d'affiches, flocage d'une tente ou d'un stand dédié à l'info « propreté publique » ; - o Action médiatique ; o Atelier/animation/exposition (y compris les frais de transport et montage dans le cas d'une exposition) ; - o Coût de la conception et de la réalisation d'une campagne de communication, de la réalisation d'une page spécifique dédiée à la propreté publique sur le site internet de la commune ; - o Tout autre outil de communication (par ex. animation) à l'exception des frais liés à la production et la distribution de flyers destinés à être distribués au public ; • L'achat ou la location de matériel permettant de 'prévenir' l'apparition de la malpropreté ou de remédier aux effets de la malpropreté ; • Les frais d'organisation de réunions, d'ateliers, d'événements... ;
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût pendant 10 ans	Prix total en € TVAC	Sources de financement en € TVAC	
		Région Wallonne	Commune
Rédaction du PLP + remise des indicateurs de suivi et révision	7.500,00	3.000,00	4.500,00
Mise en œuvre des actions pendant 10 ans	125.000,00	25.000,00	100.000,00
Campagnes de communication (15 campagnes)	11.250,00	2.000,00	9.250,00
Total en € TVAC	143.750,00	30.000,00	113.750,00

Projet rémunérateur : non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Ce projet est en priorité 1 car il a été mis en avant à tous les stades de la consultation. Les habitants souhaitent que la propreté de leur commune soit prise en compte à court terme.
<i>État du dossier</i>	■ Organisation annuelle d'une journée « propreté » ■ Installation de poubelles à différents endroits de la commune ■ Ambassadeurs de la propreté dans le cadre de Walloniepluspropre.be
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Mise en place du groupe de travail. C'est l'étape où sont clairement identifiés et attribués les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe projet ■ Diagnostic de territoire Il s'agit de réaliser un état des lieux détaillé de la situation actuelle en matière de propreté publique et de procéder à une analyse critique des points faibles et pistes d'amélioration possibles. ■ Consultation des acteurs locaux La consultation d'acteurs issus d'horizons variés permet de croiser des regards et des opinions qui enrichissent le processus de construction collective du PLP. De plus, l'implication d'acteurs externes à l'administration communale dans le processus d'élaboration du PLP permet d'assurer leur adhésion par la suite ainsi qu'une mobilisation accrue dans les actions envisagées. ■ Stratégie communale et plan d'actions Toutes les actions du PLP seront en lien avec les problèmes prioritaires de propreté et de gestion identifiés en cours de diagnostic. Le plan d'actions proprement dit prendra la forme d'un catalogue de fiches actions qui feront l'objet d'une planification durant la période de mise en œuvre du PLP. Il comprendra au moins une action dans chacun des 5 piliers suivants : la sensibilisation, l'infrastructure, la gestion de l'espace, la participation et la répression. ■ Dispositif d'évaluation et de suivi Le dispositif d'évaluation et de suivi consiste à définir les indicateurs permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du PLP et de chaque action. Il vise également à mesurer l'atteinte ou non de chaque objectif global et par action.

	■ Communication Dès l'adoption du PLP par les instances communales et validation de celui-ci par la Wallonie, il sera opportun de concevoir une stratégie de communication à la fois en interne mais aussi vers les citoyens et acteurs locaux (dont certains auront été associés à l'élaboration du PLP).
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Rédaction du dossier de demande PLP ■ Pour organiser et structurer un Plan Local de Propreté, il conviendra de mettre en place : ○ un Comité de pilotage qui coordonne la mise en œuvre de l'élaboration du PLP. ○ un Comité de suivi qui suit la mise en œuvre du PLP en cohérence avec d'autres actions qui touchent indirectement la propreté publique.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	Une attention particulière sera portée à la coordination des réflexions préalables (volet 1) ainsi qu'à la programmation dans une vision à long terme.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Campagnes de sensibilisation	15 sur 5 ans	Outils de communication de la Commune : Bulletin communal, FB...
Plan local de propreté	1	Dossier déposé par la Commune à la Région Wallonne
Nombre d'actions menées	4 à 5 /an	Rapports d'activités de la Commune Suivi du PLP

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution de déchets ramassés chaque année le long des voiries et chemins	Moins 25%	Rapports d'activités de la Commune Suivi du PLP
Diminution des infractions administratives	Moins 30%	Rapports d'activités de la Commune Suivi du PLP
Taux de satisfaction des habitants et des touristiques	Min 75%	Enquête

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REPENDRE AUX RISQUES ET CONTRAINTES

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIETE DU PROJET :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

Toutes les actions destinées à améliorer la propreté des espaces publics permettront sans aucun doute d'améliorer l'environnement de Houyet et de préserver sa biodiversité. Les déchets sauvages entraînent des conséquences négatives sur l'environnement. D'une part, ils polluent le sol, les plantes et les eaux. D'autre part, ne pouvant pas être réintroduits dans les cycles des matières, ils ne sont donc pas recyclables. Pour les remplacer, il faut extraire des nouvelles ressources, avec toutes les conséquences écologiques que cela suppose.

MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'INCLUSIVITE DU PROJET :

Les actions « propreté » s'adresseront à tous les Houyétois.

MESURES DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Sans objet

INTEGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Sans objet

AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE HOUYET-DINANT

Fiche : 1.2

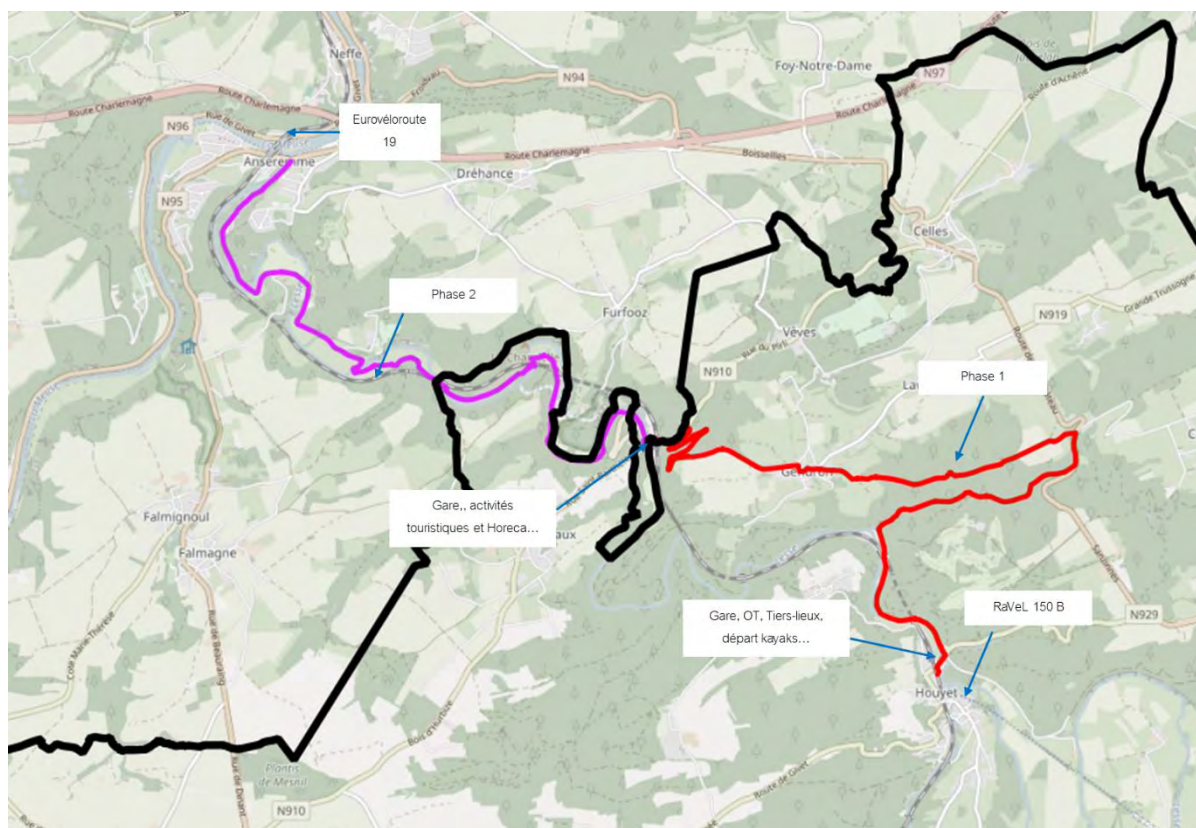
Priorité : Lot 1

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet va permettre de créer une liaison douce entre Houyet et Dinant, chaînon manquant entre le RAVeL 150 B et la Meuse – Eurovélo 19.

Cette liaison sera concrétisée selon deux phases :



- Phase 1 : de Houyet à Gendron-gare soit +/- 12 km.

Cette première phase se situe sur le territoire communal de Houyet.

- o A Houyet, la liaison se connectera au RAVeL pour ensuite rejoindre le lieu-dit du Maupas et prendre la direction de la N94 via la Halte d'Ardenne. Sur ce premier tronçon de 4,2 km, le chemin sera aménagé afin de permettre le passage des vélos tout chemin tout en préservant l'aspect naturel des lieux : stabilisation du chemin, évacuation des eaux, réaménagement du revêtement, balisage...
- o Un passage de 400 m sera nécessaire sur la N94. Un marquage « vélo » sera installé ainsi que de la signalétique spécifique pour inviter les automobilistes à ralentir.
- o Ensuite, l'itinéraire reprendra un chemin sur 3 km. Ici aussi, il s'agira de confortabiliser le chemin et de le rendre praticable par tous les temps par les vélos tout chemin.
- o L'itinéraire arrive ensuite dans le village de Gendron et prend la route du Plantis pour rejoindre la N910 et Gendron - gare. Au niveau de la voirie communale et de la voirie régionale, il s'agira de marquer une voie vélo et d'installer le balisage et la signalétique de police nécessaire. Cette partie fait 4 km.

■ **Phase 2 : de Gendron-gare à Anseremme soit +/- 10 km.**

Cette seconde phase est transcommunale. Elle part de Houyet (Gendron-Gare) pour rejoindre Dinant (Anseremme).

- Après Gendron-gare, le circuit empruntera la route des aiguilles de Chaleux. La route sera aménagée en voie piétonne et cycliste. La route sera confortabilisée et aménagée sur 3,3 km depuis Gendron-gare.
- A Chaleux, l'itinéraire passera au-dessus de la Lesse pour rejoindre un chemin sur 1,1 km. Le chemin sera aménagé afin de permettre le passage des vélos tout chemin tout en préservant l'aspect naturel des lieux : stabilisation du chemin, évacuation des eaux, réaménagement du revêtement, balisage...
- L'itinéraire arrivera ensuite sur la commune de Dinant. Il empruntera un chemin sur 1,3 km. Ce chemin sera aménagé dans le même esprit que les autres.
- Le circuit rejoindra ensuite la rue Pont-à-Lesse et la rue des Forges jusqu'à la Meuse. Au niveau de ces voiries, il s'agira de marquer la piste vélo et d'installer la signalétique utile.

L'accessibilité de ces parcours par tous, le confort de déambulation et la sécurité des déplacements seront des critères importants à prendre en considération lors de la définition des tracés et des modalités de réalisation.

JUSTIFICATION DU PROJET

À Houyet, la volonté de soutenir la mobilité douce fonctionnelle et touristique est bien présente.

Actuellement, la commune propose :

- Un RAVeL entre Houyet-centre et Rochefort,
- De nombreux chemins de randonnée balisés,
- Des itinéraires points nœuds,
- Et prochainement, une liaison lente entre Wanlin et Beauraing.

Malgré ces équipements, la mobilité douce fonctionnelle reste complexe dans la commune : dénivelé important, présence de routes régionales, ... Dans le cadre des différentes consultations citoyennes, les habitants ont souligné le manque d'infrastructures et d'équipements adaptés et sécurisés, ce qui est souvent avancé comme l'obstacle majeur au développement des déplacements autres que motorisés. La réalisation d'infrastructures complémentaires et dédiées aux vélos est donc nécessaire pour apporter des réponses efficaces aux besoins des citoyens.

Dans le cadre du « PLAN DE GESTION DU VAL DE LESSE POUR UN TOURISME DURABLE », il a été constaté que « l'offre cyclotouristique en Val de Lesse est limitée avec un réseau non connecté entre la commune de Houyet et la commune de Dinant ». Il est vrai qu'il n'y a pas de connexion entre la RAVeL Rochefort-Houyet et celui de la Meuse ou encore entre des tronçons points nœuds dinantais et houyétois (ex : pas de lien entre les numéros 33 et 34 du réseau).

L'étude Val de Lesse recommande de créer une mobilité douce optimale notamment en créant des itinéraires vélos. C'est dans ce cadre, qu'une nouvelle étude destinée à créer des boucles Gravel est en cours de réalisation.

Lors des différentes consultations, les citoyens ont mis l'accent sur la nécessité de proposer un itinéraire dans la vallée de la Lesse afin de relier Dinant mais aussi d'être connecté aux différentes gares et ainsi d'encourager l'intermodalité. Ils ont donc proposé qu'une liaison entre Houyet et Dinant soit réalisée permettant ainsi de créer un réseau doux plus large et ce à l'attention des habitants mais également des nombreux visiteurs.

Notons que ce projet s'inscrit dans une vision plus globale de la mobilité douce et que des projets destinés à valoriser les chemins notamment agricoles et à créer les liaisons manquantes figurent en Lot 3.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière ■ Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.4 : Soutien au développement de solutions alternatives de transport ■ Fiche 1.8 : Valorisation de promenades ■ Fiche 1.9 : Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière ■ Fiche 1.10 : Aménagement des entrées et sorties de villages ■ Fiche 2.8 : Aménagement de la zone du Maupas ■ Fiche 3.7 : Rénovation des voiries agricoles structurantes dans une optique de cohabitation entre modes actifs et charrois agricoles ■ Fiche 3.11 : Développement du maillage de liaisons lentes
Liens avec les autres outils communaux	■ Etude Val de Lesse

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

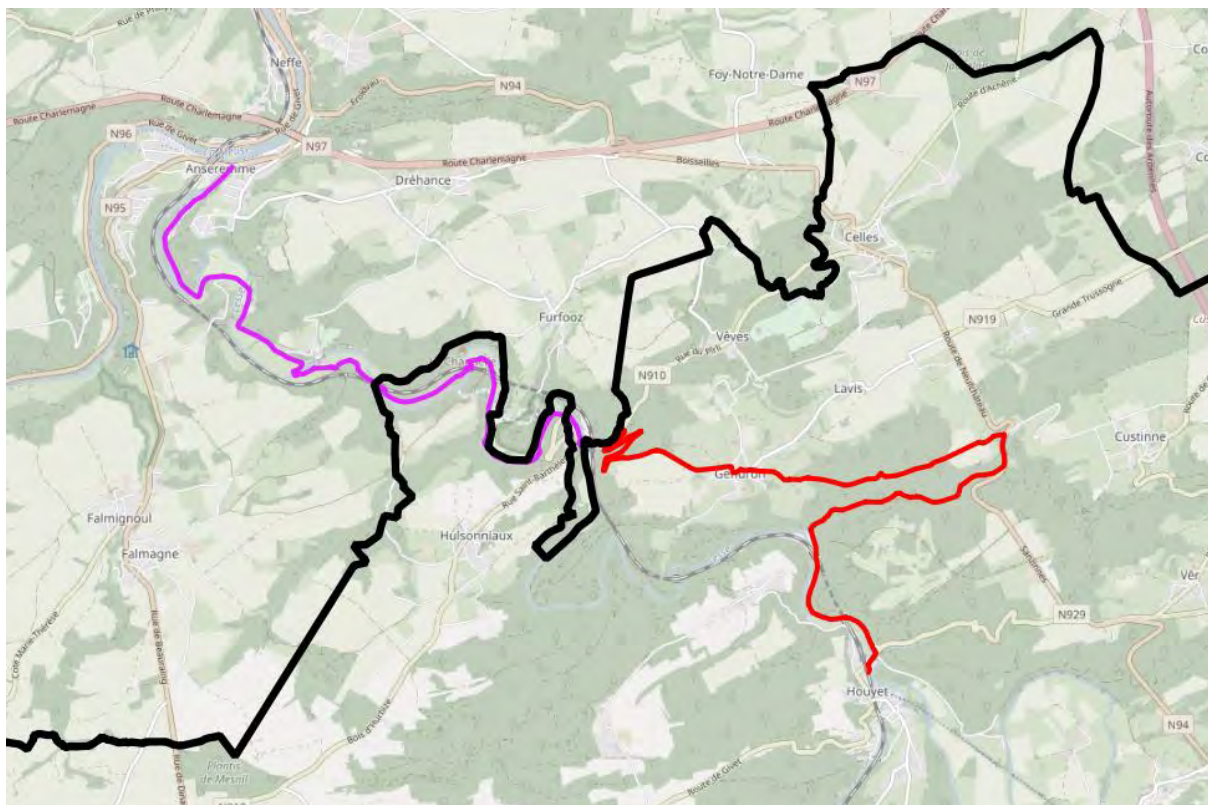
Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet contribuera à la réduction des déplacements motorisés et donc à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement.		X	
Le projet permettra de mettre plus en mouvement la population et ainsi d'avoir des effets bénéfiques sur leur santé.	X		
La mobilité douce a des effets positifs sur l'environnement et la biodiversité		X	
L'utilisation du vélo à la place de la voiture permet de réduire les coûts financiers.			X

LOCALISATION ET STATUT

Le projet sera mis en place entre Houyet et Anseremme, en passant par Gendron-gare. La liaison permettra de connecter le RAVeL 150 B et l'Eurovéloroute 19.

La phase 1 (en rouge sur la carte): empruntera des voiries communales et régionales, des chemins publics non cadastrés et des chemins de la Donation Royale.

La phase 2 (en mauve sur la carte) : empruntera des voiries communales et régionales, des chemins publics non cadastrés. Elle est sur le territoire de Houyet et de Dinant.



PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet et Commune de Dinant

Partenaires : Donation Royale, Région Wallonne, Commissariat général au Tourisme, Infrabel, Citoyens, CLDR

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Projet de catégorie : Catégorie 1 – Mobilité douce

Pistes de financement :

Source	
Développement rural	Phase 1 : 80% avec un maximum de 680.000 €. Phase 2 : 90% pour projet transcommunal.
Région Wallonne	PIMACI (si reconduction après 2024). Appel à projets dans le cadre de la Vision FAST 2030.
Commissariat général au Tourisme	Subvention à l'équipement touristique (60%)
Commune	Solde non subventionné
Autres	Infrabel

Estimation globale du coût / Houyet	Quantité		Prix unitaire en € TVAC	Prix total en € TVAC	Sources de financement en € TVAC			
					ODR	Subvention à l'équipement touristique	Commune de Houyet	Commune de Dinant
Phase 1 : De Houyet à Gendron-Gare								
Marquage au sol et signalétique					680.000,00	574.410,00	382.940,00	0,00
Rue de la station - Houyet	170,00	ml	50,00	8.500,00				
N97	400,00	ml	50,00	20.000,00				
De Gendron à Gendron gare	4.000,00	ml	50,00	200.000,00				
Aménagement de chemins et signalétique								
Du Maupas à la N97	4.200,00	ml	175,00	735.000,00				
De la N97 à Gendron (village)	3.000,00	ml	175,00	525.000,00				
Auteur de projet	10,00	%		148.850,00				
Total Phase 1				1.637.350,00	680.000,00	574.410,00	382.940,00	0,00
Phase 2: De Gendron-Gare à Anseremme (liaison transcommunale Houyet-Dinant)								
Aménagement route des Aiguilles de Chaleux et signalétique	3.300,00	ml	175,00	577.500,00	680.000,00	375.750,00	67.760,00	182.740,00
Aménagement de chemins et signalétique								
De Chaleux à la limite communale	1.100,00	ml	175,00	192.500,00				
Aménagement de chemins et signalétique								
De la limite communale à Walzin	1.300,00	ml	175,00	227.500,00				
Marquage au sol et signalétique								
De Walzin à Anseremme	3.800,00	ml	50,00	190.000,00				
Auteur de projet	10,00	%		118.750,00				
Total Phase 2				1.306.250,00	680.000,00	375.750,00	67.760,00	182.740,00

Projet rémunérateur : non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	L'étude Val de Lesse qui a défini comme priorité le renforcement de la mobilité douce et les attentes formulées par les citoyens font que ce projet a été retenu en Lot 1.
<i>État du dossier</i>	■ Etude Val de Lesse qui définit les orientations en matière de développement d'un tourisme intégré. ■ Etude relative à la création d'itinéraires Gravel dans le Val de Lesse qui est en début 2024 en cours de réalisation ■ L'aménagement programmé d'une liaison entre Wanlin et Beuraing.
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et lancement de l'appel d'offre ■ Etude des itinéraires envisagés. ■ Analyse des autres possibilités : foncier, dénivelé, difficultés. ■ Etude d'aménagement de la liaison ■ Procédure de marché public pour la réalisation des travaux ■ Suivi et réception des travaux ■ Mise en place d'un plan d'entretien.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Contact avec la Commune de Dinant pour coordonner le projet ■ Convention avec la Donation Royale pour l'utilisation et l'aménagement de tronçons qui passent sur la propriété. ■ Demande de subvention ■ Obtention des permis si nécessaire ■ Réalisation du projet selon la réglementation relative aux marchés publics en vigueur.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Implication d'usagers et de citoyens ■ La concertation avec le SPW, Infrabel, DNF, Donation Royale, Commune de Dinant ■ Communication vers les citoyens ■ L'entretien des équipements

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

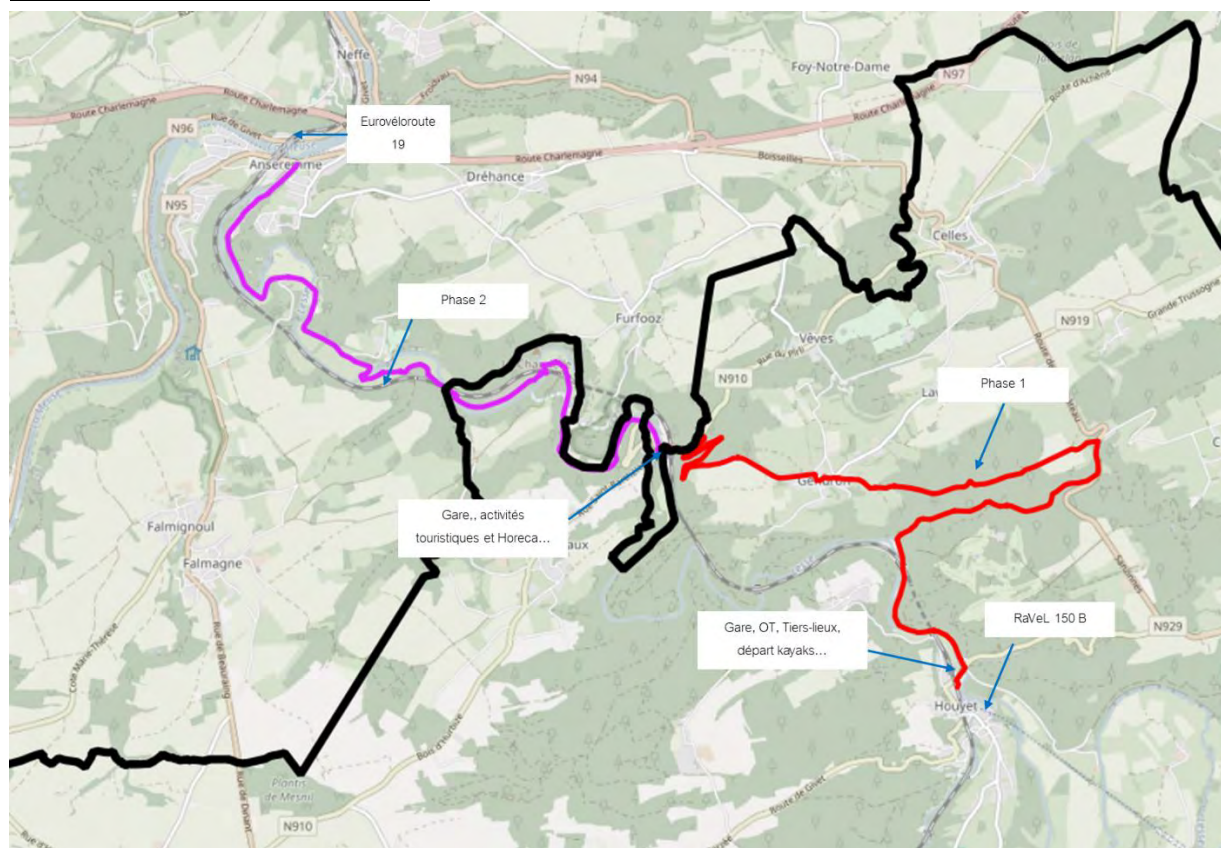
Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement de la première partie de Houyet à Gendron-gare	12 kms	PV de réception des travaux
Aménagement de la seconde partie de Gendron- gare à Anseremme	10 kms	PV de réception des travaux

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation des déplacements vélo	+ 25%	Comptage et enquête auprès des habitants

PLAN DE SITUATION DANS LA COMMUNE



Echelle : 1/80.000

De Houyet à la N94, l'itinéraire passera par une zone de loisirs, une zone forestière et longera une zone d'espace vert.



Echelle : 1/17500

De la N94 à Gendron, l'itinéraire passera par une zone forestière, des zones agricoles et des zones d'habitat à caractère rural.



Echelle : 1/17500

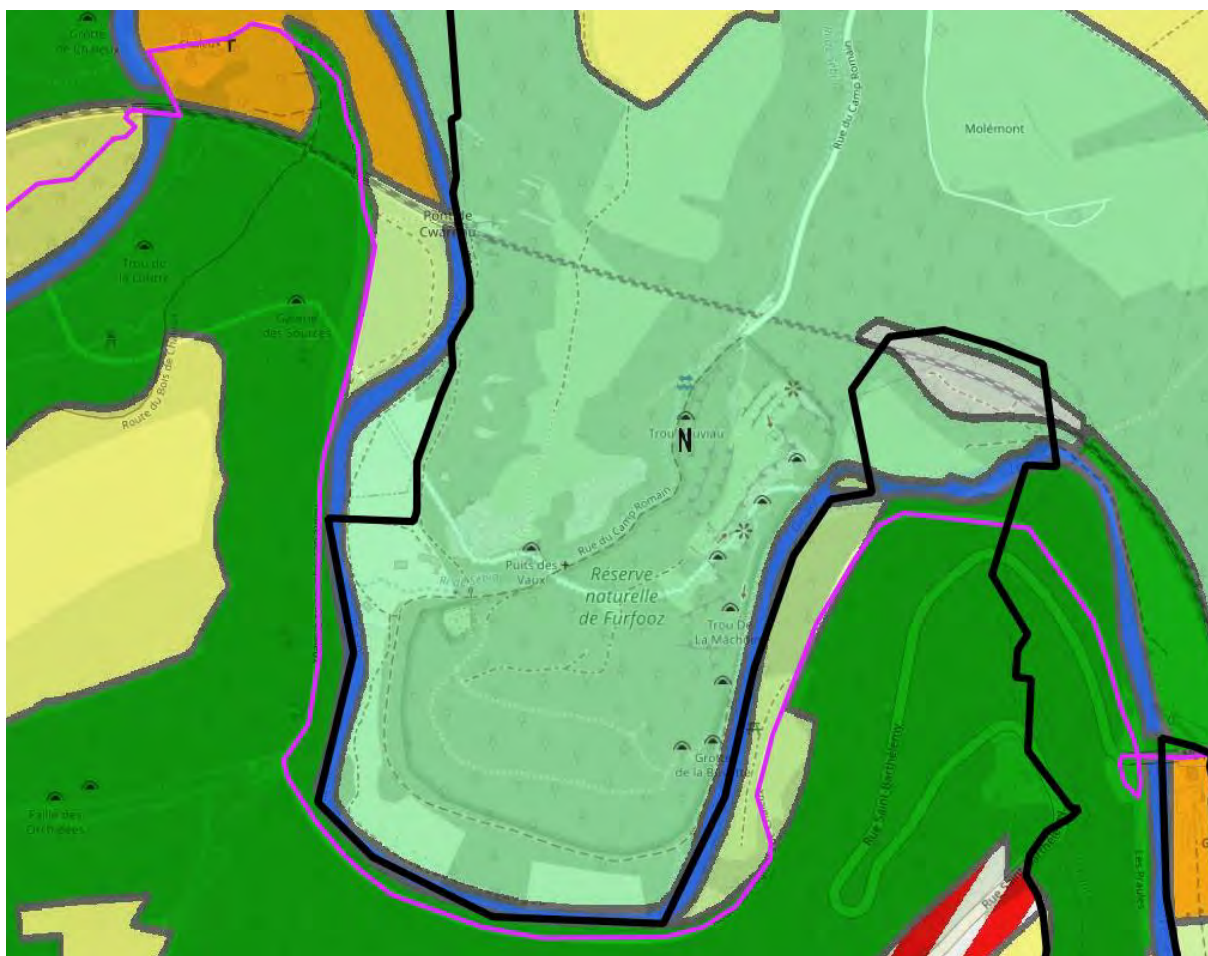
De Gendron à Gendron-gare, l'itinéraire passera par une zone d'habitat à caractère rural, une zone agricole et une zone d'espace vert.



Echelle : 1/8750

PHASE 2

De Gendron -gare à Chaleux, l'itinéraire passera par une zone forestière, une zone d'espace vert et une zone de loisirs.



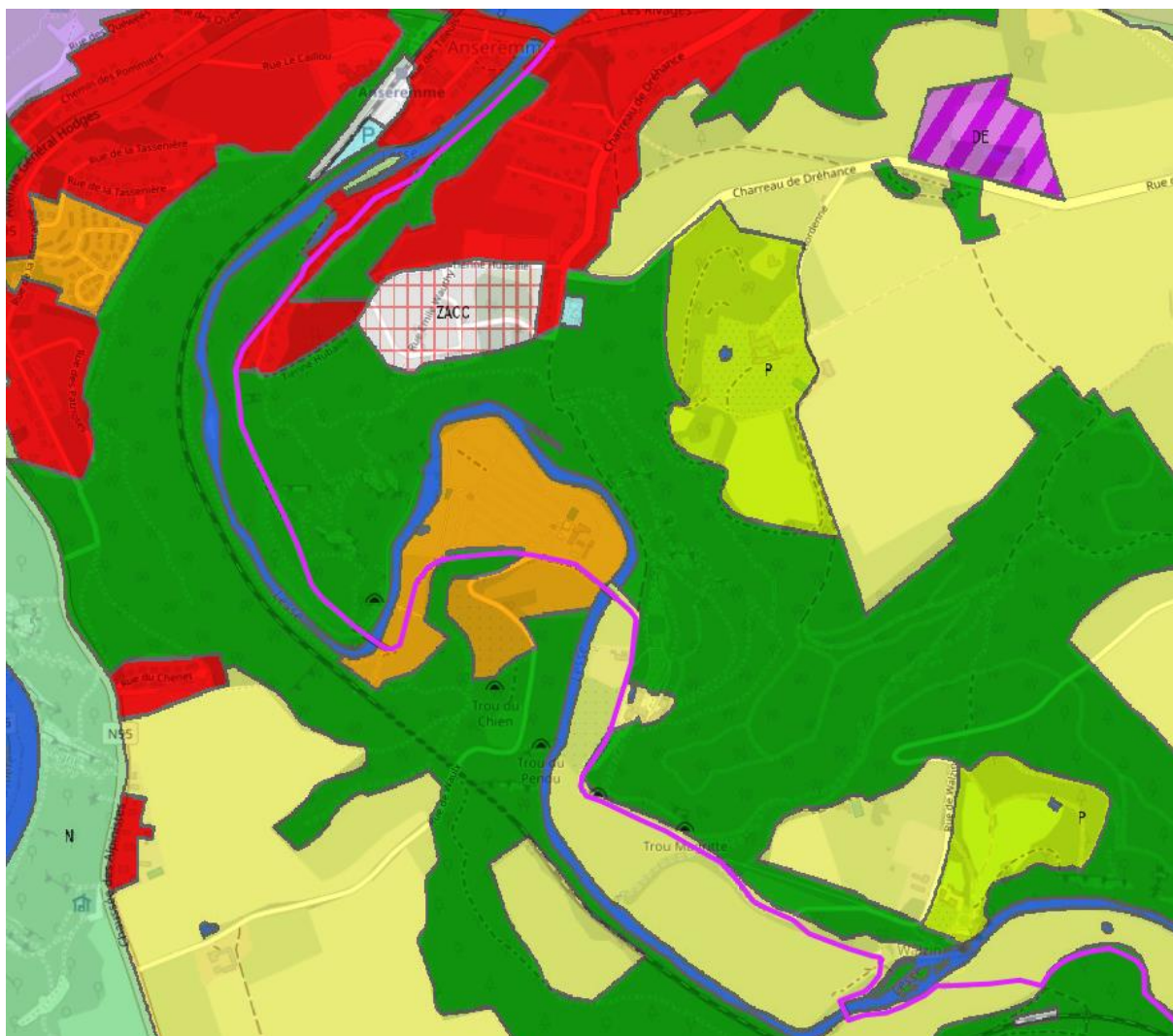
Echelle : 1/8750

De Chaleux à Walzin, l'itinéraire passera par une zone forestière et des zones agricoles.



Echelle : 1/8750

De Walzin à Anseremme, l'itinéraire passera par des zones d'espaces verts, de loisirs, forestière et d'habitat.



Echelle : 1/17500

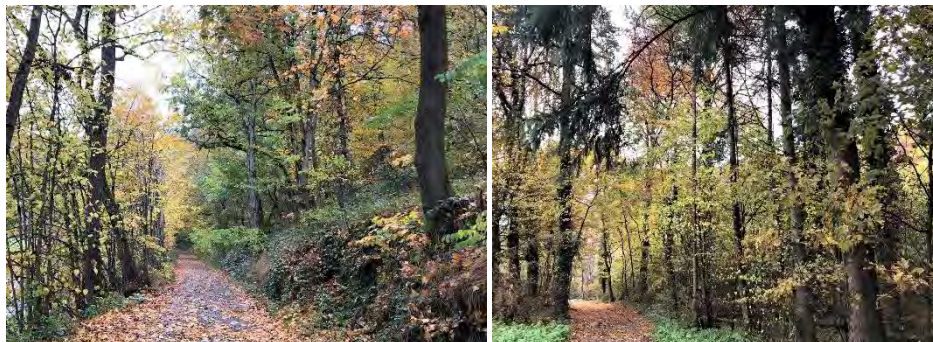
SITUATION CADASTRALE

La situation cadastrale sera précisée dans le cadre de la réalisation des deux phases.

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Un dossier photographique complet sera réalisé dans le cadre de la mise en place du projet.

Pour illustrer la fiche, voici quelques photos des lieux concernés :



Chemin depuis la Maupas vers la halte d'Ardenne



Chemin depuis la Halte d'Ardenne vers la N94



Passage par Gendron

Descente vers Gendron -gare

Voirie vers Anseremme



Route des Aiguilles de Chaux

Passage à Walzin

MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PROMOTION ET DE VISIBILITÉ DES ENTREPRISES ET PRODUITS LOCAUX

Fiche : 1.3

Priorité : Lot 1

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comporte deux volets :

1- La mise en place d'actions telles que :

- Un programme de communication « *Di mon nos autes* » qui mettra en avant les produits issus des circuits courts, les artisans locaux...
- L'évolution de la communication relative aux commerçants, artisans... présente sur le site internet de la commune. Ainsi, outre l'adresse, une fiche de présentation sera proposée avec photos, présentation plus détaillée des services proposés, un lien vers le site internet de l'entreprise concernée...
- L'édition et la distribution d'une carte reprenant l'ensemble des indépendants, commerçants, artisans et producteurs locaux présents sur le territoire communal. Une classification par activité sera également reprise dans le document. L'avantage de la carte est qu'elle renseignera par nom et par village les indépendants présents sur le territoire. Cette carte devra être lisible et de qualité (ne reprenant que les informations essentielles). Elle devra également être gratuite et distribuée, au minimum, à chaque nouvel habitant. Une version numérique plus régulièrement actualisée sera également proposée.
- La publication dans chaque bulletin communal d'un article présentant un artisan, un producteur, un commerçant... Cet article serait une présentation attrayante (courte et illustrée) avec description, interview, témoignage...
- Une présentation des producteurs au sein de l'Office du Tourisme : affichage des portraits.



2- La mise en place d'actions de valorisation telles que :

- La création d'une vitrine des produits locaux ;
- La mise en place d'une signalisation identitaire « *Di mon nos autes* » des commerces, entreprises, artisans... ;
- L'organisation d'une fête des producteurs de la commune ;
- L'achat de produits alimentaires locaux pour les cantines scolaires ;
- L'octroi de chèques « producteurs locaux » ;
- Etc...

Ces différentes actions seront définies et mises en œuvre par un groupe de travail issu de la participation citoyenne et des services concernés de la Commune.

Ces actions seront également réalisées au cours des 10 prochaines années en prenant en compte :

- la réalisation en Lot 2 la création d'un commerce ambulant et en Lot 3 l'aménagement d'un local de dépôt épicerie
- ainsi que le développement des modes de consommation : commandes en lignes, livraisons groupées...

JUSTIFICATION DU PROJET

Comme mentionné dans le diagnostic partagé, si le nombre de commerces tels que épiceries, boucheries, boulangeries ... est très réduit à Houyet, la commune compte cependant de nombreuses petites entreprises et indépendants qui proposent des services et produits locaux.

Le site internet de la commune propose un annuaire des commerces, entreprises, hébergements et restauration. Cependant, comme dans d'autres territoires, on constate souvent que les citoyens n'ont pas toujours connaissance de ce qui existe sur leur territoire.

Ce constat a été confirmé lors des différentes réunions citoyennes : les habitants déclarent ne pas bien connaître l'offre proposée par les artisans, PME et TPE de Houyet.

Or, les Houyétois ont marqué de manière significative, leur volonté de davantage consommer local. Le succès du petit marché estival de Hour le démontre.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Accompagner et structurer l'offre et la demande pour augmenter la consommation locale par la population - Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux - Fiche 2.10 : Création d'un commerce ambulant - Fiche 3.8 : Aménagement d'un local de dépôt épicerie
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - SOL de Wanlin

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Ce projet a pour ambition de soutenir la dynamique économique et commerciale du territoire. En faisant mieux connaître l'offre, la Commune cherche à susciter la consommation locale et donc l'emploi sur son territoire			X
Ce type de projet contribue également à améliorer l'image de la commune et sa notoriété touristique.	X		X
La valorisation des entreprises locales contribue également à soutenir la convivialité dans les villages, les échanges avec les citoyens.	X		

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Groupe de travail « *Di mon nos autes* », Commune

Partenaires : Acteurs économiques du territoire, Citoyens, Groupe des Aînés, Office du Tourisme, Tiers-lieu, Maison du Tourisme

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Projet de catégorie : /

Pistes de financement :

Source	
Région Wallonne	En fonction des prochains appels à projets/candidature dans le cadre du Plan Horizon Proximité https://www.wallonie.be/fr/actualites/plan-horizon-proximite-soutien-au-commerce-de-proximite
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Prix total en € TVAC	Sources de financement
Edition et distribution de la carte reprenant les indépendants, commerçants, artisans...	6.050,00	Commune Région Wallonne
Publications dans le bulletin communal	0,00	
Développement du site web avec fiches de présentation	12.100,00	
Organisation d'actions de valorisation	35.000,00	
Total en € TVAC	53.150,00	

Projet rémunérateur : Non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	En retenant ce projet dans le Lot 1, la CLDR souhaite marquer sa volonté de soutenir l'économie locale.
<i>État du dossier</i>	Le site web de la commune qui propose un annuaire des entreprises locales
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Mettre à jour l'inventaire des acteurs locaux et les informations les concernant. ■ Pour le volet 1, définir un plan d'actions pour les années 1 et 2. ■ Réaliser les outils et diffusion auprès des habitants ■ Pour le volet 2, identifier les projets à réaliser en années 1 et 2 et les organiser. ■ Etablir un bilan des actions et définir le plan d'actions pour les années 3 et 4. ■ Renouveler le principe continuellement.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	/
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ La mobilisation des entreprises locales et la prise en compte de leurs attentes au niveau de la fiche.

	■ Le partenariat entre les citoyens et la commune. ■ Faire le bilan des actions menées afin de prendre en compte l'avis des acteurs, des citoyens, les résultats obtenus et de réajuster le tir si nécessaire.
--	---

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'outils de promotion édités (format papier ou virtuel)	2	Le site web actualisé de la commune Les supports diffusés auprès des citoyens
Le nombre d'activités organisées	Au moins 1 activité /an	PV de réunion Les supports diffusés auprès des citoyens

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
L'augmentation des clients locaux	+10%	Enquête auprès des entreprises
Le nombre de personnes qui participent aux animations (ex : fête des producteurs)	Au moins 150 personnes	Comptage lors des activités

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REpondre AUX RISQUES ET CONTRAINTES

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIETE DU PROJET :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'INCLUSIVITE DU PROJET :

Les actions s'adresseront à tous les Houyétois.

MESURES DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Le soutien aux produits locaux joue un rôle clé dans la promotion de l'économie locale et circulaire, en se fondant sur plusieurs principes interconnectés :

- Réduction de l'empreinte carbone : L'achat de produits locaux réduit la nécessité de transport longue distance, ce qui diminue significativement les émissions de gaz à effet de serre associées au transport des marchandises.

- Soutien à l'économie locale : En choisissant d'acheter des produits locaux, les consommateurs contribuent directement à l'économie de leur communauté. Cela permet de maintenir et de créer des emplois locaux, d'augmenter le revenu des producteurs locaux et de favoriser le développement des petites entreprises et des start-ups locales.
- Valorisation des ressources locales : L'économie circulaire met l'accent sur l'utilisation et la réutilisation optimales des ressources locales. En privilégiant les produits locaux, on encourage les cycles de production et de consommation qui exploitent de manière responsable les ressources naturelles et humaines disponibles localement.
- Renforcement de la résilience économique : Les économies locales qui se basent sur des cycles de production et de consommation courts et intégrés sont souvent plus résilientes face aux crises globales, telles que les pandémies ou les fluctuations économiques internationales. Cela est dû à leur moindre dépendance aux chaînes d'approvisionnement mondialisées.
- Promotion de la diversité des produits : L'encouragement des produits locaux aide à préserver la diversité des cultures agricoles et des traditions artisanales, contribuant ainsi à la biodiversité et à la richesse culturelle.
- Amélioration de la qualité et de la traçabilité : Les produits locaux offrent souvent une meilleure traçabilité et une assurance de qualité, car les circuits courts permettent aux consommateurs de mieux connaître l'origine et les méthodes de production des biens qu'ils achètent.
- Développement d'un sentiment de communauté : Le soutien aux produits locaux renforce le lien entre les consommateurs et les producteurs, favorisant un sentiment d'appartenance à une communauté et une meilleure compréhension des enjeux économiques locaux.
- Innovation et circularité : L'économie circulaire encourage les innovations qui permettent de réduire les déchets et de recycler les ressources. Les entreprises locales sont souvent à l'avant-garde de ces innovations, car elles cherchent à maximiser l'efficacité de leurs ressources.

Intégration du projet dans l'environnement :

Sans objet

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet va permettre de développer le Groupe de Travail Mobilité mis en place dans le cadre du Tiers-lieu et de POLLEC et ce, en collaboration avec la CLDR.

Ce groupe sera chargé de définir, d'organiser et de soutenir des actions en faveur d'une mobilité autre que la voiture individuelle. Lors d'une première réunion de ce groupe de travail en janvier 2024, il a été proposé d'aborder la mobilité notamment via les actions suivantes :

- Analyse des flux de déplacements sur la commune afin de mieux connaître les déplacements dans, depuis et vers le territoire communal complétée par une enquête auprès des habitants afin de connaître les besoins en matière de déplacement. Une attention sera également apportée aux besoins des jeunes, des étudiants...
- Organisation d'actions de communication durant l'année afin de mobiliser les habitants.
- Organisation d'actions spécifiques durant la Semaine de la Mobilité.
- En matière de mobilité active :
 - Organisation de balades vélos guidées afin de faire découvrir aux Houyétois le déplacement quotidien à vélo,
 - Mise en place d'un service de Vélo à Assistance Electrique partagés notamment à la gare de Houyet.,
 - Création d'un mobipôle dans la halle à marchandises SNCB avec installation de bornes de recharges et de parkings vélos sécurisés.
 - Création de divers parkings vélos dans les villages.
- Au niveau du transport à la demande (TAD) et de la mobilité sociale
 - Pérennisation des services de Houyet mobilité et Mobilisud.
 - Organisation de commandes de courses ménagères en ligne groupées « par village ». Une seule voiture (via Mobilisud et/ou Houyet Mobilité) se rendrait dans le « collect and go » concernés.
 - Création ou diffusion d'une application sur le covoiturage pour les activités des enfants (ex : <https://www.schoolpool.be/>)
- En ce qui concerne la mobilité partagée :
 - Création de parkings vélos sécurisés aux aires de covoiturages
 - Présentation et communication sur WIBEE- la voiture partagée
 - Soutien au développement de la culture du covoiturage impulsée au travers des activités existantes, la présentation d'applications spécifiques telles que Carpool, Eventpool...
- Au niveau des transports en commun et de l'intermodalité, il s'agira surtout de continuer le dialogue avec les TEC et la SNCB afin d'envisager :
 - Le prolongement de la ligne TEC Ciney-Ver jusqu'à Houyet.
 - La création d'une ligne express : Wellin – Ciergnon (aire de covoiturage et liaison avec le RAVEL) – Achêne – Spontin – Courrière – Namur (gare).
 - La création d'un circuit Bus inter-villages surtout le mercredi après-midi.
 - Le soutien à la gratuité du transport de vélos dans les trains.

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre de la définition de la stratégie, un enjeu spécifique à la mobilité a été défini.

La mobilité joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne. Or, à Houyet, « la voiture reste indispensable ». Lors des consultations citoyennes, le sujet de la mobilité était à chaque fois bien présent. En effet, si les habitants reconnaissent que leur commune bénéficie d'une bonne localisation, de la proximité de pôles d'emplois, d'enseignement et de services mais aussi d'un réseau de voiries qui permettent de se déplacer facilement dans et depuis la commune. Cependant, ils rappellent également que l'offre de transport en commun est largement insuffisante tant en termes de fréquence que de lignes permettant de rejoindre d'autres localités du territoire communal. Or, 17,5% des ménages privés ne disposent pas de véhicules.

Ce manque d'offre a donc des effets sur la vie locale. Il est presque impossible pour les habitants de participer à des activités dans d'autres villages s'ils ne disposent pas de voiture.

Les services Mobilisud et Houyet Mobilité permettent de répondre à certaines besoins de déplacement. Ainsi, en 2023, 512 demandes ont été formulées auprès de ces services. 55% de celles-ci avaient pour objectif de faire des achats en magasin et 38% pour rejoindre des lieux de soins de santé. 74% des demandes ont été formulées par des habitants de Mesnil-Saint-Blaise. Les habitants regrettent le manque de liaisons en transports en commun entre les villages mais aussi la faible offre existante vers les pôles voisins. La destination principale est Dinant (72% des demandes).

Pour les citoyens ces chiffres montrent qu'il y a effectivement des besoins de réfléchir d'autres formes de mobilités d'autant qu'il est complexe (pour ne pas dire impossible) d'influer sur l'offre de transports en commun. Ainsi, ils ont proposé de soutenir les alternatives à la voiture et d'inscrire leur commune dans la politique Wallonne de mobilité telles que prévue pour les prochaines années.

Pour rappel, cette politique à l'horizon 2030 a pour ambition de multiplier par 5 la part de Km parcourus à vélo et à pied et de réduire de 20% l'utilisation de la voiture dans les trajets parcourus.

- « FAST » :
 - F comme Fluidité – l'ambition est de réduire le nombre de véhicules sur les routes.
 - A comme Accessibilité – l'ambition est de permettre un accès aux biens et services à toutes et tous (surtout en milieu rural)
 - S comme Sécurité (santé) – l'ambition est de réduire le nombre de morts sur les routes.
 - T comme transfert modal – l'ambition est d'utiliser tous les modes de transports.
- STOP : le principe stop est issu des Pays-Bas et vise à renverser la logique du « tout à la voiture ». Les politiques publiques devront privilégier les trajets à pied, puis à vélo, puis en transports en commun et quand cela n'est pas possible, permettre l'utilisation de la voiture individuelle.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.2 : Aménagement d'une liaison douce Houyet-Dinant ■ Fiche 1.9 : Sécurisation des points sensibles en matière de sécurité routière ■ Fiche 1.10 : Aménagement des entrées et sorties de villages ■ Fiche 3.4 : Aménagement d'une aire de covoiturage sécurisée ■ Fiche 3.7 : Rénovation des voiries agricoles structurantes dans une optique de cohabitation entre modes actifs et charrois agricoles

	Fiche 3.11 : Développement du maillage de liaisons lentes
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - Tiers-lieu rural - PAEDC - PIMACI

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le développement de déplacements autre qu'en voiture individuelles permettra de réduire les émissions de Co ²		X	
Les déplacements doux ont des impacts sur la santé des usagers	X		
Le partage de déplacement contribue à créer des liens sociaux	X		
La diminution de l'autosolisme permet également de réaliser des économies			X

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : GT Mobilité, Commune, Tiers-lieu, POLLEC

Partenaires : Zone de police, SPW, communes voisines, habitants, Groupe des Aînés, Jeunes, techniciens de la mobilité tels que Provélo, Gracq, TEC, SNCB...

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Projet de catégorie : /

Pistes de financement :

Source	
Région Wallonne	Appels à projets en matière de mobilité douce
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Prix total en € TVAC	Sources de financement
Equipements liés aux vélos	50.000,00	Commune Région Wallonne
Actions de communication (1/an)	30.000,00	
Activités annuelles dans le cadre de la semaine de la mobilité	50.000,00	
Total en € TVAC	130.000,00	

Projet rémunérateur : Non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le nombre de ménages sans voiture (17%), le vieillissement de la population, les faiblesses de l'offre en transports en commun sont quelques-uns des éléments qui ont contribué à la définition de ce projet et à la volonté des citoyens de la placer en Lot 1.
<i>État du dossier</i>	■ Mise en place d'un groupe de travail « mobilité » lors de la réunion du 30 janvier 2024. ■ Services de transports à la demande : Houyet Mobilité et Mobilisud. ■ Tiers-Lieu rural comme pôle multimodal
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Analyse précise de la situation en matière de mobilité et des besoins. ■ Définition d'un plan d'action annuel. ■ Mise en place des actions ■ Bilan, suivi et réajustement.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Mobiliser, animer le groupe de travail
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Ecouter les citoyens ■ Tenir compte d'expériences menées dans d'autres territoires. ■ Envisager la transcommunalité dans la mise en œuvre d'actions afin de connecter Houyet aux pôles voisins.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'actions mises en place	Au moins 1/an	Rapport d'activités du GT Mobilité

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
La diminution des flux automobiles	Moins 10%	Comptage routiers
L'augmentation du covoiturage (en moyenne en Wallonie : 2,4%)	9%	Enquête auprès des Houyétois

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REpondre AUX RISQUES ET CONTRAINTES :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIETE DU PROJET :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'INCLUSIVITE DU PROJET :

Les actions s'adresseront à tous les Houyétois.

MESURES DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Sans objet

INTEGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Sans objet

MISE EN PLACE DE MESURES ET D'ACTIONS POUR PROTÉGER, PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITÉ

Fiche : 1.5

Priorité : Lot 1

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Via le groupe de travail « Biodiversité » et la participation citoyenne, il s'agira de mener une réflexion pour des actions impactantes en matière de biodiversité grâce à l'outil Naturescope et de poursuivre une dynamique locale en menant différentes actions et mesures tout au long de la validité du PCDR telles que :

Actions	Publics		
	Les agriculteurs et producteurs	Les habitants	Les touristes
Mise en place d'un plan annuel de préservation des haies existantes et de plantations d'arbres et de haies	X	X	
Organisation d'une distribution gratuite d'arbres, plants de haies et arbustes (semaine de l'arbre) en tournante dans les villages	X	X	
Création d'un espace d'échanges des essences, de guidance, de connaissance	X	X	
Création d'une boisson locale à base de fruits provenant de haies vives (plants sauvages tel que le Cornouiller)	X		
Sensibilisation à la tonte raisonnée		X	
Sensibilisation/formation aux jardins au naturel		X	
Organisation, avec le Contrat de rivière, d'opérations d'entretien et de nettoyage de la Lesse et du ruisseau de Celles		X	X
Organisation de randonnées de découverte du patrimoine naturel (par ex. parcours de trail qui passent par les propriétés de la Donation Royale ; Organisation de balades à thème (flore et faune, eau, ...)		X	X
Création d'un guide « partage de la nature, partage de la forêt »	X	X	

Complémentairement à ces actions, des projets de valorisation et de préservation seront menés tels :

- La mise en place d'un plan de fleurissement des espaces publics, des ponts, des villages privilégiant les espèces locales. Ce plan définira les espaces à utiliser et les conditions d'entretien.
- La création d'un réseau de mares,
- La valorisation des étangs du Maupas,
- La restauration des berges des ruisseaux (Ripisylves),
- L'aménagement d'observatoires pour observer les étoiles et les animaux,...

JUSTIFICATION DU PROJET

L'analyse socio-économique a montré combien la commune de Houyet est riche en ressources naturelles. Ainsi, près de 30% de sa superficie est reprise en Natura 2000. Le territoire compte aussi 26 Sites de Grand Intérêt Biologique, 7 réserves et autres sites protégés, 91 arbres et haies remarquables. Lors des consultations citoyennes, les habitants ont souligné la présence de cette nature « belle et préservée » et l'importance de sa protection.

Ce constat posé par les habitants n'est pas neuf. Aussi, dans le cadre du précédent PCDR un groupe de travail « nature et biodiversité » a été mis en place.

Les actions menées par le groupe sont :

- la mise en place de nichoirs pour le cincle plongeur et le martinet ,
- la création d'un verger à Celles,
- la création d'une haie
- l'organisation de la semaine de l'arbre.

Un projet d'aménager un terrain situé près de l'école de Celles en un espace didactique pour des activités de l'école, mais aussi de restaurer le site par des plantations de haies, ... et d'organiser un aménagement pour assurer l'écoulement des eaux issu des terres agricoles est en cours de finalisation.

Les citoyens ont souhaité que la dynamique mise en place soit maintenue et que de nouvelles actions soient portées par les citoyens.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité ■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.1 : Mise en place de mesures et d'actions pour améliorer la propreté publique ■ Fiche 1.8 : Valorisation de promenades ■ Fiche 2.2 : Renforcement du maillage vert et bleu pour une meilleure résilience face aux inondations ■ Fiche 3.1 : Protection et valorisation de la sablière Jean Marcaux à Celles
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet intégrera la participation des acteurs locaux et des habitants	X		
Le projet aura des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels		X	

Le projet aura des impacts positifs ou négatifs sur la biodiversité, les paysages et les milieux naturels	X	X	X
---	---	---	---

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal.

Les lieux des aménagements seront précisés lors de la mise œuvre du projet.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : GT Biodiversité, Commune

Partenaires : Contrat de rivière, les écoles, les entreprises, les associations locales, la Donation Royale, SPW (nature et forêts), l'Office du Tourisme, POLLEC, Groupe des Aînés

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Projet de catégorie : /

Pistes de financement :

Source	
Région Wallonne	Subvention à la plantation : Les bénéficiaires des subsides sont les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la région wallonne : particuliers, communes et autres pouvoirs publics ou titulaires, sur de tels biens, d'un droit en emportant l'usage. Le montant de la subvention est calculé sur une base forfaitaire réglementée variant selon le type de plantation ou l'entretien des arbres têtards. https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-une-subvention-pour-la-plantation-dune-haie-vive-dun-taillis-lineaire-dun-verger-et-dalignement-darbres-ainsi-que-pour-lentretien-des-arbres-tetards#:~:text=Haies%20%3A,de%2010%20m%C3%A8tres%20de%20largeur
	Subvention BiodiverCité : Toute commune wallonne peut introduire une demande annuelle de subside (une seule demande par an et par commune). Le montant maximum de la subvention est limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la Semaine de l'arbre). http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394 Droits de tirage ligneux (2024-2027) : http://biodiversite.wallonie.be/fr/droit-de-tirage-ligneux-indigenes.html?IDC=6636 Droit de tirage végétalisation à hauteur d'un quartier (2024-2027) : http://biodiversite.wallonie.be/fr/appels-a-projets-vegetalisation.html?IDC=6612
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût/an	Prix total en € TVAC	Sources de financement
Actions de promotion et de sensibilisation	3.630,00	Commune Région Wallonne
Achats d'espèces pour plantation	6.050,00	
Aménagement d'espaces "nature"	6.050,00	
Organisation d'ateliers...	3.025,00	
Total en € TVAC	18.755,00	

Projet rémunérateur : Non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	La volonté de poursuivre la dynamique en place dans le cadre du précédent PCDR fait que ce projet a été repris en Lot 1.
<i>État du dossier</i>	■ Groupe de travail « Nature et biodiversité »
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Définition d'un plan d'action annuel ■ Mise en œuvre ■ Communication ■ Bilan et préparation de l'année suivante
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Prendre en compte les appels à projet organisés au niveau régional et qui permettront de soutenir les actions
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ La communication sur les actions menées ■ Une évaluation annuelle des actions et de leurs effets ■ La gestion et l'entretien des lieux aménagés. ■ L'implication de tous les publics concernés

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mètres de haies plantées	1000 m	Compteur « Yes we Plant » Rapport d'activités du GT Biodiversité/ Nature
Nombre d'actions menées	2/an	Rapport d'activités du GT Biodiversité/ Nature
Nombre de sites aménagés	5	Rapport d'activités du GT Biodiversité/ Nature

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de participants aux actions, activités	Min 25 pers/activité	Rapport d'activités du GT Nature

Le sentiment des habitants quant à la qualité de leur commune	7% d'avis positifs	Enquête auprès des habitants
Nombre de ménages ayant mis en place une gestion durable de leur jardin	30 ménages	Rapport d'activités du GT Nature
Nombre d'agriculture qui participe aux actions	10	Rapport d'activités du GT Nature

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REpondre AUX RISQUES ET CONTRAINTES :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Les actions menées dans le cadre de cette fiche ont toutes pour objectif de soutenir la préservation et la valorisation durable des ressources naturelles. Les effets sur la nature seront donc positifs.

MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIETE DU PROJET :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

Les actions menées permettront de soutenir la biodiversité sur le territoire communal notamment par l'organisation de plantations, d'aménagements de zones naturelles...

MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'INCLUSIVITE DU PROJET :

Les actions s'adresseront à tous les Houyétois.

MESURES DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

Sans objet

INTEGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

L'intégration des actions dans l'environnement et le respect de celui-ci est le fondement même de la fiche projet.

RÉAFFECTATION DE LA CABINE SNCB À HOUYET

Fiche : 1.6

Priorité : Lot 1

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet va permettre d'aménager l'ancienne cabine SNCB de Houyet afin d'y développer deux nouvelles affectations :

- Au rez-de-chaussée, une fonction polyvalente pour organiser des activités à proximité des autres lieux de services et de vie. Cette salle répondra aux besoins du groupe des aînés qui est en recherche d'un endroit de rencontres pour discuter et mener des activités. Les jeunes pourront aussi y organiser leurs activités.

Cet espace polyvalent pourra également être occupé durant la période estivale par des activités touristiques. L'idée est que le bâtiment soit vivant et s'intègre dans la volonté de soutenir un tourisme plus intégré. Ainsi, on peut penser à

- ☐ l'organisation d'activités par les talents locaux (voir fiche 2.1),
- ☐ l'organisation d'actions de sensibilisation des touristes à respecter l'environnement et l'eau (voir fiches spécifiques),
- ☐ la mise en place d'animations par les jeunes,

Pour répondre aux besoins de ces différentes activités, l'espace proposera :

- ☐ une salle polyvalente de +/- 50 m²
- ☐ un espace bar et cuisine avec le matériel nécessaire,
- ☐ une petite réserve,
- ☐ trois sanitaires (1 pour hommes, 1 pour dames et 1 PMR),

- L'étage aura une fonction touristique destinée à renforcer l'accueil des visiteurs. Il y sera aménagé un espace de type « refuge ». L'espace proposé sera simple et comprendra :

- ☐ un espace nuit avec des lits superposés (un dizaine de couchages),
- ☐ deux sanitaires.
- ☐ un petit espace cuisine avec un évier, un frigo, une table et des bancs,

L'accès au refuge se fera directement depuis l'extérieur via un escalier.

En 2011, une note technique réalisée dans le cadre du précédent projet de réhabilitation de la cabine mentionnait qu'au vu « des différents problèmes constatés, seule la démolition est possible, ce qui permettra de réaliser un nouveau bâtiment ».

Compte tenu de l'évolution des techniques de construction, de l'évolution des visions d'architecture, la question soit de la rénovation du bâtiment soit de sa démolition et de sa reconstruction, soit de l'intégration d'une structure dans le squelette du bâtiment actuel devra à nouveau être étudiée. Ainsi, la première étape menée dans le cadre de ce projet sera d'étudier la meilleure solution architecturale pour redonner vie à la cabine.

Quelle que soit la piste retenue, certains principes architecturaux de l'ancien bâtiment seront maintenus, tels que les consoles des coursives et les équerres des toitures ;

De plus, afin de disposer d'espaces de qualité, une extension du bâtiment sera également construite. Elle permettra d'accueillir toutes les fonctions plus techniques telles que sanitaires, cuisine, réserve, chauffage...

Ce projet intégrera également les objectifs du PCDR et du PAEDC en matière d'utilisation de l'eau de pluie, d'économie de l'eau de distribution, de réduction des consommations énergétiques et d'utilisation des énergies renouvelables.

Les abords du bâtiment seront aménagés afin de faciliter l'accès aux fonctions et de créer un lien avec le RAVeL. Quelques places de stationnement seront créées.

JUSTIFICATION DU PROJET

La cabine SNCB constitue un chancre au cœur de Houyet.

Idéalement située à proximité immédiate de la gare, du camping, du cœur de l'Hileau (projet cœur de village), du Tiers-lieu, de l'Office du Tourisme, du RAVeL et de l'aire d'embarquement des kayaks, sa revalorisation entraînera des conséquences positives sur le cadre de vie et l'accueil des visiteurs.

Les aménagements visent à la fois la sauvegarde d'un élément patrimonial important et la création d'équipements et de services modernes et performants en phase avec les caractéristiques des lieux.

Lors des consultations et groupes de travail, les citoyens ont largement mentionné leur envie de voir ce bâtiment réhabilité et intégré dans la vie locale. Pour les Houyétois, ce bâtiment fait partie du patrimoine local. Il s'agit de la porte d'entrée de la commune, de sa vitrine. Ils ont également rappelé que le projet figurait déjà dans le précédent PCDR mais n'a pas été réalisé. La CLDR et les citoyens ont donc demandé que le projet soit à nouveau repris dans le PCDR.

Afin de définir l'affectation de la cabine, l'évolution de l'environnement socio-économique et des projets menés dans le périmètre de celle-ci a été prise en compte. Ainsi, les citoyens ont pris en compte le développement du Tiers-lieu, la présence de l'Office du Tourisme, la proximité de l'aire d'embarquement des kayaks pour la descente de la Lesse, du RAVeL, soit les nombreuses fonctions socio-économiques voisines directes de la cabine.

Les citoyens ont également mis en avant que des parcours des grandes randonnées traversent la commune et qu'il manque de lieux pouvant accueillir les randonneurs pour une nuit. De plus, les mouvements de jeunesse dans le cadre de Hike ou de camp ne disposent pas toujours d'un endroit pour loger une patrouille par exemple. Avoir un point de chute pourrait être intéressant.

Un groupe de travail s'est réuni en janvier 2024 et a pris en compte les éléments repris ci-avant ainsi que l'étude Val-Lesse et ses recommandations en matière de Slow Tourisme. C'est ainsi qu'il a proposé deux affectations pour la cabine :

- une affectation touristique
- une affectation polyvalente.

Ces deux affectations sont vues comme complémentaires aux autres déjà présentes dans les environs. L'aménagement de la cabine viendra donc renforcer la vocation touristique et associative de Houyet.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire ■ Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" ■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.2 : Aménagement d'une liaison douce Houyet-Dinant ■ Fiche 1.8 : Valorisation de promenades ■ Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux ■ Fiche 2.5 : Création d'un groupe de travail des jeunes et accompagnement au développement d'activités

Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - Tiers-lieu - GT Aînés - Conseil culturel
--	---

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'aménagement de la salle permettra de soutenir les liens sociaux et la vie locale.	X		
La création du refuge permet de soutenir le développement de l'économie touristique et locale			X
Ce projet permettra également la valorisation d'un site qui n'est plus intégré dans son environnement		X	
Le projet intégrera les énergies renouvelables, la récupération d'eau de pluie...		X	

LOCALISATION ET STATUT

La cabine se situe à l'entrée du village de Houyet le long de la voie ferrée, au croisement de la rue de la Station et du RAVeL 150B.

La cabine est située sur la parcelle cadastrée sous le numéro 22L. C'est une propriété communale.

Au niveau du plan de secteur, la cabine est en zone non affectée (zone blanche). Le site est à la jonction avec une zone d'espace vert, une zone de loisirs et une zone d'habitat rural.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : Tiers-lieu, Office du tourisme ; GT Aînés, Conseil culturel, citoyens, Jeunes

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Pistes de financement :

Source	
Développement Rural	Projet de catégorie 1 : bâtiment de services 80% avec un maximum de 680.000 €
Région Wallonne	Subvention UREBA en cas de rénovation 35% des montants éligibles
	Pas de subvention à l'équipement touristique pour les hébergements Ce type d'hébergement n'est pas éligible selon le code wallon en vigueur lors de la rédaction de la fiche projet
	UREBA en cas de rénovation – 35% des dépenses éligibles
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Quantité		Prix unitaire en € TVAC	Prix total en € TVAC	Sources de financement en € TVAC		
					Développement rural	Région Wallonne (UREBA- si rénovation)	Commune
Rénovation et ou reconstruction du bâtiment	200,00	m²	3.025,00	605.000,00	680.000,00	70.000,00	554.380,00
Aménagement et équipement du rez-de-chaussée en salle polyvalente	100,00	m²	907,50	90.750,00			
Aménagement et équipement de l'étage	100,00		907,50	90.750,00			
Extension	150,00	m²	2.178,00	326.700,00			
Aménagement des abords		FF	72.600,00	72.600,00			
Auteur de projet	10,00	%		118.580,00			
Total HTVA				1.304.380,00	680.000,00	70.000,00	554.380,00

Projet rémunérateur : A préciser en fonction du mode de gestion défini.

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	L'inscription du projet dans le précédent PCDR, le fait que ce bâtiment est véritablement un chancre dans le paysage houiétois, le développement de projet dans le centre de Houyet (Tiers lieu, cœur de village, renouveau du camping...) font que les citoyens souhaitent que ce projet soit réalisé à court terme.
<i>État du dossier</i>	Néant
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Désignation d'un auteur de projet pour étude de la structure et définition de la piste à retenir (reconstruction ou rénovation). ■ Définition du projet sur base des recommandations du groupe de travail ■ Désignation de l'entreprise en charge des travaux ■ Réalisation des travaux
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Introduction des demandes de permis et de subvention ■ Désignation des entreprises selon la réglementation « marchés publics »
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Définition et organisation d'un modèle de gestion et plus particulièrement pour la partie touristique ■ Implication de l'Office de tourisme et du Tiers-lieu dans la gestion du bâtiment ■ Implication des citoyens

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement du bâtiment	1	PV de réception des travaux

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'activités qui se tiennent dans la salle	Au moins 2/semaine	Rapport de gestion
Nombre de nuitées	Au moins 5 0 nuitées/mois	Comptages réalisés par l'Office du Tourisme

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REpondre AUX RISQUES ET CONTRAINTES

Aucune contrainte spécifique n'a été identifiée. Cependant, le projet prendra en compte la proximité de Lesse et de la zone d'espace vert.

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

Eléments quantitatifs généraux du dossier :

- Superficie totale de la parcelle : 712 m²
- Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 612 m²
- Superficie finale non bâtie sur la parcelle : A définir dans le cadre de la mise en œuvre du projet et de l'extension possible du bâtiment

Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :

Les éléments liés à la gestion des eaux de pluies et à l'imperméabilisation des sols (dans le cadre de l'aménagement des abords) seront précisés dans le cadre de l'avant-projet.

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

- Utilisation des énergies renouvelables : pas défini à ce jour, mais vu les objectifs du PCDR et de POLLEC, la volonté de la Commune sera de privilégier les énergies renouvelables tout en veillant à limiter leur consommation (produire durable et consommer intelligemment).
- Isolation des bâtiments : Vu l'état du bâtiment et les fonctions souhaitées, l'isolation sera nécessaire. Les mesures seront définies dans le cadre de l'avant-projet.
- Energie grise et durabilité des matériaux : Non défini à ce jour
- Citerne d'eau de pluie : La consommation de l'eau est un des points importants du PCDR, cette question sera donc prise en compte et définie lors de l'avant-projet.
- Dispositifs pour minimiser la consommation des énergies fossiles, électrique (luminaire) : Comme pour les autres éléments, ces questions seront précisées dans le cadre de l'avant-projet.
- Mise en œuvre de matériaux écologiques : Non défini à ce jour
- Utilisation de techniques innovantes : Non défini à ce jour.

MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIETE DU PROJET :

Etant donné que le projet commencera par une étape importante (reconstruction ou rénovation), il est évident que les mesures en faveur de la sobriété du projet seront précisées après cette étape.

La Commune sera attentive à utiliser de manière raisonnée les budgets et à mettre en place un projet efficient.

MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

Vu la fonction de cabine SNCB, le site situé le long de la voie de chemin de fer n'a pas de lien fort avec la nature. Cependant, le projet qui sera mis en place veillera à intégrer le plus possible la nature notamment dans le cadre des aménagements des abords. De plus, le projet prendra également en compte le fait que la cabine se situe en zone d'inondation en aléa élevé. Des mesures spécifiques seront donc prises notamment au niveau de la perméabilité des sols, la récupération des eaux de pluie... Ces points seront précisés dans le cadre de l'avant-projet.

MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'INCLUSIVITE DU PROJET :

La salle aménagée sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Vu la localisation à côté de la gare et du RAVeL, le projet s'inscrit dans une mobilité douce.

Les deux fonctions définies s'adressent à toutes les générations. Au niveau de la salle, une attention particulière sera accordée afin de faciliter son occupation par les jeunes et les seniors.

Au niveau du public du refuge, la gestion du projet pourra intégrer, à différentes périodes, la mise à disposition des lieux pour des publics spécifiques telles que les femmes.

MESURES DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

- Recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale : non défini à ce jour
- Soutien aux activités locales, à la valorisation de ressources locales : les nouvelles fonctions de la cabine ont été définies afin de soutenir la vie locale, le tourisme, les ressources locales.

INTEGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

- Impact (positif ou négatif) du projet sur le paysage : Tous les habitants s'accordent sur le fait que la cabine SNCB est un chancre dans le paysage. Ce projet permettra donc d'avoir des effets plus que positifs sur le cadre paysager de la commune.
- Impact sur le voisinage : l'occupation de la salle (notamment en soirée) devra prendre en compte la présence de riverains. Les conditions d'occupation seront donc très strictes sur le type d'activités autorisées ou non autorisées, sur les horaires..

PLAN DE SITUATION DANS LA COMMUNE



SITUATION AU PLAN DE SECTEUR



SITUATION CADASTRALE



DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE



Vue depuis le chemin de fer



Vue en arrivant à Houyet

ETAT DES LIEUX

Le bâtiment est inoccupé depuis de très nombreuses années. Son état se dégrade au fil du temps. L'ensemble doit être réhabilité. La piste de la démolition et de la reconstruction à l'identique sera peut-être étudiée lors de la mise en œuvre du projet.

ACTIVITES ACTUELLES PRESENTES

Aucune

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DU PETIT PATRIMOINE

Fiche : 1.7

Priorité : Lot 1

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

La première étape de ce projet sera la mise en place d'un groupe de travail « patrimoine ». Celui-ci sera en charge de la mise en œuvre et/ou de la coordination des actions suivantes :

- La réalisation d'un inventaire du petit patrimoine. L'objectif de l'inventaire est d'identifier tous les éléments du patrimoine. Ce travail d'inventaire sera organisé dans un esprit « participatif ». Ainsi, le groupe ira à la rencontre des comités locaux, des habitants des villages... Un appel à contribution sera lancé afin d'avoir des informations. Des soirées spécifiques et conviviales pourront également être organisées dans les villages. Chaque élément inventorié sera repris dans une fiche où figurent des photographies, la localisation avec les coordonnées GPS, l'origine et la date, l'état général, les anecdotes et événements historiques qui y sont liés, le statut de propriété, la présence dans des inventaires ou pas (ex : IPIC),...
- La diffusion de l'inventaire. L'ensemble de l'inventaire sera accessible par la population (mise en ligne, disponible à la commune, à l'espace citoyen...). La CLDR propose de s'inspirer de <https://www.bibliotheca-floreffia.be/>.
- La mise en valeur du petit patrimoine. À la suite de l'inventaire, des priorités au niveau de la mise en valeur seront définies sur base de différents critères tels que l'état du bien, l'importance et l'urgence des interventions, les opportunités de subvention, l'intérêt autre que patrimonial (ex : localisation sur une promenade, ...), la situation au niveau de la propriété... Pour chaque élément, il sera précisé si le travail peut être réalisé directement par les ouvriers communaux, par une entreprise spécialisée et s'il nécessite l'introduction d'un dossier de subvention. Un programme d'entretien sera également établi et mis en place (nettoyage des abords,...). En ce qui concerne les biens privés, les propriétaires seront sensibilisés à la mise en valeur de leur patrimoine. Ils seront également informés des subventions existantes et des démarches à effectuer. La mise en valeur du patrimoine consistera principalement à améliorer l'état, l'accessibilité, la visibilité (éclairage, signalisation, information, fleurissement, ...) et les abords (espaces de repos, plantations,...) des éléments du patrimoine.
- L'organisation de randonnées de découverte du patrimoine bâti en partenariat avec l'Office du tourisme.
- La création de synergies entre les éléments historiques et patrimoniaux (Eglise St Hadelin, tour romaine, Halte d'Ardenne, Coutellerie, Ecomusée La Besace...)
- La création d'un cercle historique : valorisation de la mémoire des anciens, conservation de documents sur l'histoire de la commune et des villages
- Le placement de panneaux expliquant succinctement l'histoire d'éléments patrimoniaux tels que le "Chêne à la Justice", l'église St Martin, etc... qui pourraient servir de jalons par exemple pour un rallye inter villages
- Etc...

Dans le cadre de ce projet, une attention particulière sera réservée aux éléments liés à l'eau et ce, afin de pouvoir créer un lien entre le patrimoine et la ressource précieuse qu'est l'eau.

JUSTIFICATION DU PROJET

Si Houyet est notamment connue par ses châteaux, la population est consciente également de la qualité du petit patrimoine.

Pour les habitants, il est primordial de pouvoir connaître son patrimoine local et de pouvoir transmettre aux générations suivantes les traces et témoignages de la vie dans les villages. De plus, la valorisation du patrimoine participe à l'amélioration du cadre de vie. Si l'on ne veut pas perdre trace de ces éléments qui constituent l'histoire de la commune tels que murs, fontaines, lavoirs,

potales, etc., il faut pouvoir les identifier précisément. L'entretien, la restauration et la mise en valeur de ce petit patrimoine méritent donc une attention plus soutenue.

Enfin, la mise en place de ce projet permettra de renforcer les liens entre les habitants qui seront invités à participer à l'inventaire.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés - Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 1.8 : Valorisation de promenades - Fiche 3.9 : Reconstruction d'un monument - chantiers jeunes
Liens avec les autres outils communaux	Programme de politique générale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet permet de sauvegarder, de restaurer et de promouvoir le patrimoine dans sa globalité	X	X	
Le patrimoine constitue un élément fédérateur pour la population La mise en place d'un groupe qui va associer l'ensemble de la population et va ainsi créer des liens entre les habitants.	X		

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : GT « patrimoine », Commune

Partenaires : Citoyens, Office du Tourisme, Groupe de jeunes, Groupe des Aînés, Conseil culturel, Chaînes de TV locales (archives, enregistrements...), Mrs Constant GILLIS et Emile HESBOIS, la compagnie Buissonnière, l'ODPH, la Besace.

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Pistes de financement :

Source	
Région Wallonne AWaP- subside PPPW	« Pour valoriser la mémoire des lieux et assurer leur conservation, la Wallonie octroie des subventions pour les travaux de restauration ou de valorisation et les actions collectives de promotion d'éléments non classés constitutifs du petit patrimoine populaire wallon ».

	■ Pour des travaux de restauration ou de valorisation, la subvention maximale est de 7 500 €. ■ Pour les actions collectives de mise en valeur et de promotion (éditions de brochures, panneaux didactiques...), la subvention maximale est de 2 500 €. ■ Lorsqu'il y a appels à projets à thème(s) défini(s) par le/la Ministre wallon(ne) du Patrimoine, le montant maximum d'aide est fixé à 15 000 €.
Commune	Solde non subventionné
Propriétaires privés	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Quantité		Prix unitaire en € TVAC	Prix total en € TVAC	Sources de financement en € TVAC	
					Région Wallonne	Commune
Inventaire				Prise en charge par la CLDR	0,00	0,00
Création d'un fond documentaire	1,00	U	6.050,00	6.050,00	2.500,00	3.550,00
Rénovation d'éléments du petit patrimoine	20,00		6.050,00	121.000,00	80.000,00	41.000,00
Animations et communication	10,00	U	4.235,00	42.350,00	22.500,00	19.850,00
Total HTVA				169.400,00	105.000,00	64.400,00

Projet rémunérateur : Non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	■ La volonté citoyenne de mieux connaître son patrimoine. ■ Les demandes spécifiques formulées par des habitants ou associations au niveau de la mise en valeur d'éléments du petit patrimoine. ■ Le projet de promenades mis en place en Lot 1 et la volonté d'organiser ensuite une mise en valeur du patrimoine qui se trouve sur les itinéraires.
<i>État du dossier</i>	■ Tous les vendredis matin à 10h00 à la besace à Wanlin, des discussions autour du patrimoine sont organisées.
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Élaboration d'une fiche d'inventaire. ■ Information de la population sur l'organisation de l'inventaire et invitation à y contribuer. ■ Inventaire du petit patrimoine. ■ Sélection des éléments à restaurer et à valoriser. ■ Sensibilisation et information des propriétaires privés. ■ Réalisation des actions de mise en valeur. ■ Mise en œuvre du programme annuel d'actions

<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Mise en place du groupe de travail
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Le suivi régulier de l'état du patrimoine : actualisation des fiches, renouvellement des actions de mise en valeur... ■ L'implication des propriétaires privés.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'un Groupe de travail	1	Rapport annuel CLDR

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Inventaire du patrimoine	Inventaire exhaustif	■ Rapport édité par le groupe de travail et présenté à la population ■ Informations publiées dans les outils de communication de la Commune.
Le nombre de projets et d'animations menés	2 par an	■ Rapport du groupe de travail. ■ Informations publiées dans les outils de communication de la Commune.

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REpondre AUX RISQUES ET CONTRAINTES :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIETE DU PROJET :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'INCLUSIVITE DU PROJET :

Les actions s'adresseront à tous les Houyétois.

MESURES DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

La mise en valeur du petit patrimoine pourra être organisée en privilégiant les artisans et matériaux locaux.

INTEGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

Sans objet

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la valorisation des promenades pédestres présentes sur le territoire houyétois.

Pour ce faire, les actions suivantes seront développées :

- Mettre en valeur de trois promenades afin d'en faire des balades emblématiques et expérientielles.

Pour commencer, une analyse de l'existant sera réalisée. Elle permettra d'identifier, sur base de critères objectifs (cf. en annexe un exemple de grille d'analyse issue de l'étude Val de Lesse), les balades à retenir.

Ensuite, pour chaque balade un fil conducteur (thématique) sera défini et/ou confirmé s'il existe déjà.

La thématique sera ensuite développée le long de la balade et le développement de l'expérience sera défini.

Pour rendre concret le thème, des aménagements et équipements seront définis et ensuite mis en place. Ceux-ci devront être originaux tout en étant intégrés dans l'environnement ; ils permettront aux visiteurs de « vivre » la balade.

Ces équipements peuvent permettre de créer un point de vue, proposer de se plonger dans un point de vue (ex : par une balançoire), proposer une aire de pique-nique originale, de créer des « portes d'entrée »...



- Intégrer l'ensemble du réseau sur des plateformes de téléchargements telles que CIRKWI et permettre aux visiteurs de télécharger les balades depuis le site web de l'Office du Tourisme ou via les panneaux de départ des balades (QR-Code).
- Valoriser et/ ou créer 3 balades accessibles. Ces balades s'adresseront tant aux PMR qu'aux familles avec enfants en poussettes, petits enfants à vélo...Elles seront (si possible) en lien avec le RAVeL.

Complémentairement à ces actions, la Commune poursuivra l'entretien des balades.

JUSTIFICATION DU PROJET

En 2022, 35.063 nuitées touristiques ont été enregistrées sur le territoire de Houyet¹. A ce chiffre, il convient d'ajouter les milliers de personnes qui viennent durant une journée pour se balader, visiter ou faire la descente de la Lesse en Kayak. Consciente des impacts du tourisme sur son cadre de vie, environnemental, patrimoniale, la Commune de Houyet a participé à l'étude « PLAN DE GESTION DU VAL DE LESSE POUR UN TOURISME DURABLE : Repenser l'offre touristique du Val de Lesse afin que celle-ci participe à la valorisation du territoire tout en réduisant ses impacts négatifs ». Cette étude propose de développer dans le Val de Lesse, le concept « Rural Experience Territory » (RET), à savoir, un tourisme axé sur la durabilité, l'expérience immersive et la mobilité douce. Pour ce faire, le plan d'action prévoit notamment « d'optimiser le dense réseau actuel afin de mettre en vitrine une offre multi pratiques d'excellence », de segmenter l'offre (par pratique et en distinguant ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées) et ce, afin de satisfaire des pratiquants de plus en plus exigeants en termes de qualité d'itinéraires et de services associés. Il est vrai que les 3 premières associations d'idées qui viennent à l'esprit des publics-cibles du tourisme wallon sont « tourisme en Wallonie » : Vert, nature, forêts : 32% , Ardennes : 15% , Balades, randonnées, cyclisme : 13% .² Proposer une offre qualitative de balade est donc nécessaire pour tout territoire touristique. La qualité est d'autant plus importante que Houyet se présente comme le « Paradis des promeneurs ».

Il est également indispensable de prendre en compte les tendances fortes du tourisme³ et plus spécifiquement le fait que pour attirer les touristes en général, et pour capter de nouveau le tourisme local, il y a lieu de proposer des expériences différenciantes et de mixer les activités classiques à la découverte innovante.

Afin de définir les actions à mettre en place pour valoriser l'offre de balades, un groupe de travail spécifique a été organisé en janvier 2024. L'ensemble des participants se sont accordés sur le fait que le maillage est déjà important et sur le fait que l'entretien est bien suivi tant au niveau promenades pédestres que balades vélo.

Les participants ont également pris en compte les projets en cours tels que :

- La création d'un escape game extérieur par l'Office du Tourisme
- Les négociations en cours entre la Commune et la donation royale notamment concernant la Halte Royale. Concernant le réseau promenade, l'intérêt serait d'avoir une « prise » sur l'ensemble du plateau d'Ardenne.
- Le développement d'un réseau de points nœuds pédestres sur le territoire wallon.

Sur base de ces éléments, le projet de valoriser l'existant notamment en proposant quelques promenades ciblées « emblématiques » a retenu l'attention des participants.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.6 : Réaffectation de la cabine SNCB à Houyet ■ Fiche 1.7 : Préservation et restauration du petit patrimoine ■ Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux ■ Fiche 2.8 : Aménagement de la zone du Maupas ■ Fiche 2.19 : Aménagement de la Halte des Marmozets de Ciergnon

¹(Source : Observatoire wallon du Tourisme)

²(Source : Observatoire wallon du Tourisme)

³ Les cahiers des tendances ADN 2024

Liens avec les autres outils communaux	Etude Val de Lesse
--	--

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La valorisation des promenades permettra de renforcer l'attractivité touristique de Houyet	X		X
Proposer des balades expérientielles permet d'augmenter la durée de séjour sur le territoire	X		X

LOCALISATION ET STATUT

L'action concerne le réseau de balades et donc tout le territoire communal.

Les balades qui seront valorisées en expérience seront identifiées lors de la mise en place du projet.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : Citoyens, CLDR, Office du Tourisme, Maison du Tourisme, Groupe des Aînés

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Pistes de financement :

Source	
Commissariat général au Tourisme	Pour les balades expériences : Subvention à l'équipement touristique -60% Pour le balisage : Le taux d'intervention est fixé à 60 % de la conception, de la fourniture, de la pose des balises et de la certification du balisage, ainsi que de la fourniture de balises de réserve correspondant au maximum à 40 % des balises à placer. Ce taux peut toutefois être porté à 80 % si le demandeur intègre son itinéraire à d'autres activités ayant un rapport avec le tourisme, en respectant notamment les conditions suivantes : - il met en œuvre son projet touristique au sein d'un territoire élargi, se prévalant d'une unité touristique, et sans référence nécessaire aux limites administratives d'une ou de communes; - il met en place une concertation et une coopération entre les différents acteurs touristiques locaux afin de développer une stratégie commune autour du projet; - il informe les touristes sur les possibilités d'hébergement, les autres itinéraires permanents et les sites et activités touristiques de sa région; - il base la promotion de son produit autour d'une image homogène propre à la région considérée.
Commune	Solde non subventionné

Estimation globale du coût	Quantité		Prix unitaire en € TVAC	Prix total en € TVAC	Sources de financement en € TVAC	
					Région Wallonne (CGT)	Commune
Mise en valeur de trois balades (5 équipements expérientiels par balade)	15,00	U	22.000,00	330.000,00	198.000,00	132.000,00
Intégration des balades sur des plateformes				Prise en charge par l'OT		
Balades accessibles 3	25,00	KM	750,20	18.755,00	11.253,00	7.502,00
Total HTVA				348.755,00	209.253,00	139.502,00

Projet rémunérateur : Non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le fait que l'étude Val de Lesse préconise l'amélioration des balades et la volonté des citoyens de soutenir un tourisme de qualité ont été des critères importants pour définir la priorité de la fiche.
<i>État du dossier</i>	- La Commune propose un réseau de plus de 500 km d'itinéraires. - L'ensemble du réseau est entretenu. - L'Office du tourisme fait la promotion de ces balades et vend la carte IGN
<i>Programme des travaux et planification</i>	- Définition d'une grille d'analyse permettant d'identifier les 3 balades à valoriser et les balades accessibles. - Application de ces critères à l'ensemble des balades - Définition du fil conducteur pour les 3 balades à valoriser - Définition des équipements à mettre en place - Lancement du marché de fourniture et pose des équipements - Pour les balades accessibles : amélioration du balisage - Promotion et communication des balades - Intégration de l'ensemble du réseau sur des plateformes de téléchargement.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	- Respecter la réglementation en vigueur en matière des marchés publics - Solliciter les autorisations nécessaires du Commissariat général au Tourisme – itinéraire permanent
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	- Poursuivre l'entretien des balades - Impliquer les citoyens dans la gestion du réseau avec la mise en place d'une démarche de parrainage et marrainage des balades.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Balades valorisées	3	Commune- PV de réception
Balades accessibles	3	Commune
Balades téléchargeables	Tout le réseau	Office du tourisme

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de téléchargements de balades	Min 30/mois	Office du Tourisme
Taux de satisfaction des visiteurs	80%	Enquête

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REpondre AUX RISQUES ET CONTRAINTES :

Les contraintes éventuelles seront identifiées et prises en compte dans le cadre de la réalisation du projet.

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

Sans objet

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

La valorisation des balades se fera dans le parfait respect du cadre naturel.

MESURES EN FAVEUR DE LA SOBRIETE DU PROJET :

Le projet mené sera sobre et non surdimensionné tout en proposant des balades expérientielles destinées à soutenir un tourisme respectueux.

MESURES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE :

Le projet prendra en compte la biodiversité présente et sa préservation. Les mesures seront précisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

MESURES EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITE ET DE L'INCLUSIVITE DU PROJET :

Le projet s'adresse aux personnes en balade.

Trois balades concerneront plus spécifiquement les PMR et les familles avec enfants.

MESURES DE TRANSITION VERS L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE :

La mise en œuvre du projet pourra être organisée en intégrant des savoir-faire et matériaux locaux.

INTEGRATION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT :

L'intégration du projet dans l'environnement paysager et naturel sera une des clés de réussite de celui-ci.

PLAN DE SITUATION DANS LA COMMUNE**SITUATION AU PLAN DE SECTEUR**

Cette information sera précisée pour les balades valorisées et les balades accessibles lors de la mise en œuvre du projet

SITUATION CADASTRALE

La situation cadastrale des balades concernées sera précisée lors de la mise en œuvre du projet.

EXEMPLE DE GRILLE D'EVALUATION

Fiche action I-1

Extrait grille d'évaluation élaborée par E-tinérances

Critère 1 Importance des tronçons goudronnés (pédestre, VTT) • Supérieur à 50 % de goudron = 0 point • De 20 à 50 % de goudron = 1 point • De 10 à 20 % de goudron = 2 points • De 5 à 10 % de goudron = 3 points • Moins de 5 % de goudron = 4 points Critère 2 Sécurisation - confort • Itinéraire non adapté au type de pratique/public visé et non adaptable = 0 point • Itinéraire non adapté au type de pratique/public visé mais peut être modifiable = 1 point • Itinéraire est correctement adapté = 2 points • Itinéraire complètement adapté = 3 points • route très fréquentée et dangereuse = 0 point • route assez fréquentée et dangereuse = 1 point • route peu fréquentée et sans danger = 2 points BONUS SERVICES • Si transport en commun au départ et à l'arrivée = 2 points • Si hébergement à la nuitée sur l'itinéraire = 2 points • Si restauration / bar sur l'itinéraire = 2 points • Si Point d'eau sur l'itinéraire = 1 point • Si accès commerces sur l'itinéraire = 1 point	Critère 3 Intérêts paysagers / patrimoniaux et thématisation • Itinéraire sans vue, paysages fermés, monotone et banal = 0 point • Itinéraire avec un panorama, paysages semi-ouverts = 1 point • Itinéraire avec paysages diversifiés et identifiants = 2 points Critère 4 Thématisation • Itinéraire n'offre pas de thématique particulière = 0 point • Itinéraire avec une thématique classique non différenciante = 1 point • Présence d'une thématique forte et originale = 2 points Critère 5 Qualité du tracé • Itinéraire implique des aménagements lourds (passerelle, érosion) = 0 point • Itinéraire implique des aménagements légers (Chicanes, portes) = 1 point • Itinéraire nécessitant juste entretien courant (débroussaillage) = 2 points
---	--

Chaque situation fera l'objet, via le groupe de travail mobilité, d'une analyse précise, d'une objectivation et d'une identification des aménagements et travaux possibles en prenant en compte la réglementation. A noter que certains points pourront être réglés via le projet d'aménagement des entrées de villages.

Pour les voiries régionales, une concertation sera organisée avec les services responsables.

L'amélioration des points sensibles pourra être accompagnée d'actions de sensibilisation des usagers avec par exemple :

- des ateliers d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR) en milieu scolaire avec remise du brevet du piéton, brevet du cycliste ;
- des actions de sensibilisation à l'usage des deux roues motorisées ;
- la participation de la commune à la semaine de la mobilité.

Ces actions seront développées par le Groupe de Travail Mobilité.

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Houyet compte plus de 300 km de voiries communales et 59 km de voiries régionales (hors autoroute). Le réseau de voirie est donc très dense.

Avec l'augmentation du trafic et de l'usage accru de l'automobile, le sentiment de sécurité des usagers s'est modifié au cours des dernières décennies.

Aujourd'hui, les habitants sont en demande d'espaces plus partagés où les usagers des modes actifs trouvent autant leur place que les usagers motorisés. Ils veulent également un cadre de vie plus apaisé et sécurisé.

La réduction des vitesses, la création d'espaces spécifiques pour les piétons et les vélos, le marquage des entrées de villages... sont donc des actions définies par les citoyens afin d'améliorer la cohabitation des usagers.

De nombreuses demandes d'amélioration de situations sensibles ont été collectées lors des moments de consultation des citoyens. La liste a également été précisée par la CLDR et ce, afin de proposer une action destinée à améliorer les différentes situations.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.2 : Aménagement d'une liaison douce Houyet-Dinant ■ Fiche 1.4 : Soutien au développement de solutions alternatives de transport ■ Fiche 1.10 : Aménagement des entrées et sorties de villages
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet favorisera l'utilisation des modes de déplacement doux.		X	X
Le projet améliorera le bien-être des habitants par la réduction du sentiment d'insécurité.	X		
Le projet, par la réduction de la vitesse et le renforcement de l'utilisation des modes doux, aura des effets positifs sur le cadre de vie (réduction du trafic et des pollutions, y compris des pollutions sonores).	X	X	

LOCALISATION ET STATUT

Cf. carte des points sensibles en annexe.

Deux statuts de voiries doivent être distingués : les voiries communales et les voiries régionales.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune , Région Wallonne

Partenaires : Groupe de travail mobilité, Tiers-lieu, Citoyens, Police, CLDR, TEC, Commission provinciale de sécurité routière

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Pistes de financement :

Source	
Commune	Budget annuel voiries communales
Région Wallonne	Budget annuel voiries régionales; droit de tirage dans le cadre du PIC, de PIMACI et d'appels à projets

Estimation globale du coût/an	Quantité	Prix unitaire en € TVAC	Prix total en € TVAC
Aménagement des points sensibles en matière de sécurité routière <u>sur les voiries communales</u>	FF	FF	42.350,00
Total HTVA			42.350,00

Projet rémunérateur : Non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Ce projet est repris en Lot 1 car il est complémentaire aux autres projets destinés à améliorer la mobilité sur le territoire communal et dont la réalisation a été définie comme prioritaire.
<i>État du dossier</i>	■ Programme d'investissement communal afin d'améliorer les voiries ■ Les interventions urgentes réalisées par les services communaux en cas de problème important le long des voiries ■ Information de la CLDR en janvier 2024 de la réglementation de police en matière de passage pour piétons, ralentisseurs...
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Finalisation de la liste des situations sensibles ■ Analyse de chaque situation et des problèmes récurrents. Objectivation des situations. ■ Concertation avec les services régionaux et les services de police ■ Mise en œuvre des solutions possibles
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ A préciser selon les situations à régler.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Implication du Groupe de travail mobilité ■ Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation des citoyens

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'aménagements réalisés	Levées d'au moins 60% des problèmes objectivés	Commune
Le nombre d'actions de sensibilisation organisées	1/an	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réduction de l'utilisation de la voiture	25% en 3 ans	Comptage, études régionales
Augmentation des déplacements doux	30% en 3 ans	Comptage

MESURES EN FAVEUR DE LA RESILIENCE LOCALE ET DE LA TRANSITION

MESURES POUR REpondre AUX RISQUES ET CONTRAINTES :

Les contraintes éventuelles seront identifiées et prises en compte dans le cadre de la réalisation du projet.

MESURES EN FAVEUR DE LA BONNE GESTION DES EAUX

En fonction des aménagements, la question de la gestion des eaux de ruissellement sera prise en compte.

MESURES EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES :

Sans objet

Sans objet

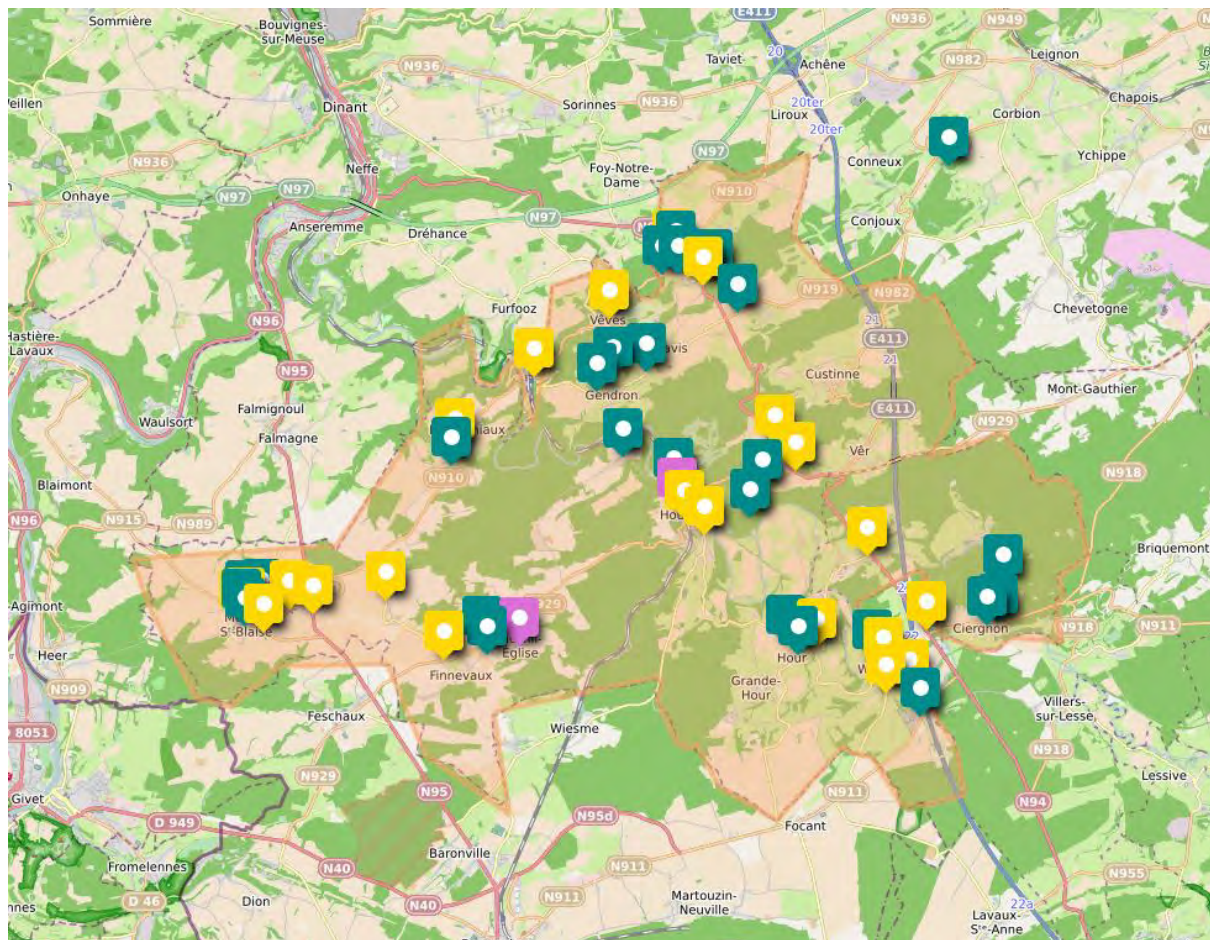
Sans objet

Sans objet

Sans objet

La question de la préservation du cadre de vie et de la tranquillité sera prise en compte lorsque des aménagements tels que des
d'ânes, plateaux... seront envisagés.

PLAN DE SITUATION DANS LA COMMUNE



La localisation de chaque lieu aménagé sera précisée lors de la mise en œuvre du projet.

SITUATION CADASTRALE

Il s'agit uniquement d'interventions sur des voiries communales et régionales.

DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

Les photos des lieux à aménager seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Afin d'illustrer, voici quelques vues afin d'illustrer différentes situations identifiées :



N94-N929 : Carrefour dit du jardinnet – manque de visibilité Traversée d'Hérock- vitesse dans le village



Rue Basse – croisement et stationnement



Carrefour N94-route d'Achène à Celles- manque de visibilité, vitesse



Rue de Vêves – vitesse et état de la route



Rue de Focant – vitesse

AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES ET SORTIES DE VILLAGES

Fiche : 1.10

Priorité : Lot 1

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à aménager et sécuriser les entrées principales de la commune ainsi que des 13 villages et hameaux suivants :

- | | | |
|--------------|------------------------|------------------|
| ■ Celles, | ■ Herock | ■ Mesnil-Eglise, |
| ■ Ciergnon, | ■ Hour, | ■ Ver |
| ■ Custinne, | ■ Houyet, | ■ Wanlin |
| ■ Finnevaux, | ■ Hulsonniaux, | |
| ■ Gendron, | ■ Mesnil-Saint-Blaise, | |

Il prévoit le placement d'une signalétique à chaque entrée ainsi qu'une intervention au niveau de la voirie au cas par cas.

Ces aménagements répondent à des objectifs d'ordres identitaire, sécuritaire et esthétique.

Trois niveaux d'intervention sont prévus, en fonction des statuts des voiries concernées (régionales ou communales), et selon que l'on marque une entrée de commune ou une entrée de village. (Cf. Programme des travaux).

Concernant l'identité, l'idée est de placer des totems sur les grands axes de la commune, principalement à l'attention des visiteurs. Au niveau du contenu, ils devront faire effet « carte de visite ». Les éléments relevés par les membres de la CLDR pour représenter la commune sont : la culture, la nature (faune et flore), la gastronomie, le tourisme ainsi que l'image verte de la commune au niveau énergies renouvelables dans le quotidien des Houyétois.

Pour les membres, les éléments importants à prendre en considération sont :

- Mentionner le nom du hameau ;
- Mentionner le nom de la commune ;
- Prévoir un système de ralentissement efficace ;
- Mettre en valeur les attraits touristiques ;
- Montrer un élément symbolique pour identifier les villages ;
- Représenter les concepts de nature, faune, flore... ;
- Intégrer les normes en fonction des types de voirie.

Concernant la sécurité et les aménagements, les membres de la CLDR ont sélectionné une série de lieux problématiques. Ils ont également fait part des remarques suivantes :

- Les nouveaux dispositifs devront tenir compte du passage de charroi agricole et de bus.
- Un nombre important de villages sont traversés par des routes régionales.
- Un marquage au sol pourrait permettre d'indiquer l'entrée sur le territoire communal.

A ce stade, une première réflexion a déjà été menée par les membres de la CLDR. Celle-ci a permis d'identifier trois catégories principales d'entrées et les endroits où elles devront être installées.

- Niveau 1 : voiries régionales. Celles-ci sont des voiries minimum double bande avec un trafic relativement intense. L'intervention serait au niveau sécurisation (effet porte) et identitaire avec l'installation d'un totem.
- Niveau 2 : voiries communales principales reliant les villages entre eux. Celles-ci sont des voiries doubles ou simples bandes avec un trafic plus restreint que les précédentes (niveau 1) et pour lesquelles la commune dispose d'une maîtrise au niveau

de l'intervention. L'intervention sera la création d'effet de portes destinés à ralentir la vitesse des véhicules (ex : rétrécissement; chicane ; plantations ; ...) ; accompagnée d'un panneau d'entrée spécifique (même charte graphique que totem).

- Niveau 3 : voiries communales secondaires qui reprennent notamment les voiries plus rurales permettant la liaison par exemple entre deux hameaux. Celles-ci sont des voiries plus étroites où la circulation est plus faible. Des panneaux simples (même charte graphique que totem) seront installés.

La carte fournie en annexe repère les principales entrées de villages ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des voiries.

Les réalisations prévues sont les suivantes :

- Niveau 1 : placement de 13 totems identitaires et sécurisation des lieux
Les totems seront conçus pour durer de nombreuses années à l'extérieur, avec un minimum d'entretien. En ce qui concerne la sécurisation, il s'agit de l'installation d'un séparateur de bandes afin de ralentir la vitesse des automobilistes.
- Niveau 2 : 7 entrées de village à sécuriser
Création d'effets de portes destinés à ralentir la vitesse des véhicules (par exemple, via un rétrécissement réel ou induit de la voirie ou via un dispositif de ralentissement mais également par la présence de plantations et le placement raisonné de matériaux différenciés, etc.). Ces zones seront également équipées d'un panneau d'entrée spécifique.
Lorsque le choix se portera sur des plantations pour marquer l'effet de porte, il faudra être attentif au choix des essences (indigènes) et veiller à leur entretien régulier et correct tout en garantissant un gabarit suffisant pour bien marquer l'effet de porte. L'emplacement des arbres tiendra compte des éventuels passages du charroi agricole et des changements climatiques voire du changement d'aspect en fonction des saisons.
- Niveau 3 : Placement de 7 panneaux simples
Panneau simple pour marquer l'entrée de village, suivant la charte graphique établie

JUSTIFICATION DU PROJET

Les entrées de village jouent un rôle fondamental dans la perception du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première « image » que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur.

Les portes d'entrée constituent en effet une vitrine du dynamisme économique ou culturel des noyaux urbains, ce qui renforce leur intérêt stratégique. Mais entourée de communes influentes (Ciney, Rochefort, Beauraing, Dinant), l'entité houyetoise semble souffrir d'un problème d'identité.

Ce projet présente une double transversalité car il concerne l'ensemble des villages de la commune et poursuit différents objectifs :

- Identitaire : Houyet, malgré ses nombreux atouts naturels et architecturaux, n'a actuellement pas pu développer réellement « son » identité communale. La recherche d'une « marque de caractère » et son harmonisation au niveau des entrées de commune et de villages sera le point de départ d'une ligne de conduite à étendre à l'ensemble de l'entité.
- Sécuritaire : il existe un sentiment global d'insécurité lié aux vitesses excessives, notamment au niveau des traversées de villages par des voiries au gabarit et/ou aux aménagements inadaptés. Le projet consiste à rappeler aux usagers qu'ils pénètrent dans une agglomération et la nécessité d'adapter leur conduite.
- Esthétique : par le choix judicieux de la localisation des aménagements, par l'intégration et la qualité des matériaux retenus, par diverses mesures de fleurissement, le

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 1.4 : Soutien au développement de solutions alternatives de transport - Fiche 1.9 : Sécurisation des points sensibles en matière de sécurité routière
Liens avec les autres outils communaux	Programme de politique générale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet prend en compte les aspects de mobilité des utilisateurs et particulièrement de mobilité douce	X		
Renforcement de la dimension identitaire de la commune et des villages comme facteur d'épanouissement social et culturel	X		
Soutien des emplois existants au niveau des entreprises désignées			X
Renforcement de l'attractivité générale du territoire notamment pour de futurs acteurs économiques et touristiques potentiels			X
Amélioration globale du cadre de vie des habitants	X	X	
Impact positif sur la biodiversité, sur base des mesures de fleurissement	X	X	
Réduction des nuisances liées à des vitesses trop élevées		X	
Le projet intègre la participation des acteurs locaux et habitants (mobilisation des partenaires, implication et expertise des usagers, ...)	X		

LOCALISATION ET STATUT

27 entrées de village (13 de niveau 1, 7 de niveau 2 et 7 de niveau 3) sont répertoriées sur des voiries communales et régionales. Ces sites coïncident avec les entrées d'agglomération, annoncées par les panneaux F1a ou F1b du Code de la route en vue de limiter les vitesses à 50km/h.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : GT mobilité, Police, SPW mobilité et infrastructure, TEC, Commission provinciale de sécurité routière

ESTIMATION GLOBALE DU PROJET

Estimation globale du coût	Quantité	Prix total en € TVAC	Sources de financement
Niveau 1	13	267.410,00	Commune SPW - agriculture, ressources naturelles et environnement SPW – Mobilité et infrastructures
Niveau 2	7	122.815,00	
Niveau 3	7	12.705,00	
Honoraires	10%	40.293,00	
Total en € TVAC		443.223,00	

Projet rémunérateur : Non

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	La présente fiche est issue du précédent PCDR. Compte tenu de l'état d'avancement du dossier, la CLDR a souhaité que la fiche soit reprise dans cette nouvelle Opération de Développement Rural afin que la mise en œuvre soit organisée à court terme.
<i>État du dossier</i>	Depuis 2019, tous les villages et hameaux sont en zone agglomérée (50km/h). Les entrées d'agglomérations ont déjà été matérialisées par un marquage au sol à certains endroits mais ne sont pas toujours efficaces en termes de réduction de vitesse. Sur les routes communales, une dizaine de dispositifs ralentisseurs a été placée (chicanes à Wanlin et Mesnil-Saint-Blaise). En février 2021, une réunion de travail avec les représentants du SPW Mobilité, de la FRW, du Collège communal et de l'Administration communale de Houyet s'est tenue pour recueillir les conseils du SPW concernant les types d'interventions sur les différents lieux identifiés sur la commune par les membres de la CLDR. À la suite de cette réunion et aux différentes visites de terrain, certaines limites d'agglomération sont revues pour être placées au niveau des premières maisons, lorsque le bâti devient continu (et pas à la limite de la zone bâissable au plan de secteur).
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Réalisation d'une étude par un bureau destiné à réaliser l'inventaire précis des entrées de villages (en ce compris la localisation des bâtiments et/ou terrains pouvant marquer ces entrées) ; ■ Etablir une charte graphique (support d'information) et des propositions d'aménagement identitaire pour les entrées de village en concertation avec la population ; ■ Participation de la population et de la CLDR au choix des différents éléments identitaires de la commune et des villages (organisation de concours, boîte à idées, participation des artistes locaux, etc.) puis au choix final de la signalétique sur base de propositions qui leur seront soumises par l'auteur de projet ; ■ Attribuer des priorités pour la réalisation suivant une liste multicritères (sécurité, caractère accidentogène du lieu, lieu fortement fréquenté ou non, passage de modes doux, charroi agricole, urbanisation adéquate ou non, etc....) ; ■ Recherche de subsides pour la réalisation ; ■ Rédaction du CSC ;

	■ Mise en adjudication ; ■ Choix d'un entrepreneur et chantier ; ■ Consultation des habitants et de la Zone de Police Lesse & Lhomme deux ans après la mise en œuvre du projet pour évaluer les effets attendus des effets de portes destinés à ralentir la vitesse des véhicules.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Marché public de service pour la désignation d'un bureau pour la réalisation de l'étude et marché public de travaux pour la désignation d'une entreprise pour la réalisation des travaux ; ■ Contacter le SPW pour définir le plan d'implantation des totems et obtenir les autorisations écrites de placement ; ■ Eventuels permis d'urbanisme pour la réalisation de certains ouvrages ; ■ Adaptation du règlement complémentaire de circulation routière
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	Les éléments listés ci-dessous devront être pris en considération pour assurer la bonne qualité du projet (éléments à intégrer, entre autres, pour la désignation du prestataire de l'étude du projet). : ■ L'amélioration de la mobilité partagée et de la sécurité routière Les aménagements des entrées de village revêtent une importance capitale en ce qui concerne la mobilité et plus particulièrement la sécurité routière. En effet, la « porte d'entrée » d'un village doit être suffisamment visible et marquée pour informer les automobilistes qu'ils entrent dans une zone habitée et ainsi les inciter à ralentir. Cette approche est d'autant plus importante que la Commune souhaite développer la pratique du vélo au quotidien (voie lente, points-nœuds, ...) et favoriser le partage des voiries là où c'est opportun. En termes d'aménagement, les possibilités sont multiples mais elles doivent être adaptées aux spécificités rurales des différents villages de l'entité en termes de localisation, de gabarits de la voirie, de teintes et de qualité globale, tout en prenant en considération la circulation du charroi agricole. La Commune de Houyet a la particularité d'être traversée par des voiries régionales dont le trafic et la vitesse sont relativement importants. Si des aménagements plus sécurisés y sont nécessaires, ils seront du ressort de la Wallonie. ■ Le renforcement de l'identité communale et villageoise Le projet vise également le renforcement de l'identité villageoise et communale. Pour répondre à cet enjeu, le projet définira des principes d'aménagement pour les « portes d'entrées » (dans la manière de ralentir la circulation automobile via une seule voie, d'utiliser des matériaux différenciés, de positionner adéquatement la végétation, etc.) pour assurer une cohérence dans leur traitement (tout en les adaptant chacune à leur contexte) et une identité globale. Le projet définira également toute la signalétique qui sera présente à chaque entrée. Pour celle-ci, il s'agira de proposer : ○ Un élément fédérateur pour l'ensemble de l'entité : un logo communal, une charte graphique pour les différents types d'éléments, ... ; ○ Pour chaque noyau villageois, un élément identitaire propre (une phrase, un thème, une image, un slogan, etc.) ■ La valorisation des noyaux villageois et de l'entité Ces points d'entrée doivent constituer une invitation au touriste ou au visiteur de passage à découvrir l'intérieur de la zone villageoise et ses

	éventuelles spécificités patrimoniales. Elles peuvent aussi contribuer à faire (re)découvrir leur cadre de vie aux habitants de la commune. Les aspects urbanistiques et paysagers sont bien évidemment très importants, les autorités compétentes devront être particulièrement attentives aux types d'aménagements ou de constructions à réaliser au niveau de ces endroits stratégiques. De manière globale, il est recommandé de garantir une certaine cohérence dans les aménagements sur l'ensemble du territoire (sobriété de l'aménagement, contextualisation des matériaux, même espèce de végétation, ...) tout en respectant le caractère rural des différents villages. Par ailleurs, les éléments urbanistiques et paysagers caractéristiques de la commune et des différents villages (bâtiment ou ensemble de bâtiments de grande valeur patrimoniale ou symbolique, arbres remarquables...) pourront servir comme éléments identitaires représentés dans la signalétique (voir point ci-dessus) ou comme élément d'information. ■ La valorisation de la biodiversité Les aménagements proposés privilégieront la plantation d'éléments naturels (essences indigènes) de manière à contribuer au développement de la biodiversité dans l'entité. Il s'agira également de tenir compte de la trame verte et du réseau écologique existants et à développer. En matière de revêtements de sol notamment, une attention sera portée à la perméabilité des sols. Sans oublier d'assurer le bon entretien annuel des panneaux, des aménagements et de la végétation
--	---

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

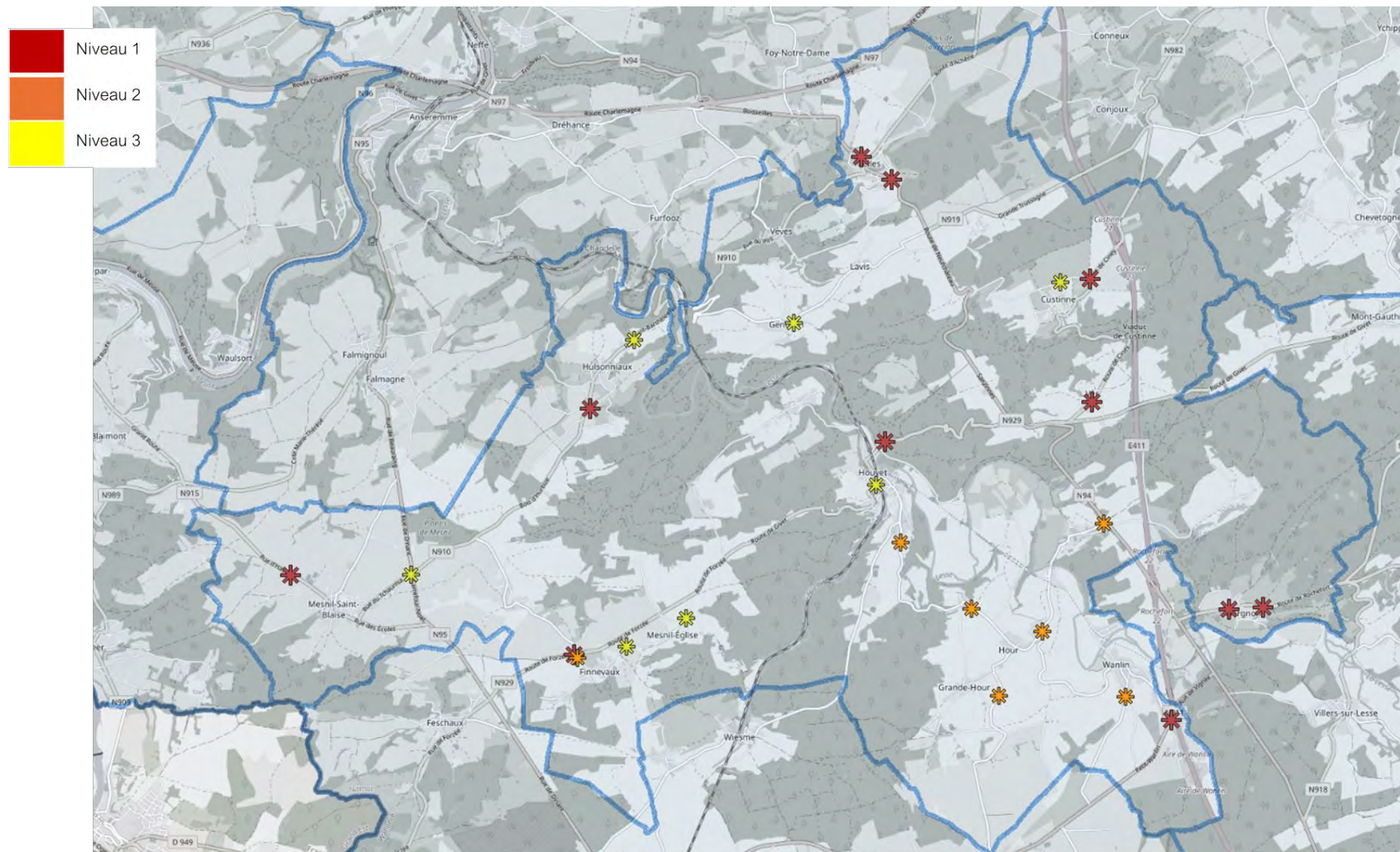
Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux d'aménagement	7	Commune – PV approuvé de la réception définitive des travaux
Placement des totems et panneaux	20	Commune – PV approuvé de la réception définitive des travaux

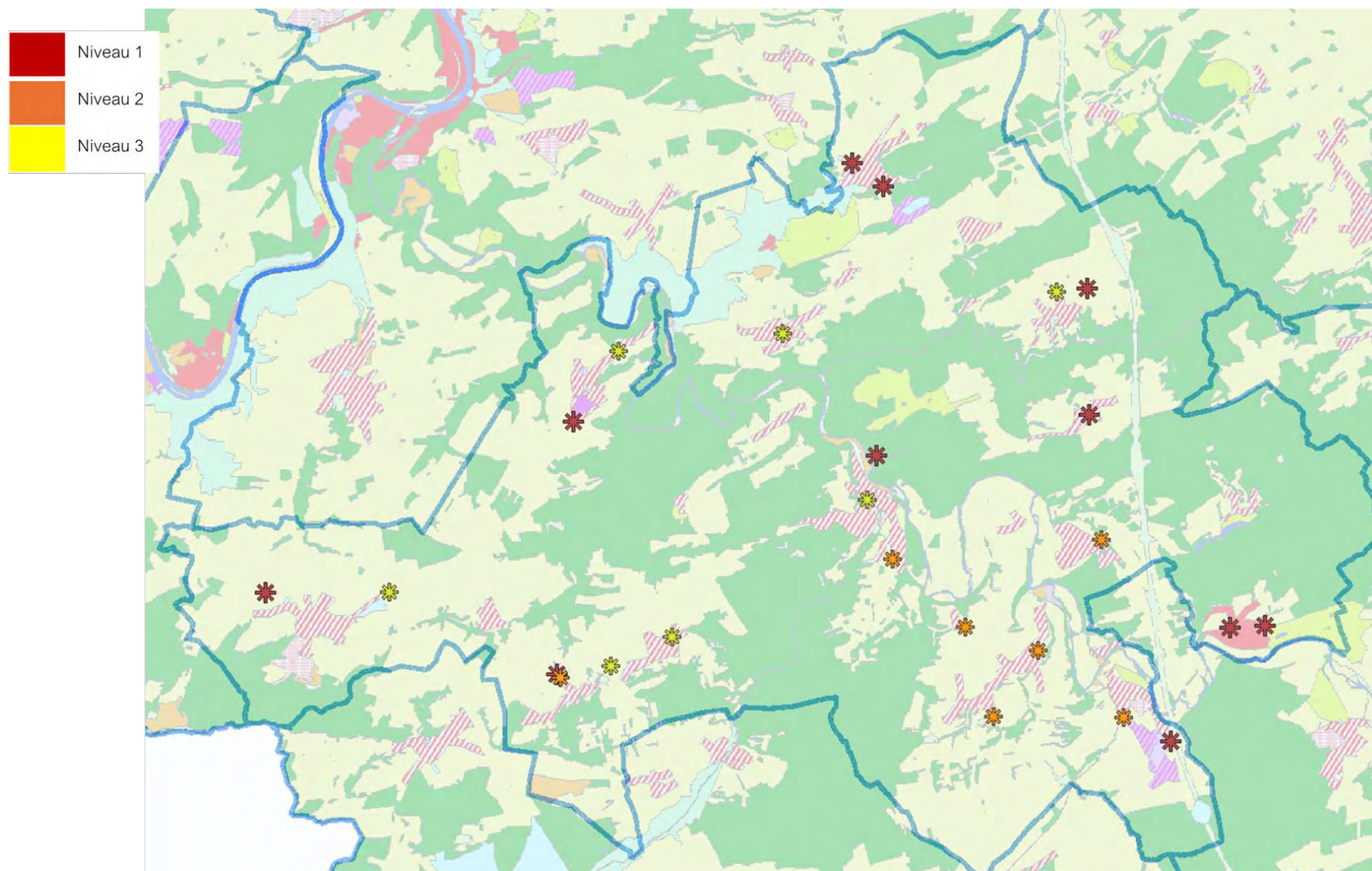
Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Vitesse au cœur des villages	Mesures des vitesses correspondant aux vitesses autorisées	Analyses de vitesses organisées par la Zone de Police Lesse & Lhomme

PLAN DE SITUATION DANS LA COMMUNE



SITUATION AU PLAN DE SECTEUR



DOSSIER PHOTOGRAPHIQUE

• **Houyet**

Entrée 1 : Zone du Maupas – RN 929 – Niveau 1



Entrée 2 : Route de Wiesme – Niveau 1



Entrée 3 : Route de Hour – Niveau 2



Entrée 4 : Route de Givet – Niveau 3



- **Mesnil-Eglise**

Entrée 1 : Rue Haute – Niveau 3



- **Finnevaux**

Entrée 1 : Rue du Village 1 – Niveau 2



Entrée 2 : Rue du Village – Carrefour Route de Forcée (RN 929) - Niveau 2 (aménagement le cadre d'un futur lotissement)



- **Mesnil-Saint-Blaise**

Entrée 1 : Rue d'Hastière - RN 915 – Niveau 1



Entrée 2 : RN910 (Rue du Tchaurnia) – Niveau 3



- **Hulsonniaux**

Entrée 1 : RN910 (Rue Saint-Barthélémy) – Rue du Centre – Niveau 1



Entrée 2 : RN910 (Rue Saint-Barthélémy) – Niveau 3



- **Hour**

Entrée 1 : Rue des Combattants – Niveau 2



Entrée 2 : Rue de la Marbrerie – Niveau 2



Entrée 3 : Rue de la Libération – Niveau 2



• **Wanlin**

Entrée 1 : Rue de Focant – Niveau 2



Entrée 2 : Carrefour RN911 – Rue de la Briqueterie – Niveau 1



• **Custinne**

Entrée 1 : RN982 (Route de Ciney) – Niveau 3



Entrée 2 : RN982 – Route de Ciney – Niveau 1



- **Ver**

Entrée 1 : RN982 (Route de Ciney) – Niveau 1



- **Celles**

Entrée 1 : RN94 (Route de Neufchâteau) – Niveau 1



Entrée 2 : Carrefour RN94 – RN910 – Niveau 1





• Gendron

Entrée 1 : Carrefour Sur-le-Mont – Rue de Gendron – Niveau 3



- **Hérock**

Entrée 1 : Hérock – Niveau 2



- **Ciergnon**

Entrée 1 : RN911 – Route de Rochefort – Niveau 1



Entrée 2 : RN911 – Route de Rochefort – Niveau 1



Entrée 3 : RN929 – Route de Montgauthier – Totem



LOT 2

VALORISATION TOURISTIQUE DES TALENTS LOCAUX

Fiche : 2.1

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet a pour objectif de mobiliser des artisans, des producteurs locaux et des artistes qui seraient en mesure de proposer des activités comme des ateliers, des initiations, des dégustations, des animations musicales,...pour les touristes.

Le projet sera organisé selon les étapes suivantes :

- Un appel à candidature sera lancé via les supports de communication communaux et via les acteurs culturels. Il sera bien précisé l'objectif du projet, à savoir le développement de nouvelles activités touristiques par les talents locaux.
- Organisation d'une « bourse aux talents ». Chaque talent qui a posé sa candidature sera invité à venir se présenter devant un jury composé de représentants de la commune, de l'Office du Tourisme, de la culture, d'experts touristiques et de représentant de la CLDR. Le temps sera de maximum 5 minutes pour présenter son talent et la manière dont la personne souhaite proposer l'activité aux visiteurs. Il devra ensuite répondre aux questions du jury.
- Sélection des talents par le jury sur base d'une grille d'analyse développée spécifiquement pour le projet.
- Accompagnements des talents sélectionnés à la mise en tourisme de leur activité. Il s'agira d'un atelier durant lequel les talents devront développer de manière détaillée « ce qui sera proposé », les publics-cibles, les conditions (durée, périodes, prix, réservation...).
- Lancement d'une communication vers les visiteurs pour présenter les nouvelles activités. Exemple, la communication des talents par le Pays des Lacs



Cette démarche sera renouvelée chaque année. L'objectif est d'avoir au moins 2 activités chaque année. Un bilan sera organisé avec chacun des talents.

JUSTIFICATION DU PROJET

Avec près de 30.000 nuitées touristiques par an, Houyet est considéré comme un territoire à forte intensité touristique ⁴.

A ces nuitées, il faut aussi ajouter les dizaines de milliers de personnes qui se rendent chaque année à Houyet pour pratiquer une activité telles que la randonnée ou la descente de la Lesse en kayak.

Le diagnostic a mis en avant le fait que l'absence de commerces locaux, que le type d'activités proposées font que le tourisme a des retombées économiques mitigées.

Un des objectifs de la stratégie du PCDR est de soutenir le développement du tourisme avec des effets positifs. Cet objectif rencontre la stratégie définie dans le cadre de l'étude « Val de Lesse » destinée à repenser l'offre touristique de la vallée de Houyet à Dinant afin que celle-ci participe à la valorisation du territoire tout en réduisant ses impacts négatifs.

⁴ L'intensité touristique est le rapport entre le nombre de nuitées enregistrées sur une année et la population d'un territoire exprimée par 1 000 habitants.

Dans le cadre de cette étude, le concept de « Rural Experience Territory » a été défini. « *Le concept de Rural Experience Territory permet d'envisager le Val de Lesse dans sa globalité, comme un territoire fier de ses patrimoines, qu'ils soient historiques (vestiges issus de différentes époques, notamment romaine et préhistorique), paysagers (une diversité de paysages : de la vallée où coule la Lesse entourée de forêts et de falaises, aux plateaux ruraux sur lesquels se succèdent cultures agricoles et élevages), ou naturels (la qualité environnementale des zones protégées). Fier également des personnes qui le font vivre, dont le sens de l'accueil n'est plus à prouver et qui, forts de leurs savoir-faire bien à eux, représentent également la diversité des hameaux, qui rendent le territoire d'autant plus riche et complexe.* »⁵

Le développement de nouvelles activités touristiques à Houyet doit donc s'inscrire dans une démarche respectueuse du territoire, de son patrimoine, de ses habitants tout en générant des retombées économiques locales.

L'étude Val de Lesse préconise d'ailleurs la création d'un réseau d'acteurs engagés en faveur du tourisme durable immersif. Le développement de l'économie touristique fait que toute personne qui vit dans un territoire, qui a une passion, un talent, l'envie de partager peut contribuer à la création d'activités. Afin que les Houyétois deviennent des acteurs touristiques, une action de recrutement de ces talents a donc été proposée.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 3.1 : Mise en place d'actions de promotion et de visibilité des entreprises et produits locaux - Fiche 2.4 : Création d'un groupe de travail des jeunes et accompagnement au développement d'activités - Fiche 2.17 : Organisation d'activités favorisant les rencontres et créant une dynamique locale
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - Office du tourisme, Conseil culturel et Tiers-lieu

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet permet de valoriser les habitants et de créer de nouveaux liens sociaux.	X		
Ce type de projet permet souvent de valoriser des savoir-faire développés par des femmes.	X		
Le projet va permettre à des artisans, artistes, passionnés de développer leurs activités économiques			X

⁵ Source : Etude Val de Lesse – Fiches Last Version – P10

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Office du Tourisme de Houyet

Partenaires : Commune, Conseil Culturel, Maison du Tourisme, Habitants, associations, Tiers-lieu, CLDR

Source de financement : Commune, Commissariat général au Tourisme – subvention à la promotion

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le projet est en lot 2 car sa mise en œuvre implique que des partenaires tels que le Conseil Culturel et le Tiers-lieu soient des acteurs actifs et reconnus. Lors de la priorisation, le Conseil culturel existait seulement depuis quelques mois et le Tiers-lieu était en cours de développement.
<i>État du dossier</i>	■ Mise en place du Conseil Culturel ■ Développement du Tiers-lieu
<i>Programme des travaux et planification</i>	Les étapes à suivre sont décrites ci-avant
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	Sans objet
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Communication forte et attractive vers les visiteurs ■ Un suivi des talents ■ Un renouvellement annuel de la démarche ■ L'organisation d'activités dans les salles de villages

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
L'organisation de la bourse aux talents	1 bourse /an	Communication communale
L'atelier d'accompagnement	1/an	Liste des présences à l'atelier

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de talents qui ont répondu à l'appel	Au moins 10 personnes	Rapport de sélection
Nombre de nouvelles activités mises en tourisme	Au moins 2/an	Communication touristique

RENFORCEMENT DU MAILLAGE VERT ET BLEU POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE FACE AUX INONDATIONS

Fiche : 2.2

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet va permettre de renforcer la trame verte et bleue sur le territoire communal.

Ce renforcement pourra notamment s'organiser au travers de :

- La création de zones tampons naturelles. Une zone tampon naturelle est un espace de transition écologique situé entre deux écosystèmes différents, souvent entre des zones humaines aménagées (comme des zones urbaines ou agricoles) et des écosystèmes naturels sensibles (comme des forêts, des cours d'eau ou des zones humides).
- L'achat de terrains pour les soustraire au périmètre constructible (ex : zone de chalets sinistrés à Wanlin) et de renforcer leur vocation naturelle.

Une des premières actions portera sur l'aménagement de la prairie contiguë à la ferme du moulin de Wanlin. Le site est actuellement une prairie pâturée, située en zone d'aléa d'inondation élevé et donc qui est fréquemment humide en raison de montées des eaux temporaires issues du bief de la Lesse qui borde le site. Le site devient alors une zone humide dont la valeur écologique peut être signalée. Les milieux humides figurent parmi les écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés de l'environnement. Ils abritent une très grande variété d'espèces animales et végétales qu'il y a lieu de préserver. Le projet permettra de renforcer cette fonction de zone humide et sur son rôle du point de vue de la gestion des risques d'inondations d'une part et en matière de maillage d'autre part. Ainsi, le site pourrait être aménagé en parc inondable où l'eau est utilisée et valorisée. Si les fonctions biodiversité et gestion des inondations seront prioritaires, le site s'intégrera également dans une démarche de sensibilisation des citoyens et des visiteurs. Les aménagements envisagés seront légers et parfaitement intégrés dans le site.

Lors de l'activation de la fiche, la CLDR et le GT « biodiversité » seront impliqués afin de définir au mieux le projet.

JUSTIFICATION DU PROJET

Assurer un réseau écologique permet de préserver et d'augmenter les milieux naturels autant dans les zones urbaines que rurales.

Les bienfaits du maillage vert et bleu sont divers :

- protection contre l'érosion des sols,
- augmentation des possibilités de déplacement et d'habitat pour les espèces animales nécessaire au cycle de vie
- élargissement du développement de certaines espèces végétales locales
- maintien des services écosystémiques
- valorisation paysagère
- ...

La commune de Houyet ne dispose pas d'un document cadre définissant le maillage écologique sur son territoire. Cependant, le maillage bleu et vert s'appuie sur la présence de la Lesse et de ses berges et coteaux qui sont majoritairement couverts par des sites à haute valeur écologique (SGIB, réserves naturelles, zone Natura 2000).

La Vallée de la Lesse est donc un couloir écologique structurant pour le territoire. Or, force est de constater que les changements climatiques impactent fortement le territoire. Houyet a fait l'objet d'une reconnaissance calamité naturelle en catégorie 2 pour les inondations de juillet 2021 et a bénéficié à ce titre d'un soutien urbanistique portant notamment sur la réalisation d'un diagnostic relatif aux inondations de juillet 2021, à leurs causes locales, et la proposition de pistes de remédiation ciblées sur les aménagements et infrastructures à l'échelle communale.

Le renforcement du maillage vert et bleu est une des pistes à envisager afin de renforcer la résilience territoriale lors de périodes de fortes précipitations.

Mais au-delà de cet aspect, renforcer les trames vertes et bleues, c'est également soutenir le développement de la biodiversité.

Compte tenu de l'importance de ces espaces, une fiche spécifique a été proposée.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Réduire la consommation d'eau de distribution et d'énergie des entreprises et des foyers ■ Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 2.6 : Primes communales pour la rénovation énergétique des logements ■ Fiche 2.15 : Mise en place d'outils de suivi et de mesures pour diminuer la consommation d'eau et d'énergies des bâtiments publics ■ Fiche 2.13 : Soutien à l'économie de l'eau potable et à la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'eau ■ Fiche 3.3 : Mesures et actions pour contribuer à la perméabilité des espaces publics et privés
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet contribuera à l'amélioration de la qualité de l'eau notamment via les zones qui permettent de filtrer efficacement les polluants et les nutriments en excès (comme l'azote et le phosphore) provenant des eaux de ruissellement avant qu'ils n'atteignent des écosystèmes sensibles.		X	
Le projet aura des effets sur la biodiversité.		X	
Le projet permettra également de sensibiliser les citoyens à la biodiversité, à la gestion de l'eau...	X	X	

LOCALISATION ET STATUT

Si le projet sera mené sur l'ensemble du territoire communal, une des premières actions concernera le terrain de 1Ha qui borde la ferme du moulin de Wanlin. Ce terrain est propriété communale et est cadastré sous le numéro 155K. Le site est en zone agricole.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Contrat de rivière, groupe de travail « biodiversité », CLDR, citoyens

Source de financement : Commune, Développement rural, Région Wallonne

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Les habitants estiment que ce type de projet doit être mené à moyen terme.
<i>État du dossier</i>	■ Introduction du dossier d'aménagement du terrain de la ferme du moulin de Wanlin dans la cadre de l'appel à projet « trame verte et bleue » en 2023-2024. Le projet n'a pas été retenu car il était trop orienté « aménagements touristiques ». La vocation du projet sera donc recentrée sur la biodiversité. ■ Plan de gestion préventive des inondations dans le cadre du droit de tirage PGRI : analyse en cours et projets sur différents sites.
<i>Programme des travaux et planification</i>	A définir lors de l'activation de la fiche.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	A définir selon les actions retenues.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ L'implication citoyenne notamment via le GT Biodiversité.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'actions menées	Au moins 1 action par an	Commune Rapport CLDR

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Indicateurs liés aux crues	Diminution des effets sur la population	Cartographie régionale Analyse des périodes de crues.

RÉAFFECTATION ET RÉNOVATION DU LOCAL DE HULSONNIAUX

Fiche : 2.3

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la rénovation et la réaffectation d'un bâtiment dit « local de la balle pelote de Hulsonniaux » par le développement, en son sein, de différentes fonctions.

La première fonction est celle de logements. Afin de soutenir le développement de l'offre en logements plus adaptés aux jeunes un ou deux logements tremplins seront aménagés dans le bâtiment. Le logement tremplin est « un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré ». L'objectif de ces logements est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal »⁶.

Chaque logement proposera une pièce de vie avec une cuisine, une salle de bain, un WC, une ou deux chambres en fonction du projet d'aménagement qui sera défini.

Le projet pourra également intégrer des aménagements modulables ou réfléchis afin de permettre une adaptabilité des logements proposés à la location.

La seconde fonction sera destinée à soutenir la vie locale par l'aménagement d'un espace de rencontre polyvalent. Cet espace aura un accès direct depuis l'arrière du bâtiment et la place de l'église.

L'ensemble du bâtiment devra être rénové afin de proposer des espaces de qualité, d'intégrer la production d'énergies durables, les questions d'économie d'eau et de récupération de l'eau de pluie...

Au moment de l'activation de la fiche, une consultation spécifique se fera auprès des citoyens de Hulsonniaux.

JUSTIFICATION DU PROJET

Si actuellement, Houyet présente une population un peu plus jeune que celle des communes limitrophes, on constate que, comme dans toutes les autres communes, l'âge moyen des Houyétois tend à augmenter.

L'analyse de la pyramide des âges, nous apprend que la base de celle-ci tend à se réduire au profit des classes plus âgées. Maintenir les jeunes dans la commune est donc un défi pour l'avenir. C'est dans ce sens qu'un objectif spécifique « Favoriser l'implantation et le maintien des jeunes (18-35 ans) dans le parc immobilier local » a été défini dans le cadre de la présente Opération de Développement Rural.

L'évolution des chiffres de la population âgées entre 20 et 29 ans est inquiétante ; elle démontre les difficultés pour les jeunes de s'installer dans la commune (accès au logement, logement adapté à leur besoins) et de trouver de l'emploi dans ou à proximité de la commune.

Les habitants ont vraiment mis l'accent sur la difficulté d'accéder aux logements, notamment vu l'augmentation des prix de l'immobilier et les pressions sur le bâti houyétois notamment via les personnes extérieures à la commune qui veulent acquérir des biens pour en faire leur seconde résidence.

C'est pourquoi, il a été proposé de profiter d'un immeuble inoccupé (l'ancien local de balle pelote à Hulsonniaux) afin de créer des logements spécifiques pour les jeunes.

Cependant, les citoyens ont émis le souhait qu'un espace de rencontre soit maintenu dans le bâtiment afin de soutenir la vie locale.

⁶ Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°2 – Le logement « tremplin », 2006

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" - Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise - Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux - Fiche 2.5 : Création d'espaces de rencontre et de jeux à destination des adolescents - Fiche 2.16 : Rénovation du local de football à Ciergnon en un espace villageois
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - Conseil culturel et Tiers-lieu

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Préservation d'un bâtiment en plein cœur du village. Aménagement durable : matériaux, énergies...		X	
Création d'une offre de logements à destination des jeunes : permet de soutenir le maintien des habitants dans les villages, de soutenir la vie sociale tout en soutenant la situation économique de ces publics (locations à prix modéré).	X		

LOCALISATION ET STATUT

Le bâtiment concerné est situé rue du Centre à Hulsonniaux. Il est cadastré sous le numéro 409K. Il s'agit d'une propriété communale située en zone d'habitat en zone rurale.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Citoyens-CLDR et habitants de Hulsonniaux

Source de financement : Commune, Développement rural

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le fait que le bâtiment soit inoccupé et les demandes en matière de logements font que le projet a été placé en priorité 2.
<i>État du dossier</i>	Néant

<i>Programme des travaux et planification</i>	Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et de suivi du projet. ■ Réalisation de l'étude d'aménagement du bâtiment. ■ Réalisation des aménagements selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Démarches pour obtenir les accords de subvention. ■ Demande de permis d'urbanisme. ■ Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur. ■ Désignation de la/des entreprises chargées des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur. ■ Mise en location des logements.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Implication des citoyens pour la partie espace de convivialité

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement du bâtiment	1	Commune de Houyet-PV de réception
Création de logements	2	Commune de Houyet-PV de réception

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de jeunes qui décident de s'installer dans la commune après avoir loué un des logements	Min 10 personnes au cours des 10 ans	Contrats de location Evolution de la population (jeunes)
Taux de satisfaction des habitants (partie espace de convivialité)	Au moins 80%	Enquête auprès des habitants

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DES JEUNES ET ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS

Fiche : 2.4

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à encourager et à organiser le développement de nouvelles activités culturelles par et pour les jeunes Houyétois (12-18 ans).

Pour ce faire, il est envisagé de :

- Mettre en place une groupe de travail « jeunes ». Une invitation sera envoyée auprès des jeunes afin de les inviter à devenir des acteurs du développement d'activités pour les jeunes.
Les personnes qui ont participé à l'enquête réalisée dans le cadre du PCDR seront contactées personnellement afin de les mobiliser et de les inviter à mobiliser leurs amis.
Ce groupe de travail sera organisé et animé de manière ludique et participative. Un animateur spécialisé dans le dialogue avec les jeunes sera chargé de ce travail.
- D'établir avec les jeunes une liste d'activités qu'ils aimeraient avoir sur le territoire communal : Quoi ?; Pour qui ?; Quand ?, Où ?, Pourquoi ?

A niveau de l'organisation des activités, deux pistes peuvent être envisagée :

1. Lancement d'un appel à projets afin d'inviter les jeunes à proposer des activités qu'ils pourraient animer telles que cours de musique, de dessin, cours d'informatique... Une formule d'encadrement « parrainage » des jeunes par des animateurs ou des bénévoles sera proposée. Les seniors pourraient également être invités à être des « parrains et marraines ». Ceux-ci accompagneront les jeunes dans le processus de projet : définition de l'activité, du public, de la communication...
2. Le développement d'activités encadrées par des animateurs. Des contacts seront pris avec les acteurs culturels, Centres culturels ou Maisons des jeunes des environs afin de développer des partenariats pour organiser des activités culturelles décentralisées.

A plus long terme, la création d'une Maison des jeunes avec animateurs sera envisagée. Ce projet sera à définir sur base des opportunités financières qui se présenteront. Ce projet ne pourra être mis en place sans une implication forte des jeunes. Le mode de fonctionnement et d'organisation des activités devra être défini dans le cadre d'une coordination efficace avec les jeunes Houyétois et les acteurs de la jeunesse.

JUSTIFICATION DU PROJET

Les jeunes de 10 à 19 ans représentent 12% de la population houyétoise.

Pour leurs activités, les jeunes de l'entité ont accès à une offre sportive et culturelle limitée. Il n'y a pas de mouvement de jeunesse.

Dans le cadre de la consultation des jeunes, la commune a envoyé un courrier personnalisé aux 12-25 ans de la commune avec un sondage papier. 78 jeunes ont répondu : 44 en ligne et 34 papiers. Les questions visaient à connaître leurs centres d'intérêt, leurs besoins, leur vision sur le développement futur de leur commune. A la question « ce qui manque dans la commune », 34,6% des réponses concernent les activités et événements pour jeunes.

Les groupes de travail et la CLDR ont proposé que cette offre soit améliorée et que des activités soient proposées aux jeunes. Toutefois, si l'on veut éviter que les initiatives mises en place ne s'arrêtent après quelques temps, il est pertinent d'impliquer directement les jeunes dans le projet.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" - Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux - Fiche 2.5 : Création d'espaces de rencontre et de jeux à destination des adolescents - Fiche 2.16 : Rénovation du local de football à Ciergnon en un espace villageois
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - Conseil culturel et Tiers-lieu

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le développement des activités pour les jeunes aura de nombreux impacts sociaux et culturels : soutien à la mixité sociale, ouverture à d'autres formes d'expression, diminution de la sédentarité «écran », implication dans la vie locale...	X		
L'organisation d'activités par les jeunes permettra également de proposer une offre parfois gratuite ou moins onéreuse. Elle sera donc accessible par un grand nombre de jeunes.			X
La mise en place de parrainage notamment par des seniors soutiendra la mixité générationnelle et les échanges entre les jeunes et les moins jeunes	X		
A termes, des emplois spécifiques pourront être créés (animateurs). Certains jeunes verront également l'opportunité de développer leur propre activité dans ce type de domaine et dans la commune.			X

LOCALISATION ET STATUT

Sans objet

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Jeunes, bénévoles seniors, Conseil culturel, AMO

Source de financement : Commune, Développement Rural, Fédération Wallonie Bruxelles, PCS (moyens humains principalement)

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Ce projet se retrouve en Lot 2 car sa mise en œuvre nécessite une implication des jeunes. Un travail préalable de mobilisation est donc nécessaire.
<i>État du dossier</i>	■ Enquête auprès des jeunes dans le cadre de la consultation citoyenne
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Mise en place du groupe de travail ■ Définition des besoins et attentes ■ Définition des modalités de l'appel à projets « activités » : quel message ? quels créneaux ? quels relais ? ■ Lancement de l'appel, suivi, relance ; ■ Rencontre avec les Centres culturels voisins pour analyser les opportunités de décentralisation ■ Organisation des rencontres avec les jeunes, identification de leurs envies, des besoins en termes de matériel, local, parrainage ; ■ Préparation avec les jeunes de l'appel à parrainage ; ■ Lancement de l'appel ; ■ Organisation des rencontres jeunes/parrains, marraines ; ■ Préparation des activités et des actions de promotion ; ■ Lancement des activités ■ A plus long terme : étude de faisabilité quant à la création d'une Maison des jeunes.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Mise en place de « contrats » avec les jeunes qui prendront en charge des activités
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Implication des jeunes et une prise en compte de leurs envies et besoins ; ■ La coordination par un animateur dédié au projet ■ Un suivi régulier des activités, de la fréquentation, du bilan par les jeunes...

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombres d'activités développées par les jeunes et/ou en décentralisation	Au moins 5 nouvelles activités	■ Actions de communication ■ Agenda communal ■ Conventions et contrats signés.

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de jeunes qui participent au projet	Au moins 15 jeunes	Rapport d'activités du projet
Le nombre de jeunes qui fréquentent les activités	Au moins 10% des jeunes	Rapport d'activités du projet
Le taux de satisfaction des jeunes	Au moins 75%	Enquête auprès des jeunes

CRÉATION D'ESPACES DE RENCONTRE ET DE JEUX À DESTINATION DES ADOLESCENTS

Fiche : 2.5

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise à aménager plusieurs espaces de détente et d'activités sportives pour les jeunes tels que skate Park, pistes de vélos, espaces rollers, espaces agora...

Avant de réaliser ce projet, il conviendra d'organiser une concertation avec les jeunes de la commune afin d'identifier précisément les attentes et de définir les types d'équipements le plus appropriés.

Les jeunes seront également appelés à participer à la définition des modalités d'utilisation et d'entretien de l'espace.

A titre d'exemple, un Skate Park nécessite un entretien fréquent pour enlever les pierres, papiers, feuilles qui pourraient provoquer un réel danger pour le roulement, il est donc nécessaire que les jeunes soient conscients de cette situation et participent activement au nettoyage de l'équipement.

JUSTIFICATION DU PROJET

23% des habitants de Houyet ont moins de 20 ans.

Afin de proposer des espaces pour les plus jeunes, la Commune a aménagé des plaines de jeux et va (dans le cadre de son projet cœur de village) créer une piste VTT et va revaloriser l'espace sport extérieur.

Lors de la consultation des jeunes, ceux-ci ont signalé que les espaces permettant de faire des activités restaient trop peu nombreux. Ainsi, 53% des jeunes qui ont participé à l'enquête donnent une cote de 1 et 2 sur 5 à la question « peux-tu nous dire ce que tu penses des lieux où te poser entre jeunes dans ton village ? ». Les jeunes ont proposé que des lieux de rencontres et des aires de jeux soient développés.

Les jeunes ont également mis en avant le fait que la commune de Houyet est très étendue et que la mobilité y est compliquée.

Les jeunes sont donc demandeurs d'avoir des espaces dans différents villages ; des espaces où ils pourraient pratiquer leur activité et se retrouver entre eux.

Afin que le territoire communal propose des équipements répondant aux besoins des différentes classes d'âge, la CLDR a proposé que le PCDR soit l'occasion de répondre à la demande formulée par les jeunes.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux ■ Fiche 2.3 : Réaffectation et rénovation du local de Hulsonniaux ■ Fiche 2.12 : Aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité ■ Fiche 2.16 : Rénovation du local de football à Ciergnon en un espace villageois
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ Conseil culturel et Tiers-lieu

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet va permettre d'améliorer les relations avec les jeunes de la commune et de les impliquer dans un projet qui les concerne	X		
Le projet va permettre de créer une solidarité entre jeunes : entretien du site, occupation...	X		

LOCALISATION ET STATUT

Les villages de Wanlin et de Houyet semblent être les plus cités par les jeunes.

Les lieux d'implantation seront définis dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche en fonction des attentes, du type d'équipements..

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Jeunes, AMO, Clubs de jeunes

Source de financement : Commune, Développement rural

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le projet a été repris en Lot 2 compte tenu du fait qu'un projet de ce type est en cours de réalisation à Houyet dans le cadre du projet « cœur de village ». Un bilan de l'occupation de celui-ci sera donc réalisé avec les jeunes et servira de base pour définir les besoins et espaces à intégrer dans la présente fiche.
<i>État du dossier</i>	Dans le cadre de la consultation des jeunes, la commune a envoyé un courrier personnalisé aux 12-25 ans de la commune avec un sondage papier. 78 jeunes ont répondu : 44 en ligne et 34 papiers. Les questions visaient à connaître leurs centres d'intérêt, leurs besoins, leur vision sur le développement futur de leur commune. Sur les 3 principaux besoins soulevés dans le cadre de ce sondage, on retrouve le besoin d'avoir un lieu pour se réunir, se rencontrer, pratiquer du sport.
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Désignation au sein de la Commune d'un coordinateur pour ce projet. ■ Rencontre avec les jeunes pour identifier précisément leurs attentes et besoins ■ Mise en place d'un groupe de projet afin de travailler de manière concrète à la définition des équipements et d'impliquer les jeunes. ■ Réalisation des travaux d'aménagement ■ Définition du programme de gestion des espaces en concertation avec les jeunes.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Mise en place du groupe de projet et pérennisation de celui-ci : suivi de la gestion du projet, autre projet... ■ Concertation avec les riverains des espaces retenus..

	■ Passation des marchés pour les aménagements dans le cadre des marchés publics..
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Implication active des jeunes dans le projet. ■ Le suivi régulier par le coordinateur. ■ La pérennisation du groupe de projet afin de maintenir une dynamique avec les jeunes et de les impliquer dans l'entretien mais aussi dans d'autres projets.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation d'espaces pour les jeunes	Au moins 2	PV de réception Communication dans les outils communaux.

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de jeunes fréquentant le lieu	Au moins 20% des jeunes fréquentent les espaces	Bilan organisé par la Commune avec les jeunes
Taux de satisfaction des jeunes	Au moins 80%	Enquête auprès des jeunes

PRIMES COMMUNALES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Fiche : 2.6

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour objectif la mise en place de primes communales relatives à l'amélioration énergétique des logements », soit des aides financières non remboursables octroyées pour la réalisation de travaux visant à réduire la consommation d'énergie primaire des logements situés sur le territoire de la Commune.

Les primes mises en place seront complémentaires aux primes régionales existantes.

Les travaux pris en compte pour les primes peuvent être variés : isolation du toit, remplacement des châssis et vitrages, investissements relatifs aux systèmes de chauffage ou de l'eau chaude sanitaire (isolation conduites, thermostat, vannes...), ventilation, assainissement des murs et des sols, pour n'en citer que quelques-uns.

La prime pourra être

- Soit un montant forfaitaire fixe. Exemple : XX € pour l'installation de panneaux photovoltaïque, quel que soit la puissance installée),
- Soit un montant par m². Exemple : XX € pour l'isolation de la toiture
- Soit un pourcentage de la prime régionale reçue.

L'octroi des primes pourra également être conditionné à la réalisation d'un audit énergétique préalable.

Pour définir les primes souhaitées, la Commune pourra prendre en compte ce qui est proposé par d'autres communes rurales wallonnes.

A titre d'exemple, on peut citer les primes accordées par la Commune de Wellin : <https://www.wellin.be/ma-commune/services-communaux/energie/demarches/prime-communale-energie>

La commune de Wellin propose depuis plusieurs années des primes pour soutenir la rénovation énergétique des habitations. Deux nouvelles primes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023 : une prime de 150 € pour la pose d'un poêle biomasse et une prime de 250 € pour le placement d'une citerne d'eau de pluie. Celle-ci a pour objectif de renforcer l'autonomie des ménages en période de sécheresse estivale.

Audit énergétique	100 €
Toiture - isolation par entrepreneur (1)	6 €/m²
Toiture - isolation par le demandeur (1)	3 €/m²
Isolation murs (1)	5 €/m²
Isolation sols (1) 5 €/m²	5 €/m²
Menuiseries extérieures (1) 10 €/m²	10 €/m²
Chauffe-eau solaire 250 €	250 €
Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée ECS	250 €
Chaudière biomasse 250 €	250 €
Poêle biomasse NEW	150 €
Citerne eau de pluie NEW	250 €
Panneaux photovoltaïques	250 € par installation et par compteur EAN

(1) La prime isolation est de maximum de 500 € par bâtiment et par catégorie.
(2) Le total cumulé des primes isolation est de maximum 1000 € par bâtiment.
(3) Les primes communales viennent en complément des primes régionales. Seul pour ce qui est des panneaux solaires photovoltaïques pour lesquels il n'y a plus de prime régionale.
(4) Pour les primes poêle biomasse et citerne d'eau de pluie, les factures doivent être postérieures au 01/01/2023.
A partir du 1^{er} juin 2019, la réalisation d'un audit énergétique par un auditeur agréé est un préalable obligatoire pour pouvoir bénéficier d'une prime énergie pour la réalisation de travaux.

JUSTIFICATION DU PROJET

L'énergie consommée par les ménages dans leur logement génère des émissions de gaz à effet de serre, responsables des changements climatiques, mais aussi de polluants atmosphériques tels que les particules susceptibles de porter atteinte à la santé humaine.

Concernant les gaz à effet de serre, le secteur résidentiel était le 3^{ème} secteur émetteur en 2019, avec 18 % des émissions wallonnes, après l'industrie et le transport routier. Les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel ont diminué de 11 % entre 2000 et 2019.

Assez logiquement, l'âge des logements influence en grande partie leur qualité. Ceci s'explique entre autres par le fait que la conception de l'habitation a évolué au cours du temps et avec elle des normes de confort. Le parc de bâtiments houyetois est composé en grande majorité de bâtiments anciens : 42% des bâtiments ont été construits avant 1918 et 33,4% entre 1918 et 1981. Si les rénovations de bâtiments anciens sont une réalité, l'adaptation des logements aux normes énergétiques actuelles reste encore complexe pour bon nombre de propriétaires.

Afin d'accompagner les citoyens dans leur projet de rénovation énergétique, la commune de Houyet a mis en place, en partenariat avec la Fondation CYRYS, un service d'accompagnement

La méthode d'accompagnement personnalisée propose des conseils techniques et financiers gratuits, adaptés aux caractéristiques du bâtiment du demandeur.

La CLDR a proposé que la Commune renforce encore ses actions en mettant en place des primes communales en matière énergétique.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Réduire la consommation d'eau de distribution et d'énergie des entreprises et des foyers ■ Favoriser l'implantation et le maintien des jeunes (18-35 ans) dans le parc immobilier local
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 2.15 : Mise en place d'outils de suivi et de mesures pour diminuer la consommation d'eau et d'énergies des bâtiments publics
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La mise en place de primes permettra d'améliorer les impacts environnementaux des logements : diminution des émissions de CO2, production d'énergies renouvelables...		X	
Les primes permettent de réduire les dépenses des citoyens liées aux travaux et ensuite à leurs consommations d'énergie.			X

LOCALISATION ET STATUT

Sans objet.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Habitants, CLDR, CPAS

Source de financement : Commune

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	La mise en œuvre de cette fiche devra être organisée par la majorité en place après les élections communales de 2024. Elle demande également une analyse de ce qui se fait ailleurs, des moyens communaux, des besoins des habitants.
<i>État du dossier</i>	Mise en place d'un service d'accompagnement « énergies » par la Commune
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Analyse des besoins des habitants ■ Analyse des primes accordées par d'autres communes wallonnes ■ Définition des primes communales
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	Validation par le Conseil Communal
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	Une bonne information des citoyens sur ces nouvelles primes et sur le service d'accompagnement existant

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
La mise en place de primes communales « énergies »	1 règlement communal	PV Conseil Communal d'approbation

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de primes sollicitées par an	10/an	Rapport annuel de la Commune

MISE EN PLACE D'OUTILS VISANT À ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT URBANISTIQUE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Fiche : 2.7

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la mise en place d'outils pour une meilleure gestion du territoire et de son aménagement. Cette mise en place d'outils peut prendre différentes formes. Dans le cadre de cette fiche-projet, nous proposons de lister différentes possibilités existantes en Région wallonne et qui pourraient à l'avenir être développées sur la commune de Houyet. Les différentes pistes qui peuvent être envisagées sont :

- Le « guide conseil » et de sensibilisation des candidats bâtisseurs afin de mieux guider les projets urbanistiques et l'intégration du bâti dans l'environnement.
- Le Guide Communal d'Urbanisme (GCU), qui reprend les anciens règlements communaux d'urbanisme (RCU). Il prévoit des prescriptions urbanistiques spécifiques au territoire communal et à ses composantes particulières telles que la conservation, la volumétrie et les couleurs, les principes généraux d'implantation des constructions et installations au-dessus et en-dessous du sol; la conservation, le gabarit et l'aspect des voiries et des espaces publics; les modifications du relief du sol; l'aménagement des abords des constructions; les mesures de lutte contre l'imperméabilisation du sol...
- Le Schéma d'Orientation Local (SOL), qui détermine, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme ainsi que les moyens de mise en œuvre de ceux-ci.
- Le Schéma de Développement Communal qui définit une stratégie territoriale sur l'ensemble du territoire communal. Cette stratégie précise les objectifs communaux de développement territorial et d'aménagement du territoire à l'échelle communale, et la manière dont ils déclinent les objectifs régionaux du schéma de développement du territoire ainsi que les principes de mise en œuvre des objectifs, notamment ceux liés au renforcement des centralités urbaines et rurales

Dans le cadre de la mise en place d'un ou plusieurs outils, la Commune mettra en place d'une Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) et ce, afin d'impliquer les citoyens dans la politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme de la commune. En effet, la CCATM est un organe consultatif permettant une plus large participation de la population à la gestion de leur cadre de vie. Elle peut ou doit être consultée par les autorités locales pour certaines matières. Ainsi, l'avis de la CCATM est requis pour les documents communaux d'aménagement (SCD, SDPC, SOL, GCU), pour l'évaluation des incidences sur l'environnement, la rénovation urbaine, les périmètres de remembrement urbain, les périmètres de sites à réaménager, etc. La consultation de la CCATM est facultative (demandes de permis d'urbanisme, révision de plan de secteur, etc.). La commission peut aussi, d'initiative, rendre des avis aux autorités communales sur l'évolution des idées et des principes dans ces matières et sur les enjeux et les objectifs du développement territorial local.

Sur le plan du fonctionnement, le nombre de membres de la commission est, en plus du président, de huit membres (communes de moins de dix mille habitants) de douze membres (communes de dix à vingt mille habitants) ou seize membres (communes de plus de vingt mille habitants). La commission doit se réunir au moins quatre, six ou huit fois par an (en fonction du nombre de ses membres développés ci-dessus). Elle couvre l'ensemble du territoire de la commune.

JUSTIFICATION DU PROJET

Depuis les années 50, les croissances démographiques, ajoutées aux modifications dans les modes d'habiter, de travailler et de consommer, ont entraîné des modifications de l'organisation urbaine.

Aujourd'hui, la mise en place d'outils de gestion du territoire est essentielle pour les communes afin de répondre aux défis contemporains, d'améliorer la qualité de vie de leurs habitants et de promouvoir un développement durable et équilibré.

En dehors de deux schémas d'orientation locaux à Wanlin (projet de la briqueterie) et à Houyet (Cul de l'Hileau), la Commune ne dispose pas d'outils permettant d'avoir une vision globale en matière de développement territorial et urbanistique.

Les citoyens estiment que ce type d'outil devrait être mis en place dans la commune vu qu'il permet de :

- Planifier de manière durable : Les outils de gestion du territoire aident à planifier et à gérer le développement de manière durable. Ils permettent de prendre en compte l'impact environnemental, social et économique de divers projets et initiatives.
- Prendre des décisions éclairées : Ces outils fournissent des données et des analyses précieuses qui aident les décideurs à comprendre les implications à long terme de leurs décisions.
- Mieux gérer les ressources naturelles et le patrimoine bâti.
- Réfléchir aux effets de l'urbanisation d'un territoire rural et notamment sur la perméabilité des sols, les impacts en cas d'inondation...
- Préserver le caractère rural des villages.
- Répondre aux défis climatiques et environnementaux en aidant à élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation.
- Améliorer la qualité de vie en assurant un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels, en améliorant les espaces publics, etc.
- Soutenir la participation citoyenne (CCATM).

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés ■ Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1. 5 : Mise en place de mesures et d'actions pour protéger, préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité ■ Fiche 3.2 : Mise à disposition de terrains et d'habitations pour jeunes ■ Fiche 3.3 : Mesures et actions pour contribuer à la perméabilité des espaces publics et privés
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ SOL à Wanlin et Houyet

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Ces outils permettent d'avoir une planification plus durable du développement territorial et ainsi de veiller à garantir la préservation des ressources, de gérer la consommation d'espaces, de garantir l'équilibre entre développement et cadre de vie.		X	

La mise en place d'une CCATM permet de renforcer la participation citoyenne et les échanges entre les habitants et les élus	X		
En planifiant judicieusement l'utilisation des terrains et des ressources, les communes peuvent stimuler l'économie locale et touristique.			X

LOCALISATION ET STATUT

Sans objet

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Habitants, CLDR

Source de financement : Commune

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	La proximité de l'échéance électorale de 2024 fait que la fiche a été reprise en lot 2.
<i>État du dossier</i>	Deux schémas d'orientation locaux à Wanlin (projet de la briqueterie) et à Houyet (Cul de l'Hileau),
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Définition par la Commune du type d'outil souhaité ■ Mission d'auteurs de projet pour la définition de l'outil ■ Appel à candidature pour la CCATM ■ Mise en place de la CCATM et de l'outil de gestion territoriale.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Validation par le Conseil Communal ■ Organisation du marché public dans le cadre du respect de la législation en vigueur.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Communication claire vers les habitants : séance d'information, de présentation ■ Le maintien de la CCATM avec un suivi des participants, renouvellement des postes disponibles

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
La mise en place d'outils	Au moins 1	PV Conseil Communal d'approbation
La mise en place de la CCATM	1	PV Conseil Communal d'approbation

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
--------------------------	--------------	---

L'évolution de la superficie résidentielle par habitant ⁷	Maintien de 502 m ² maximum (valeur en 2023)	Walstat
AMÉNAGEMENT DE LA ZONE DU MAUPAS		Fiche : 2.8 Priorité : Lot 2 Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement de la zone dite « du Maupas » à Houyet permettra de créer un espace de détente qualitatif tant pour les habitants que pour les visiteurs.

Le projet pourra comprendre :

- L'aménagement de l'espace afin de créer un espace vert,
- L'aménagement de la jonction entre l'espace et la rue de la Station (N929) afin de sécuriser les déplacements doux,
- L'installation de table de pique-nique,
- L'installation de bancs et de mobiliers de détente notamment tournés vers la Lesse,
- L'installation de jeux dans l'esprit « activités de pleine nature » tels que pont de singe, filet de grimpe, portique d'escalade....
- La mise en valeur du point de départ des randonnées.
- La réfection du « quai » en bord de Lesse.



Les aménagements permettront également de mettre en valeur les ressources naturelles et la biodiversité. Ainsi, l'installation d'hôtels à insectes, l'aménagement du bord de la Lesse avec une information sur l'importance de l'eau... seront envisagés.

Les matériaux utilisés seront locaux, durables et parfaitement intégrés dans le lieu.

A noter que les aménagements devront préserver le caractère paisible et bucolique du lieu.

JUSTIFICATION DU PROJET

La gare, la présence du point de départ de la descente de la Lesse en Kayaks, la présence de services tels que l'administration communale, l'espace citoyen, l'office du tourisme, le tiers-lieu, la maison médicale... font que Houyet est un point de passage tant pour les visiteurs que pour les citoyens.

Lors des différents moments de consultation et de concertation, les Houyétois ont regretté de voir des lieux trop peu mis en valeur et constatent que l'absence de valorisation des espaces publics n'incitent pas les touristes à s'attarder à Houyet.

Un des lieux considérés comme peu qualitatif par les citoyens est le site dit du Maupas. Situé au croisement de la rue de la Station (voie d'entrée dans le village de Houyet), la ligne de chemin de fer et la Lesse, le Maupas est un des éléments constituant la porte d'entrée de Houyet.

En effet, le Maupas est un point de départ important pour les balades et la découverte du patrimoine tel que la Halte d'Ardenne et est aussi un des premiers espaces que l'on voit quand on arrive à Houyet village.

⁷ La superficie résidentielle par habitant correspond au nombre de mètres carrés qui, en moyenne, est occupé pour la fonction résidentielle. Il s'agit du rapport entre la superficie des terrains résidentiels et du nombre d'habitants. Les terrains résidentiels correspondent aux parcelles accueillant des maisons, appartements, jardins, potagers, garages, cours, presbytères, châteaux... Il s'agit donc de parcelles qui accueillent les logements, mais aussi leurs annexes bâties et non bâties.

De plus, le Maupas est situé face au camping qui fait l'objet d'un projet de redéveloppement et à quelques pas du projet « cœur de village » ; il est donc important que les espaces publics de Houyet soient cohérents avec ces projets destinés à redynamiser Houyet.

Les habitants ont donc émis le souhait que le site soit valorisé afin de créer un espace de qualité qui pourra proposer aux visiteurs et aux citoyens de se détendre, de contempler la Lesse...

Une partie du site a déjà été aménagée dans le cadre du premier PCDR de la commune. Le présent projet a donc pour objectif de compléter la valorisation du site.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	▪ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés ▪ Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	▪ Fiche 1.2 : Aménagement d'une liaison douce Houyet-Dinant ▪ Fiche 1.6 : Réaffectation de la cabine SNCB à Houyet ▪ Fiche 1.8 : Valorisation de promenades ▪ Fiche 1.10 : Aménagement des entrées et sorties de villages ▪ Fiche 2.5 : Création d'espaces de rencontre et de jeux à destination des adolescents ▪ Fiche 2.12 : Aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité ▪ Fiche 3.11 : Développement du maillage de liaisons lentes
Liens avec les autres outils communaux	▪ Etude « Val de Lesse » ▪ Programme de politique générale ▪ Le redéveloppement du Camping et le projet « cœur de village ».

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet s'inscrit dans le développement d'un tourisme plus intégré. Il permettra d'augmenter l'attractivité de Houyet.			X
Le lieux permettra aussi de proposer aux citoyens un nouvel espace de convivialité et de rencontre contribuant ainsi à renforcer les liens sociaux	X		
La valorisation du site permettra de mettre en valeur les ressources naturelles dont la Lesse.		X	

LOCALISATION ET STATUT

Le site est repris sous les numéros 390c, 412c et 390c sur le plan cadastral. Le lieu est propriété de la Donation Royale. Un droit de superficie avait été octroyé par la Donation Royale à la commune pour une durée de 25 ans (en 2008-2033).

Le site est en zone d'espace vert au plan de secteur.



PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : Habitants, Donation Royale, Office du Tourisme

Pistes de subvention : Développement rural, Commissariat général au Tourisme

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le projet est repris en Lot 2 car si celui-ci est important pour les citoyens, ceux-ci souhaitent que les projets en cours au niveau de Houyet soient finalisés (camping, cœur de village) avant la valorisation du Maupas.
<i>État du dossier</i>	Un aménagement a été réalisé dans le cadre du premier PCDR de Houyet
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Définition du projet de valorisation ■ Appel à entreprise pour la réalisation des travaux
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Respect de la réglementation en matière de marchés publics ■ Prolongation du droit de superficie en 2033 pour une nouvelle période de 25 ans.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Concertation avec la Donation Royale ■ Implication des citoyens

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement du site du Maupas	1	Commune de Houyet PV de réception

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de satisfaction des habitants et des visiteurs	Au moins 80%	Enquête auprès des habitants et des visiteurs

MISE EN PLACE DE MESURES D'INCITATION À LA CRÉATION DE COMMERCES

Fiche : 2.9

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne le soutien à la création de commerces dans le territoire houyétois.

Dans ce cadre, deux catégories d'actions peuvent être envisagées :

1. Les actions destinées à encourager les projets tels que :

- La mise en place d'aides communales à l'installation de commerces, à la rénovation de façades ou encore à l'aménagement des locaux commerciaux ou encore des aides sous forme de prime sur le loyer (avec un taux évolutif) durant les premières années d'installation du commerce.
- L'accompagnement à trouver la surface idéale pour installer son commerce.
- La mise en place d'un accompagnement à l'installation dans la commune par un entrepreneur déjà en place. Il s'agira d'un système de coaching et d'échanges de conseils, de réseaux...
- La participation de la Commune dans les plans wallons destinés à soutenir le commerce tels que le Plan Horizon Proximité mis en place en 2023 ou le dispositif Crashop-Plus.
- Le soutien à la création de coopératives locales.
- L'organisation de réunions d'information et de sensibilisation des jeunes au développement de leur entreprise, en partenariat avec l'UCM.
- La réalisation d'une étude de marché : ce qui existe dans la commune, les types d'entreprises non présentes et les besoins des habitants...

Ces actions peuvent également être soutenues par l'organisation d'une vaste campagne de communication « Houyet, n'attend plus que votre commerce » qui met en avant toute la dynamique organisée...

Pour mener à bien ces actions, il sera nécessaire que la Commune dispose de moyens humains affectés à ce projet. En l'absence d'une ADL sur le territoire, il conviendra d'organiser la mise en place d'un emploi dédié à la dynamisation économique du territoire.

2. **La création d'espaces spécifiques dédiés à l'accueil d'activités** tels qu'un atelier rural destiné à accueillir des petites entreprises et des indépendants. Ce bâtiment communal généralement localisé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur, est spécialement aménagé pour accueillir une ou plusieurs petites entreprises. Il est mis provisoirement à leur disposition par la Commune pour un loyer modéré. Si l'entreprise locataire décide in fine d'acheter le bâtiment, l'argent doit être réinvesti par la Commune dans le développement rural, par exemple en construisant un second atelier. Cette infrastructure a donc pour objectif de soutenir le lancement ou le développement d'entreprises en leur évitant de lourds investissements de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il constitue donc un soutien non négligeable dans un projet d'entreprise. Il s'agit donc de développer ce type d'infrastructure soit via la construction d'un nouveau bâtiment soit par l'aménagement d'un bâtiment existant, pour ensuite le louer pour une durée limitée aux TPE et PME.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le diagnostic de l'économie houyetoise a démontré qu'en 2021, le ratio d'emploi intérieur⁸ est de seulement 43,3% contre plus de 56% dans les communes voisines mais aussi la très faible présence de commerces.

Le fait que Houyet soit entourée de communes ayant des pôles d'activités et commerciaux peut expliquer cette situation ; de même que le tourisme local génère trop peu de retombées économiques directes.

Si la présence de hall-relais et le projet mené sur le site de l'ancienne briqueterie de Wanlin s'inscrivent dans la politique d'accueil des entreprises, force est de constater qu'il n'y a actuellement pas de dynamique en faveur des commerces. Pour les habitants, l'installation et le maintien des commerces en zone rurale constituent un enjeu essentiel. En effet, la fermeture du dernier commerce est généralement ressentie comme un abandon fort de la ruralité : il ne s'agit donc pas que d'une problématique de développement économique, il s'agit aussi d'une question de lien social et de proximité.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Accompagner et structurer l'offre et la demande pour augmenter la consommation locale par la population ■ Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.3 : Mise en place d'actions de promotion et de visibilité des entreprises et produits locaux ■ Fiche 2.10 : Création d'un commerce ambulant ■ Fiche 3.8 : Aménagement d'un local de dépôt épicerie
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Ce projet a pour ambition de soutenir la dynamique économique locale.			X
Le maintien de commerces de proximité contribue à soutenir la vie locale, les rencontres, les échanges...	X		
Proposer des commerces permettra également d'augmenter les retombées directes du tourisme.			X

LOCALISATION ET STATUT

En cas de création (construction ou achat d'un bâtiment) d'un atelier rural, la localisation sera précisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

⁸ Ratio d'emploi intérieur = emploi à l'intérieur de la commune / population de 15 à 64 de la commune (moyenne annuelle)

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Acteurs économiques du territoire, BEP

Source de financement : Commune, Région wallonne, Développement Rural

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le projet est en Lot 2 car la mise en œuvre de celui-ci demande la définition préalable des orientations souhaitées par la Commune. L'échéance électorale de 2024 implique qu'il faut laisser du temps à la future majorité de s'installer, de définir ses priorités et les actions souhaitées.
<i>État du dossier</i>	Néant
<i>Programme des travaux et planification</i>	La mise en œuvre de ce projet dépendra des orientations souhaitées par la Commune.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	A préciser dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	Le partenariat entre les forces vives de la commune.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'actions menées afin de soutenir la création de commerces	Au moins 3 actions concrètes	Rapport d'activité de la Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
L'évolution de l'offre commerciale dans la commune	Au moins 2 nouveaux commerces à 5 ans	Présentation des commerces dans le bulletin communal

CRÉATION D'UN COMMERCE AMBULANT

Fiche : 2.10

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour ambition de soutenir la création d'un nouveau commerce de vente ambulante sur le territoire communal.

La première étape de ce projet sera la réalisation d'un diagnostic pour cibler la réalité de la demande et l'identifier géographiquement et socialement.

Les citoyens seront consultés afin de répondre à des questions comme :

- Quels sont les "produits de base" qui seraient à prévoir dans cette épicerie mobile ?
- Quels villages pourraient accueillir cette épicerie mobile?
- Quel moment de la journée serait le plus propice à l'accueil de l'épicerie mobile?
- Comment promouvoir l'épicerie mobile quand elle sera créée?

Les producteurs locaux seront également entendus afin de connaître leurs attentes et leurs capacités de production.

A noter que la dynamique initiée par le petit marché local de Hour est une bonne piste pour débiter le diagnostic.

Au niveau de la mise en œuvre, plusieurs pistes seront étudiées telles que :

- L'accompagnement et le soutien d'une initiative privée,
- L'achat par la Commune d'un camion aménagé et la mise à l'emploi d'une personne (ex : via un emploi d'insertion).
- L'achat par la Commune d'un camion aménagé et la mise à disposition d'une coopérative de producteurs

Pour soutenir ce projet, les habitants pourront éventuellement être invités à devenir des « consom'acteur » en soutenant financièrement le projet via un financement participatif ou en prenant des parts dans le projet d'une coopérative.

La Commune pourra notamment s'inspirer du modèle de financement participatif développé par Paysans-Artisans : https://paysans-artisans.be/documents/invest_2023.pdf

JUSTIFICATION DU PROJET

Comme mentionné dans le diagnostic, l'offre de commerces locaux sur le territoire communal est très faible. Même le village de Houyet n'a plus de commerces alors que celui-ci voit des dizaines de milliers de personnes passer chaque année. Les habitants se voient donc contraints de se déplacer en dehors de leur territoire pour pouvoir effectuer leurs achats.

Vu le manque de transports en commun, il est presque impossible pour les habitants de se déplacer s'ils ne disposent pas d'une voiture.

De nombreux habitants, notamment les seniors, souffrent ainsi d'un manque de services de proximité. C'est pourquoi, les citoyens ont émis le souhait de soutenir la création d'une épicerie ambulante qui passerait dans les différents villages ?

Ce service de proximité permettra de maintenir les seniors à domicile plus longtemps et aux personnes isolées de sortir de leur isolement en maintenant un lien social (papote).

Ce projet offre également une belle opportunité de soutien aux producteurs locaux et d'éducation des habitants à la consommation de produits de proximité.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Accompagner et structurer l'offre et la demande pour augmenter la consommation locale par la population - Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 1.3 : Mise en place d'actions de promotion et de visibilité des entreprises et produits locaux - Fiche 2.9 : Mise en place de mesures d'incitation à la création de commerces - Fiche 3.8 : Aménagement d'un local de dépôt épicerie
Liens avec les autres outils communaux	Programme de politique générale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le passage d'une épicerie mobile dans les villages permettra de diminuer certains déplacements automobiles individuels.		X	
Le projet permet d'éviter l'isolement des seniors, des personnes seules...	X		
Le projet permettra la création d'emplois.			X
Le projet permettra de soutenir les circuits courts et les producteurs locaux.		X	X

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne tout le territoire communal

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet /producteurs locaux

Partenaires : Producteurs locaux, communes voisines (projet transcommunal), CPAS, Tiers-lieu

Source de financement : Commune, Habitants, Développement Rural

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Les citoyens souhaitent qu'à moyen terme, de nouveaux services se développent sur le territoire communal. L'évolution démographique (vieillesse de la population) est un des critères retenus pour définir la priorité.
<i>État du dossier</i>	Le marché des petits producteurs à Hour qui se déroule deux fois par mois le samedi durant l'été.

<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Analyse du marché ■ Définition de la piste à mettre en œuvre ■ Achat et équipement du véhicule (en conformité avec les normes d'hygiène applicables aux denrées alimentaires) ; ■ Engagement et formation des vendeurs ; ■ Lancement et publicité
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	A définir lors de la mise en œuvre du projet
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Un véritable partenariat public-privé. ■ Un projet qui repose sur des producteurs

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
La création de l'épicerie ambulante	1	Communication liée à l'inauguration.

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de clients de l'épicerie	Au moins 15% de la population va min 1 fois par mois	Bilan de l'épicerie

PRÉSERVATION DE LA BESACE À WANLIN

Fiche : 2.11

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

L'ambition de ce projet est de préserver l'écomusée de la Besace à Wanlin.

Pour ce faire, la Commune réalisera une étude d'analyse des différentes pistes juridiques et financières qui visent à assurer la continuité, à dynamiser l'institution, et à garantir sa pertinence pour les générations futures.

A ce stade de la fiche, les pistes à étudier pourront être les suivantes :

- Le rachat et la gestion par la Commune,
- Le rachat par la Commune et la mise à disposition de l'asbl de gestion,
- Création d'une fondation qui serait propriétaire de l'ensemble,
- La pérennisation de l'Asbl Japel par le recrutement de nouveaux bénévoles et gestionnaires (conservateur).

Dans un premier temps, une évaluation du bâtiment et de son contenu sera réalisée : valeur immobilière, valeur des collections... Ensuite, les différentes pistes seront étudiées en intégrant à chaque fois :

- Les aspects administratifs
- Les aspects financiers : charges d'investissement, de fonctionnement, recettes
- Les aspects humains

Le futur de la Besace sera également défini en créant des liens entre avec le centre d'interprétation qui sera aménagé dans l'ancienne gare (Tiers-lieu).

La Besace sera également plus intégrée dans l'offre de balades (point de départ, lieu de halte et de visite...).

JUSTIFICATION DU PROJET

Située dans le village de Wanlin, la Besace permet de découvrir la vie locale et l'artisanat d'antan. Chaque année, ce sont environ 2 à 3000 personnes qui passent la porte de ce musée. Avant le Covid, ce sont même près de 3.500 visiteurs annuels qui se rendaient à la Besace.

Propriété de l'ASBL JAPEL, l'écomusée s'articule autour de plusieurs espaces :

- La maison Tricnaux : Une ancienne bâtisse vieille de 180 ans qui a été restaurée à l'identique. Elle replonge le visiteur dans la vie des habitants du début du siècle. Elle illustre une vingtaine de métiers au travers de l'atelier de l'artisan tels que le sabotier, le charron ou encore le salon de coiffure.
- Le Pré d'Auche: une promenade d'environ 6 kilomètres en plein cœur de la Famenne, dans un milieu forestier semi naturel, et qui offre des points de vue de choix sur ce magnifique paysage.
- Le Pré d'Aline où on trouve (depuis 2024) une école du début du siècle.

L'asbl a également restauré le four situé en face du moulin de Wanlin.

L'asbl JAPEL est composée de 4 personnes fonctionne sur fonds propres et via des aides à l'emploi pour les 3 personnes engagées pour la gestion et l'entretien du musée.

Les Houyétois sont très fiers de leur musée et souhaitent vivement que celui-ci perdure. Il faut effectivement constater que l'équipe de l'Asbl vieillit et que la transmission de ce patrimoine n'est pas acquise.

Les citoyens ont donc souhaité intégrer dans le PCDR une fiche relative à la préservation de la Besace.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire - Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 1.8 : Valorisation de promenades - Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - Le tiers-lieux et l'Office du Tourisme

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La préservation de la Besace permettra de sauvegarder les collections et la transmission de l'histoire locale.	X		
L'écomusée collabore avec de nombreuses écoles. La transmission vers les plus jeunes est un élément important de cette activité.	X		
Le musée connaît une fréquentation touristique et donc des retombées locales (restaurants par ex).			X
Le musée s'inscrit également dans une politique de valorisation de la nature et de la biodiversité.		X	

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne l'écomusée de la Besace situé rue du Château 36 à Wanlin. La Besace est située sur la parcelle 735p au plan cadastral et en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur. L'ensemble est propriété de l'Asbl JAPEL.

L'asbl a également un bail emphytéotique sur le Pré d'Auche et le Pré d'Aline.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune et l'Asbl JAPEL

Partenaires : Office du Tourisme, Maison du Tourisme, Tiers-lieux, Commissariat général au Tourisme, Fédération Wallonie Bruxelles, Privés, Centre d'interprétation, Qualité village Wallonie

Pistes de subvention : Commune de Houyet, Commissariat général au Tourisme, Fédération Wallonie Bruxelles

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	L'âge des membres de l'Asbl de gestion de l'écomusée implique que ce projet soit mené à moyen terme.
<i>État du dossier</i>	L'inventaire des objets présents sur le site est en cours de réalisation. Une estimation des biens immobiliers a été organisée le 11 avril 2024.

<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Analyse de la situation financière du musée ■ Evaluation de la valeur immobilière et mobilière ■ Réalisation d'une étude de faisabilité qui comprend notamment la réalisation d'un benchmarking des modèles de transmissions de ce type de musée. ■ Mise en œuvre des recommandations
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	A définir en fonction des pistes retenues.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ La confiance, dès le départ, entre la Commune et l'Asbl afin que l'étude réalisée soit la plus précise possible.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Existence du musée	1	Commune/ Gestionnaire

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de visiteurs annuels	3500 visiteurs	Rapport de gestion

AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ

Fiche : 2.12

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité dans les villages encore non équipés.

A ce stade de la fiche, les habitants ont déjà identifié plusieurs sites à aménager en priorité, à savoir :

- Ver à proximité de la chapelle,
- Mesnil-St-Blaise à proximité du quartier de l'Ardoise,
- Hulsonniaux, espace en face de l'école,
- Celles dans le jardin du presbytère,
- Finnevaux à côté de la maison de village,
- Mesnil-Eglise.

En fonction de la superficie disponible, une réflexion sera menée afin que ces lieux de convivialité puissent proposer différents espaces :

- De détente avec des bancs, transats en bois, tables,
- De jeux avec des modules pour les tout-petits et les plus grands,
- De découverte avec, comme imaginé par l'école de Hulsonniaux, un espace sensoriel,
- De calme avec une boîte à livres, des bancs confortables pour se poser et lire,
- Etc.

Ces lieux seront également à l'écart de la circulation intensive.

La Commune organisera une rencontre avec les citoyens et acteurs (ex : écoles) des différents villages afin d'identifier avec eux l'espace le plus adapté pour accueillir le projet et leurs envies.

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans sa revue « Aménager les espaces publics wallon », la Conférence Permanente de Développement Territorial mentionne : *«L'espace public est une clef du développement durable et de la qualité (du cadre) de vie. Il constitue un facteur d'attractivité et de valorisation du territoire »*. La création d'espaces publics dédiés aux activités de loisirs est essentielle pour une commune. Cela contribue à la valorisation d'un cadre de vie agréable où les habitants ont les moyens de se divertir, se rencontrer ou se rassembler autour d'activités fédératrices. Ce type d'espace permet finalement de favoriser la convivialité, le bien-être de l'ensemble des habitants.

Les Houyétois ont bien compris l'importance de disposer dans chaque village d'espaces publics où convivialité, sécurité et qualité sont présents. Le diagnostic a mentionné le fait que la plupart des villages du territoire ne disposent pas de places de villages.

Consciente de la situation, la Commune a aménagé différents espaces avec plaine de jeux, espaces « multisports »...

Dans les villages de Hour, Custinne, Mesnil-St-Blaise et Gendron, la Commune a veillé à valoriser les espaces publics disponibles en y aménageant des espaces de sports, plaine de jeux, espaces de pique-nique.

Dans le village de Houyet, un projet financé dans le cadre de l'opération « cœur de village » va permettre d'aménager les bords de la Lesse avec un espace baignade, des espaces jeux et sports.

Afin que tous les citoyens puissent bénéficier d'espaces de convivialité, ceux-ci ont souhaité que ce type d'aménagement soit élargi aux autres villages..

Ce besoin a été clairement identifié lors des différentes consultations qu'elles soient villageoises, à l'attention du jeune public, des enfants ou des aînés.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" - Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 2.5 : Création d'espaces de rencontre et de jeux à destination des adolescents - Fiche 2.17 : Organisation d'activités favorisant les rencontres et créant une dynamique locale - Fiche 2.19 : Aménagement de la Halte des Marmozets de Ciergnon
Liens avec les autres outils communaux	Programme de politique générale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'aménagement d'espaces de convivialité permettrait de réduire l'isolement et de favoriser les liens entre les générations.	X		
L'aménagement d'espaces publics permet de valoriser le cadre de vie. La commune sera attentive à ce que les aménagements soient parfaitement intégrés dans l'environnement naturel et bâti.		X	

LOCALISATION ET STATUT

Les lieux précis seront définis dans le cadre de la mise en œuvre du projet

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : Citoyens, écoles, CLDR, Groupe des aînés, CCE, AMO

Pistes de subvention : Commune de Houyet, Développement rural

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le projet est en Lot 2 car la demande citoyenne sur ce sujet est forte. Cependant, les citoyens ont également pris en compte les projets d'aménagements en cours tels que celui au niveau du village de Houyet.
<i>État du dossier</i>	Dans les villages de Hour, Custinne, Mesnil-St-Blaise et Gendron, la Commune a veillé à valoriser les espaces publics disponibles en y aménageant des espaces de sports, plaine de jeux, espaces de pique-nique.

	Dans le village de Houyet, un projet financé dans le cadre de l'opération « cœur de village » va permettre d'aménager les bords de la Lesse avec un espace baignade, des espaces jeux et sports.
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Etude et conception du projet ■ Adjudication après un marché public ■ Réalisation des travaux
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	A définir lors de la mise en œuvre du projet.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Implication des citoyens dans le cadre de la définition du lieu, des aménagements... ■ Implication des citoyens dans l'entretien de l'espace après son aménagement.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'espaces aménagés	Au moins 5	Commune de Houyet PV de réception

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de fréquentation des espaces	Au moins 10% de la population fréquente les espaces de convivialité	Comptage durant des périodes telles que le mercredi après-midi, le week-end Enquête auprès des citoyens

SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE L'EAU POTABLE ET À LA MISE EN PLACE DE MESURES POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Fiche : 2.13

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet a pour ambition d'impliquer le plus de citoyens possible dans l'objectif de diminuer la consommation d'eau potable mais aussi dans l'amélioration de l'eau de surface et souterraine.

Au niveau de la réduction de la consommation, plusieurs actions seront envisagées telles que :

- L'aide à l'installation de systèmes pour récupérer l'eau des douches et éviers et la renvoyer vers les cuvettes des WC.

Cette aide sera dans un premier temps « technique ». Il s'agira de voir si le bâtiment permet d'envisager facilement ce type de système. Dans un second temps, la Commune pourra envisager une prime communale pour encourager la récupération des eaux grises.

- L'organisation d'une sensibilisation avec la présentation de systèmes tels que les mitigeurs économes (douche), l'utilisation de toilettes sèches...
- L'organisation d'achats groupés de tonneaux d'eau de pluie accompagnés d'un guide sur comment bien récupérer l'eau de pluie, comment l'utiliser...
- L'organisation d'ateliers sur les techniques de jardinage économe en eau tels que la permaculture.
- La rédaction d'un guide conseils pour les hébergements touristiques qui abordera la traque des fuites, les équipements économes, le recyclage de l'eau de pluie...

Ce guide intégrera les techniques du nudge marketing. Les nudges sont des techniques incitatives utilisant les sciences comportementales pour amener l'individu à agir, mais sans le contraindre ouvertement.

- La sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs à récupérer l'eau de pluie et son acheminement vers les points d'alimentation (abreuvoirs, irrigation goutte à goutte...).



En ce qui concerne l'amélioration de l'eau de surface et souterraine, les groupes de travail « Biodiversité » et « Propreté », en partenariat avec le Contrat de Rivière, pourront être à l'initiative d'actions de sensibilisation de la population mais aussi des visiteurs tels que :

- Des ateliers pour les enfants afin de mesurer la qualité de l'eau, comprendre comment chacun peut contribuer à son amélioration,
- La mise en place d'une action de surveillance citoyenne de la qualité de l'eau avec le riverains des cours d'eau,
- Une conférence en marchant afin de comprendre les causes de pollution de l'eau, de discuter avec des spécialistes ;
- L'organisation d'une campagne vers les touristes et plus spécifiquement les clients de la descente de la Lesse.
- Etc.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le changement climatique entraîne une modification des régimes de précipitations avec des épisodes de pluies plus intenses et des périodes de sécheresse plus longues. Si les ressources en eau sont bien présentes sur le territoire, la surconsommation combinée aux changements climatiques fait qu'il est crucial d'adopter des mesures d'économie d'eau pour assurer la durabilité de ces ressources.

Les citoyens sont de plus en plus sensibles à préserver la qualité de l'environnement et des ressources naturelles. Dans le cadre de la stratégie de ce PCDR, une attention particulière a été accordée à l'eau.

La commune de Houyet est sillonnée par 185,07 km de rivières. L'eau est donc bien présente et joue un rôle important dans la qualité du cadre de vie et l'attractivité (notamment touristique) de la commune.

A Houyet, en 2021, la consommation domestique moyenne d'eau de distribution par compteur était de 60 m³. Si cette donnée classe Houyet en 34^{ème} position du classement wallon (ordre croissant de la consommation), il faut aussi constater que cette consommation moyenne ne connaît pas de décroissance et varie entre 59 et 66 m³ selon les années (et même 75 en 2008).

Selon une étude réalisée par AQUAWAL sur la période 2004 - 2011, le fait que la consommation n'augmente pas s'expliquerait essentiellement par la généralisation des appareils plus économes en eau (lave-linge, douche économique ou WC à double chasse...).

Afin de soutenir la diminution de la consommation, il est indispensable de faire évoluer la manière dont le citoyen consomme l'eau. Ainsi, l'utilisation de l'eau de pluie, l'évolution du cycle de l'eau au sein des logements sont des pistes proposées dans le cadre de ce projet.

De plus, selon l'état écologique des masses d'eau de surface et souterraine réalisé par la Région Wallonne, il s'avère que l'état écologique de l'eau de surface de la commune est considéré comme de moyen à bon et que l'état chimique est bon.

Au niveau de l'eau souterraine, les teneurs en nitrates dans l'eau potable sont moyennes à importantes à Houyet, elles se situent entre 21 et 49 mg/l, en sachant que 50 mg/l constitue la limite de potabilité selon les normes de l'OMS.

Si on veut maintenir les bons indicateurs et améliorer les moins bons, il est nécessaire d'impliquer l'ensemble des citoyens.

Le projet a donc été réfléchi dans ce sens par les citoyens qui proposent des actions destinées à améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Réduire la consommation d'eau de distribution et d'énergie des entreprises et des foyers ■ Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 2.2 : Renforcement du maillage vert et bleu pour une meilleure résilience face aux inondations ■ Fiche 2.6 : Primes communales pour la rénovation énergétique des logements ■ Fiche 2.15 : Mise en place d'outils de suivi et de mesures pour diminuer la consommation d'eau et d'énergies des bâtiments publics ■ Fiche 3.3 : Mesures et actions pour contribuer à la perméabilité des espaces publics et privés
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ Le PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'eau douce est une ressource limitée et précieuse. Seulement une petite fraction de l'eau sur Terre est accessible et potable. Aider les citoyens à économiser l'eau permet de préserver cette ressource essentielle pour les générations futures.		X	
Réduire la consommation d'eau diminue la pression sur les écosystèmes aquatiques, aide à maintenir la biodiversité et réduit l'énergie nécessaire au traitement et au transport de l'eau.		X	
Economiser l'eau permet également de réaliser des économies.			X
Le projet va également permettre d'améliorer la qualité de l'eau et donc de soutenir la qualité de l'environnement		X	
L'implication des citoyens et la mise en place d'actions via les groupes de travail s'inscrit également dans le soutien de la vie locale.	X		

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : Citoyens, Contrat de rivière, Aquawall, CLDR

Pistes de subvention : Commune de Houyet, Région Wallonne (Prime citerne eau de pluie).

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le niveau de priorité prend en compte la volonté des citoyens de pouvoir agir dans les prochaines années sans pour autant en faire une priorité à court terme compte tenu d'actions déjà menées par le Contrat de Rivière
<i>État du dossier</i>	Programme d'action annuel du Contrat de Rivière
<i>Programme des travaux et planification</i>	A définir dans le cadre de la mise en œuvre du projet et des orientations retenues.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	Néant
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	- L'implication des habitants mais aussi des entreprises, agriculteurs, touristiques. - Une bonne communication sur les résultats obtenus.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de demandes d'information et de conseils	Au moins 30 demandes par an	Rapport annuel de la Commune
Le nombre d'actions d'information, de sensibilisation organisées	Au moins 2/an	Rapport annuel de la Commune
L'organisation d'un achat groupé	1/an	Rapport annuel de la Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution de la consommation domestique moyenne d'eau de distribution par compteur	10 m ³ à 10 ans	Statistique Statbel, Walstat
Evolution de la qualité de l'eau	Au min, stabilité de l'indicateur	Etat écologique des masses d'eau de surface et souterraine réalisé par la Région Wallonne

AUGMENTATION DES PLACES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE À MESNIL ST BLAISE

Fiche : 2.14

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Afin de soutenir l'augmentation de l'offre d'accueil de la petite enfance, deux pistes seront envisagées :

- Piste 1 : la création d'une nouvelle crèche communale
- Piste 2 : le développement de l'offre chez des gardiennes privées.

Afin de déterminer exactement le « produit » et les « services » à proposer, une étude de définition du projet sera menée :

- Prise en compte du bilan de la crèche créée à Houyet ;
- Analyse de la demande sur base d'une enquête auprès des habitants de Mesnil-St-Blaise et des Houyétois : leurs besoins, leurs attentes, les comportements actuels, les perspectives d'évolution démographique ;
- Analyse de la situation au niveau des gardiennes ;
- Réalisation d'un benchmarking : l'innovation des offres, ce qui se fait ailleurs...
- Définition des conditions de réussite du projet ;
- Définition du projet et des éléments à mettre en œuvre : localisation, capacité, types de services, type de gestion...

Cette étude sera réalisée soit directement par le service communal de la petite enfance, soit par un auteur de projet. Ce point sera précisé lors de l'activation de la fiche-projet en fonction des moyens communaux (personnel, disponibilité) pouvant être mobilisés ou pas.

La seconde piste abordera plusieurs possibilités pour soutenir ce type d'offre telles que la sensibilisation, la formation (notamment en partenariat avec l'IFAPME) ou encore la création d'une « coopérative » de gardiennes qui installerait ses services dans un bâtiment aménagé et mis à disposition par la commune.

Le projet sera ensuite mis en place selon les conclusions de l'étude.

A noter que la localisation d'une nouvelle infrastructure à Mesnil St Blaise pourrait également être envisagée en créant des liens avec le home, l'école (facilité pour les parents de déposer les tout petits en même temps que les enfants en âge d'école), ...

JUSTIFICATION DU PROJET

Les statistiques en la matière démontrent que la commune de Houyet manque de place d'accueil de la petite enfance. Le taux de couverture est de seulement 9,3 places/100 enfants en âge de fréquenter ce type de structure. C'est quatre fois moins que la moyenne wallonne (38), presque 5 fois moins que la moyenne de la province de Namur (43,7 places/100 enfants).

Par rapport aux communes limitrophes, celles-ci proposent entre 31,5 places/100 enfants (Beauraing) et 63 places/100 enfants à Dinant⁹

Consciente de la situation, la Commune porte actuellement un projet de création d'une crèche de 14 places qui sera située à Houyet. Le Conseil Communal, en sa séance du 10 août 2022 a approuvé une procédure de concession de service public dont l'objet est l'exploitation d'une crèche.

Si l'augmentation de l'offre à court terme est une nécessité, il convient également de réfléchir à l'évolution au cours des prochaines années compte tenu de l'évolution démographique et de la volonté de maintenir les jeunes adultes sur le territoire communal.

Cette réflexion doit aussi prendre en compte l'évolution des villages.

⁹ Source : IWEPS, Walstat.

L'analyse de la démographie par village a montré que c'est le village de Mesnil-St-Blaise qui a connu la plus forte augmentation de sa population depuis 1981 avec 77% de croissance. En quarante ans, la population a presque doublé en passant de 530 personnes à 937 en 2021. Sa localisation sur l'axe Beauraing-Dinant, la présence d'une école, de la seule Maison de Repos de la commune et les disponibilités foncières sont certainement des raisons de cette évolution. Mesnil-St-Blaise est ainsi devenu au fil des ans aussi important en termes de population que le village de Houyet.

Le développement de services spécifiques d'accueil des petits dans la partie ouest de la commune et plus spécifiquement à Mesnil-St-Blaise est une des pistes privilégiées.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	Favoriser l'implantation et le maintien des jeunes (18-35 ans) dans le parc immobilier local
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 2.3 : Réaffectation et rénovation du local de Hulsonniaux - Fiche 3.2 : Mise à disposition de terrains et d'habitations pour jeunes
Liens avec les autres outils communaux	Programme de politique générale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le développement durable d'une commune ne peut s'envisager sans une amélioration des services à la population. Pouvoir offrir une offre d'accueil diversifiée et de qualité permet de s'adresser au plus grand nombre de citoyens en prenant en compte leurs attentes, leurs moyens financiers, leurs besoins ponctuels.	X		
Ce projet permettra la création d'emplois.			X

LOCALISATION ET STATUT

A définir dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune (Service de la petite enfance)

Partenaires : Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants, ONE, Gardiennes, ligue des familles, CPAS

Pistes de subvention : Commune de Houyet, Plan Cigogne +5200, PCS

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Compte tenu du projet en cours, celui-ci a été repris en lot 2. Sa mise en œuvre à moyen terme sera à prévoir afin de renforcer le taux de couverture qui est actuellement beaucoup trop faible.
<i>État du dossier</i>	Une crèche de 14 places est en cours de création à Houyet.
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Rédaction du cahier des charges pour l'étude de définition de projet ou réalisation de l'étude par le service petite enfance de la Commune. ■ Analyse des offres et adjudication. ■ Réalisation de l'étude. ■ Mise en place selon les conclusions ■ Campagne d'information sur la création de ces nouvelles places
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	A préciser en fonction de la piste retenue
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Concertation avec le milieu de la petite enfance. ■ Bilan complet régulier après la mise en œuvre afin de pouvoir ajuster son fonctionnement, adapter les services...

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de places créées	Entre 10 et 20 places selon les besoins identifiés	Service de la petite enfance

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance	Augmentation de 10%	Statistiques IWEPS

MISE EN PLACE D'OUTILS DE SUIVI ET DE MESURES POUR DIMINUER LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ÉNERGIES DES BÂTIMENTS PUBLICS

Fiche : 2.15

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

La mise en place d'outils de suivi et de mesure de la consommation d'eau et d'énergies dans les bâtiments publics représente une démarche proactive et responsable. Elle permet non seulement de détecter et de corriger les inefficacités, mais aussi d'optimiser l'utilisation de ces ressources vitales, réduisant ainsi l'empreinte écologique de la commune.

Pour la mise en place d'outils de suivi pour la consommation d'eau dans les bâtiments publics, il est proposé de considérer plusieurs types d'outils qui peuvent aider à cet égard, tels que :

- Les capteurs et Compteurs Intelligents qui mesurent la consommation d'eau en temps réel et transmettent les données à un système central. Ils sont essentiels pour détecter les fuites, les surconsommations et pour optimiser l'utilisation de l'eau. Au niveau wallon, la SWDE propose aux communes d'installer des capteurs easyConso.
- Les logiciels de gestion de données : Ces logiciels collectent et analysent les données des capteurs. Ils peuvent générer des rapports détaillés sur les tendances de consommation, identifier les domaines d'amélioration et aider à prévoir la consommation future.
- Les Systèmes de Gestion de Bâtiment (BMS) : Ils intègrent la surveillance de l'eau dans un système de gestion global du bâtiment, permettant un contrôle et une optimisation plus larges des ressources du bâtiment.
- Les applications Mobiles : Des applications dédiées peuvent être utilisées par le personnel de maintenance pour suivre la consommation d'eau, recevoir des alertes sur les anomalies et maintenir les équipements.
- Les outils d'analyse prédictive : Utilisation de l'intelligence artificielle et du machine Learning pour analyser les tendances de consommation et prédire les problèmes potentiels, comme les fuites ou les équipements défectueux.

La formation et la sensibilisation des personnes qui occupent les bâtiments sur les meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau sera également organisée.

Au niveau de la réduction de la consommation énergétique, ce projet sera complémentaire aux actions menées par la Commune dans le cadre de son PAEDC. Il permettra notamment de soutenir la réalisation de travaux d'amélioration énergétique des bâtiments publics,

La présente fiche pourra également être une opportunité pour réfléchir à de nouvelles pistes en matière d'énergies renouvelables telles que les agro-carburants, le développement de système de chauffage villageois, de communautés d'énergies de privés/privés mais aussi public/privé, ...

JUSTIFICATION DU PROJET

Dans un contexte où les préoccupations environnementales et la transition énergétique occupent une place prépondérante, la gestion rationnelle des ressources devient une priorité absolue pour les collectivités.

Avec la mise en place de son PAEDC (Plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat), la commune témoigne d'un engagement en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement pour les générations futures.

Les citoyens ont souhaité que le PCDR s'inscrive dans cette volonté de préserver le cadre naturel, la biodiversité du territoire en intégrant des actions destinées à réduire les impacts négatifs sur les ressources.

La question des gaspillages d'énergie et d'eau est une préoccupation importante. Les citoyens ont donc proposé à la Commune de mettre en œuvre des actions ciblées pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments mais également leur consommation en eau.

Il est bien entendu, que la Commune mène déjà de nombreuses actions dans le cadre de son PAEDC et surveille déjà la consommation de ses bâtiments. Par cette fiche, les citoyens souhaitent encourager la commune à aller encore plus loin et devenir une référence pour tous les habitants en matière de gestion durable de ses bâtiments mais aussi en matière de développement énergétique durable.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Réduire la consommation d'eau de distribution et d'énergie des entreprises et des foyers ■ Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 2.2 : Renforcement du maillage vert et bleu pour une meilleure résilience face aux inondations ■ Fiche 2.6 : Primes communales pour la rénovation énergétique des logements ■ Fiche 2.13 : Soutien à l'économie de l'eau potable et à la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'eau ■ Fiche 3.3 : Mesures et actions pour contribuer à la perméabilité des espaces publics et privés
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ Le PAEDC et Renov'Energie

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La réduction des consommations s'inscrit dans les actions destinées à préserver le cadre naturel du territoire.		X	
La prise en compte des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments publics permettra de réduire les coûts liés auxdites consommations			X

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal et plus spécifiquement au sein des propriétés communales. La liste sera définie dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : CPAS, écoles, clubs et comités qui occupent les bâtiments publics, Commission POLLEC

Pistes de subvention : Commune de Houyet

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le niveau de priorité de la fiche a été défini en prenant en compte la mise en place du PAEDC et la nécessité de coordonner le PCDR avec celui-ci.
<i>État du dossier</i>	En 2023 : 3 audits énergétiques et 3 demandes de subside UREBA exceptionnels ont été réalisés pour les bâtiments suivants : espace citoyen (gare), logement d'urgence et service travaux - Un auteur de projet a été désigné pour la rénovation énergétique de trois bâtiments : l'école de Celles, la maison communale et l'espace citoyen - La certification PEB de la Maison communale et du CPAS ont été réalisées.
<i>Programme des travaux et planification</i>	A préciser selon les outils mis en place.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	Néant
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	- Bonne implication des usagers des bâtiments - Une communication régulière sur les réductions afin de mobiliser les usagers des lieux.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'outils et d'actions mis en place	A définir lors de la mise en place de la fiche et de la cohérence avec le PAEDC	Commune

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution des consommations d'énergie non renouvelable	A définir lors de la mise en place de la fiche et de la cohérence avec le PAEDC	Commune

RÉNOVATION DU LOCAL DE FOOTBALL À CIERGNON EN UN ESPACE VILLAGEOIS

Fiche : 2.16

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la rénovation du local de football de Ciergnon afin de lui donner une nouvelle affectation en tant que lieu de convivialité, de rencontres, d'activités... soit un lieu de vie pour le village.

Pour ce faire, il conviendra de :

- Poursuivre la rénovation du bâtiment (hors vestiaires) initiée il y a quelques années en organisant :
 - La mise aux normes énergétiques (isolation, chauffage, ventilation),
 - L'amélioration acoustique,
 - L'installation de panneaux photovoltaïques,
 - La récupération d'eau de pluie pour les sanitaires,
 - L'aménagement intérieur afin de pouvoir accueillir les nouvelles fonctions.
- Améliorer les abords du site par des aménagements de stationnement, parking vélos, végétalisation, installation de bancs., éclairage.
- Créer une liaison douce entre le local et le centre du village. L'itinéraire partira de l'arrière du local et rejoindra le RAVeL ou ira directement vers la rue de la Tour. Les possibilités seront étudiées en prenant en compte le cadastre, l'atlas des chemins, les aspects sécuritaires.

Au niveau du terrain de football existant et des vestiaires, différentes pistes d'occupation seront abordées en prenant en compte les besoins des habitants de Ciergnon (projet de relance d'un club) mais aussi des autres clubs de la commune et des communes voisines (ex : besoin d'un terrain d'entraînement). La rénovation des vestiaires et des équipements sportifs sera organisée afin de répondre de manière optimale aux besoins formulés par le/les clubs.

JUSTIFICATION DU PROJET

A la fin de la saison 2023, le club de football annonçait qu'il n'y aurait pas de saison 2024. Depuis, les infrastructures du club sont inoccupées. Compte tenu que le village ne dispose pas de salle où les citoyens peuvent se retrouver, organiser des activités..., le Comité de Village a sollicité la Commune afin que le local du football puisse être rénové et mis à disposition des habitants de Ciergnon mais aussi des autres villages.

Il est vrai que, même si Ciergnon ne représente que 6,19% de la population houyéroise (+/- 310 personnes), le village n'en est pas moins très vivant.

Le Comité de Village « Les Marmozets de la Lesse » organise différentes activités au cours de l'année. Il porte également le projet d'aménagement d'une halte (espace de convivialité extérieur). L'aménagement du local de football permettra à Ciergnon et à ses habitants de disposer également d'un local couvert pour les activités en cas de mauvais temps, de soirée...

On notera également que la volonté de la Commune est que les infrastructures sportives et autres ne restent pas sans occupation et soient mises à disposition de clubs/associations existants ou à créer.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" - Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise - Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés - Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 2.17 : Organisation d'activités favorisant les rencontres et créant une dynamique locale - Fiche 2.19 : Aménagement de la Halte des Marmozets de Ciergnon
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - La dynamique citoyenne soutenue par la Commune au travers de la CLDR, Groupes de Travail, Tiers-lieu... - Le PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'aménagement et la mise à disposition de la salle permettra de soutenir la cohésion entre les habitants.	X		
La mise à disposition de cette salle permettra de soutenir l'organisation de nouvelles activités notamment en faveur des jeunes.	X		
La rénovation du bâtiment permettra d'éviter le développement d'un chancre dans le village.		X	
La rénovation du bâtiment s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement en privilégiant des matériaux locaux, en diminuant les impacts du bâtiment (consommation d'énergies et d'eau).		X	

LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne le local de football de Ciergnon, situé route de Rochefort.

Le bâtiment, propriété communale, est repris au cadastre sous le numéro 149N et est situé sur la parcelle 149S. Il est repris en zone d'habitat au plan de secteur.



Echelle : 1/2700 -ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune

Partenaires : l'asbl « Les Marmozets de la Lesse », Citoyens, clubs de football, CLDR

Pistes de subvention : Commune de Houyet , Développement Rural

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Sans être un projet prioritaire, celui-ci est repris en Lot 2 car les citoyens veulent éviter qu'à termes, le bâtiment ne se détériore faute de travaux et d'occupations organisées et régulières.
<i>État du dossier</i>	Des contacts ont eu lieu entre la Commune et le Comité '« Les Marmozets de la Lesse » afin de connaître leurs souhaits.
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Désignation d'un auteur de projet ■ Réalisation de l'avant-projet (en concertation avec les citoyens) ■ Réalisation du projet ■ Réalisation des travaux selon le projet définis.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Désignation d'un auteur de projet et ensuite d'entreprises de travaux dans le respects des règles « marchés publics » en vigueur. ■ Convention de gestion entre la Commune et le Comité de Ciergnon ■ Définition d'un ROI pour l'occupation de la salle

<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Consultation et implication des citoyens et du Comité « Les Marmozets de la Lesse », prise en compte de leurs besoins
---	---

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Rénovation du local de football en une salle de village conviviale	1	Commune de Houyet PV de réception

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'occupation de la salle	Au moins 20 sur l'année	Rapport annuel établi dans le cadre du contrat de gestion

ORGANISATION D'ACTIVITÉS FAVORISANT LES RENCONTRES ET CRÉANT UNE DYNAMIQUE LOCALE

Fiche : 2.17

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet ambitionne de renforcer la vie locale et les moments de rencontres entre les habitants.

Ce projet proposera de rassembler les citoyens (CLDR), les acteurs associatifs et culturel (Comités, Conseil culturel, Office du Tourisme, Tiers-lieu), le groupe des aînés dans le but d'organiser ensemble des animations tels que :

- Des projections sur grand écran en plein air (ex : en bords de Lesse).
- Un marché aux plantes et arbres au printemps et en automne
- Des activités intergénérationnelles (voyages, activités, discussions intergénérationnelles sur des thèmes variés, WE d'échanges entre villages, ...)
- Des journées de rénovation pour travailler ensemble
- La fête des voisins
- Une journée d'accueil des nouveaux habitants pour faire connaissance et pour proposer un parrainage/parrainage.
- Activités festives telles que les jeux inter villages
- La création et/ou le développement de clubs de jeux de société (scrabble...)
- Etc...

JUSTIFICATION DU PROJET

Le développement d'une vie locale forte, unie, diversifiée et accessible par tous est un des enjeux de la stratégie. En effet, les citoyens constatent que la vie locale est trop centrée sur les villages et n'est pas assez « houyétoise » et que « l'individualisme » social se développe également. Pour soutenir la convivialité et la cohésion entre les habitants, les citoyens ont suggéré la mise en place d'événements fédérateurs. Ceux-ci sont vus comme l'opportunité de réunir la population et les nombreux acteurs de l'entité. Pour la CLDR, il est nécessaire que les villageois puissent avoir davantage l'occasion de se rencontrer entre villages et entre générations lors d'événements et d'activités.

Ce projet vise à faciliter et stimuler les échanges et les collaborations entre les associations dans le but de créer un sentiment d'appartenance au territoire via les liens développés dans le monde associatif.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" ■ Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux ■ Fiche 2.18 : Création d'un Repair café
Liens avec les autres outils communaux	■ Programme de politique générale ■ La dynamique citoyenne soutenue par la Commune au travers de la CLDR, Groupes de Travail, Tiers-lieu, Conseil Culturel... ■ Plan de Cohésion sociale

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet permettra de renforcer les échanges, les rencontres et les lieux sociaux.	X		
Le projet permettra de valoriser la culture et les savoir-faire des plus jeunes Houyétois.	X		
L'organisation d'activités permettra aussi de soutenir l'économie locale (achats dans les commerces locaux).			X

LOCALISATION ET STATUT

L'action sera menée sur l'ensemble du territoire communal.

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Conseil culturel, associations, Office du Tourisme, Tiers-Lieu, Groupe des Aînés

Partenaires : Citoyens, Commune

Pistes de subvention : Commune de Houyet

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	La priorisation prend en compte le fait que la commune vient de se doter d'un Conseil Culturel et va prochainement avoir un espace tiers lieu qui sera également un outil de soutien aux initiatives locales d'offres culturelles et associatives. Des actions spécifiques relatives aux aînées sont également organisées dans le cadre d'une action du précédent PCDR. Cette fiche sera donc activée afin de venir renforcer les actions menées dans le cadre des initiatives en place.
<i>État du dossier</i>	Voir ci-dessus
<i>Programme des travaux et planification</i>	Sans objet
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Etablir un cadastre précis des activités et animations existantes avec pour chacune le public--cible, la fréquentation, les porteurs... ■ Organiser un groupe de réflexion pour définir les animations qui permettraient de renforcer l'offre et de créer un esprit « Houyet » ■ Etablir un programme d'activités. ■ Mener une campagne promotionnelle ■ Organiser les événements
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Impliquer toutes les générations ■ Communiquer largement sur les activités

	■ Evaluer annuellement les résultats et définir les conditions de reconduction des activités ■ Collaborer avec d'autres communes pour élargir le public, la récurrence d'événements...
--	---

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'activités organisées chaque année	Au moins 5 activités/ an	Calendrier des événements publié par la Commune de Houyet

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de participation des habitants	Min 20% des publics-cibles	Comptage par les organisateurs Bilan annuel

CRÉATION D'UN REPAIR CAFÉ

Fiche : 2.18

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la mise en place d'un Repair Café sur le territoire de Houyet.

« Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés ; des rencontres ouvertes à tous dont l'entrée est libre. Outils et matériel sont disponibles là où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables : vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. On y apporte les choses en mauvais état qu'on a chez soi. Et on se met à l'ouvrage avec les bénévoles. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. On aide à réparer quelque chose appartenant à un autre. On peut toujours aussi y trouver des idées à la table de lecture, proposant des ouvrages sur la réparation et le bricolage ». (Source : Repaircafe.be).

Pour mettre en place ce projet, différentes démarches seront organisées :

- Information dans le bulletin communal afin de sensibiliser les habitants et les inviter à s'inscrire au projet en tant que bénévoles « réparateurs ».
- A la suite des réponses, une rencontre avec ces personnes sera organisée afin de mieux déterminer les « savoir-faire » proposés.
- Sur base de ce premier point, un second appel pourra être relancé en précisant les « savoir-faire » recherchés ainsi que le type de dons (matériaux, outils, ...) souhaité.
- Parallèlement à ces démarches, la commune prendra contact avec l'association Repair Together afin de connaître la procédure et les étapes de développement.
- La mise en place du Repair Café sera organisée. Il pourra prendre place dans un premier temps dans une salle communale ou au sein du tiers-lieu et ensuite dans le presbytère aménagé.

JUSTIFICATION DU PROJET

La vie locale et associative est un élément important dans la commune de Houyet. Soucieux que cette vie locale ne se limite pas seulement aux aspects festifs, les habitants ont proposé de développer une initiative qui permettrait d'aider leurs concitoyens tout en soutenant les liens sociaux.

Le Repair Café a été considéré comme une dynamique répondant parfaitement aux aspirations des citoyens et aux objectifs définis par la CLDR. Au-delà de la réutilisation d'objets usagés, le Repair Café permet en effet aux personnes de se rencontrer, d'échanger, de partager.

La mise en place du Repair Café permettra de sensibiliser les habitants à ne plus directement jeter un objet défectueux mais aussi de valoriser les savoir-faire des bénévoles.

Ce projet est également vu comme complémentaire à la donnerie qui existe déjà, et à la dynamique citoyenne mise en place dans le cadre du PCDR et des nouvelles initiatives communales telles que le tiers-lieu.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" - Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise
Interactions avec d'autres projets	- Fiche 2.17 : Organisation d'activités favorisant les rencontres et créant une dynamique locale - Fiche 3.10 : Rénovation du presbytère de Houyet
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - La dynamique citoyenne soutenue par la Commune au travers de la CLDR, Groupes de Travail, Tiers-lieu... - Les actions sociales développées par le CPAS, le PCS - Le PAEDC

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Ce projet encourage la réparation et une consommation plus durable des objets. Il aura donc un impact sur les quantités de déchets jetés.		X	
Le projet va permettre de créer un nouvel espace de rencontres et d'échanges et ainsi soutenir la vie locale.	X		
Le projet s'adresse à tous et permet aux personnes qui rencontrent des difficultés et ne peuvent acheter de nouveaux objets.	X		X
Le projet va permettre à tout un chacun de faire des économies et ainsi de pouvoir utiliser l'argent à d'autres projets ou besoins.			X

LOCALISATION ET STATUT

Localisation à définir lors de la mise en œuvre du projet

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : Citoyens, PCS, La Buissonnière, CPAS

Pistes de subvention : Commune de Houyet, Développement rural

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	La CLDR a pris en compte le fait que le projet de création d'un Repair café a été déposé par la Maison Médicale dans le cadre de l'appel à projet Be Planet. L'étendue de la fiche dépendra donc du résultat de cet appel et des besoins du projet.
---	---

<i>État du dossier</i>	La Maison médicale de la Lesse soutenue par l'ASBL Repair Together a déposé un projet dans le cadre de l'appel Be Plant lancé par Ellia.
<i>Programme des travaux et planification</i>	A préciser en fonction du lieu retenu pour l'installation du Repair Café
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Appel à bénévoles ■ Rencontre avec les personnes qui ont répondu à l'appel, ■ Lancement d'un second appel aux bénévoles et dons, ■ Contact avec l'association, ■ Mise en place du Repair, ■ Inauguration, ■ Campagne de communication afin de faire connaître l'initiative auprès des habitants.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Un soutien des bénévoles ■ Une communication régulière vers les citoyens ■ Des animations thématiques en fonction des saisons (ex : réparation de jouets au moment des fêtes de fin d'année, réparation des vélos au printemps...). ■ Organiser des actions vers les jeunes afin de les impliquer (ex : ateliers réparations smartphones,...).

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification
Le nombre de bénévoles	10 bénévoles Une trentaine de dons	Commune
Le nombre de dates programmées	Au moins 1 par mois	Commune/ Repair Café

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de personnes qui fréquentent le Repair Café	75 personnes par an Repair Café	Repair Café
Le nombre d'objets présentés pour la réparation	100 objets par an	Repair Café

AMÉNAGEMENT DE LA HALTE DES MARMOZETS DE CIERGNON

Fiche : 2.19

Priorité : Lot 2

Version initiale : 02/05/2024

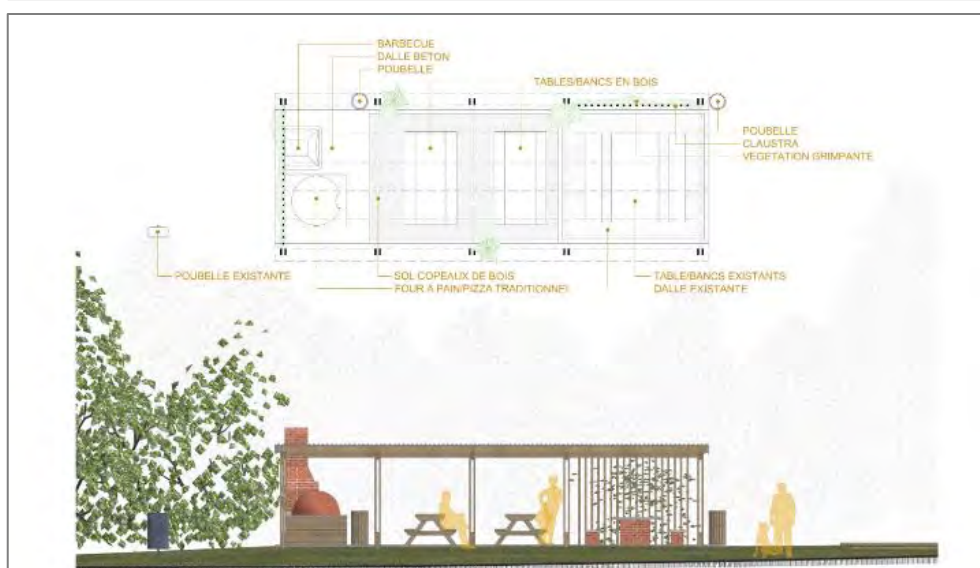
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement d'un espace de rencontre au lieu-dit des Marmozets, dans le village de Ciergnon.

Le projet est pensé dans son ensemble et divisé en plusieurs phases. La première consiste à développer deux terrains de pétanque et un espace pique-nique avec la fabrication d'un barbecue et d'un four à pain traditionnel, l'installation de plusieurs tables et bancs, d'une boîte à livres, le tout recouvert d'une pergola. Cet espace sera mis à disposition des citoyens et leur permettra de se rassembler. Cela favorisera également le tourisme de cette belle région et la mise en valeur du lieu.

La Halte permettra au comité d'y organiser des événements, notamment sa fête annuelle ou encore des ateliers autour du pain, des mini-concerts, mini-expositions, etc.

Tout proche du cours d'eau et d'une zone naturelle protégée, le comité est soucieux d'intégrer ce projet dans une démarche environnementale avec notamment l'utilisation maximale de matériaux naturels et/ou recyclés (dolomie/copeaux de bois au sol, structure bois, ardoises naturelles en toiture) et la mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie pour alimenter la haie vive et les plantes grimpantes qui viendront animer l'espace.



JUSTIFICATION DU PROJET

Les consultations citoyennes et le diagnostic partagé ont mis en avant le fait que les citoyens sont en demande d'espaces de convivialité. En effet, l'organisation des villages propose peu de places. Seuls les villages de Hulsonniaux, Mesnil-St-Blaise et Celles disposent d'un espace ouvert que l'on peut qualifier de place.

Afin de soutenir la convivialité villageoises, les habitants de Ciergnon, représenté par le comité Les Marmozets¹⁰, ont réfléchi à un projet qui pourrait à la fois répondre à leurs attentes en matière d'espace de convivialité, tout en s'inscrivant dans la vocation touristique de leur village.

Ciergnon est une petite entité, un des plus petits villages de la commune. Il manque cruellement d'espaces extérieurs aménagés permettant rencontre, rassemblement, animations, partage. Le besoin d'un espace fédérateur s'est particulièrement fait ressentir durant et après la crise sanitaire. De plus, le village s'est bien agrandi avec de nouveaux logements et donc de nouveaux habitants qui, sans espace partagé, auront plus de difficultés à s'intégrer à la vie locale.

De plus, il faut rappeler que Houyet est une destination pour ceux qui veulent pratiquer des activités de pleine nature (balades, VTT, Vélos...). La présence du domaine royal, de l'offre d'itinéraires, du RAVeL, de la Lesse mais aussi de l'espace Horeca le P'tit Bambou font que de nombreux visiteurs passent par le village de Ciergnon. Le village est aussi un point de départ de balades. Ainsi, on peut constater chaque jour la présence de voitures stationnées rue des Marmozets à proximité du panneau « point de départ » des balades.

L'aménagement de cet espace (situé à quelques mètres du RAVeL) a été une évidence pour les habitants de Ciergnon et ce, afin de proposer un lieu un espace sécurité tant pour les habitants de Ciergnon, que les Houyétois et les visiteurs.

Le comité du village est dynamique et l'espace pourra servir aux différentes manifestations extérieures organisée par celui-ci et les habitants telles que : tournoi de pétanque, mini-concerts, atelier pain/pizza, etc.

Un espace stationnement sera prévu afin de permettre aux randonneurs et autres visiteurs de s'arrêter à cet endroit, de profiter du lieu et ensuite de partir en balade.

L'aménagement de cet espace permettra donc de favoriser la cohésion et l'insertion sociale au sein du village tout en favorisant l'attrait touristique de Houyet.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés ■ Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire ■ Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet" ■ Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise
Interactions avec d'autres projets	■ Fiche 1.2 : Aménagement d'une liaison douce Houyet-Dinant ■ Fiche 1.8 : Valorisation de promenades ■ Fiche 2.1 : Valorisation touristique des talents locaux ■ Fiche 2.12 : Aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité

¹⁰ Les Marmozets de la Lesse est une asbl qui rassemble une petite dizaine d'habitants de Ciergnon et qui vise à favoriser le bien vivre ensemble au sein du village. A travers l'organisation de différents événements, le comité favorise la cohésion et l'insertion sociale, le divertissement, le bien-être des habitants au sein d'une communauté mais également au sein d'un espace, d'un territoire. Il se préoccupe de l'entretien du village, de la faune et de la flore et du développement d'infrastructures.

	Fiche 3.11 : Développement du maillage de liaisons lentes
Liens avec les autres outils communaux	- Programme de politique générale - La dynamique citoyenne soutenue par la Commune au travers de la CLDR, Groupes de Travail, Tiers-lieu...

IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RESILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIETE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
En redonnant à l'espace une fonction de place et de parc, ce projet permettra de favoriser les échanges sociaux et intergénérationnels entre les habitants du village. Ce lieu sera également un espace de vie en accueillant des activités, animations	X		
La valorisation de cet espace central permettra d'embellir le cadre de vie des habitants.		X	
Cet espace offrira un meilleur accueil du tourisme et favorisera la mise en valeur du patrimoine paysager et bâti local.	X		X
Les aménagements seront réalisés dans une démarche de durabilité et d'intégration dans l'environnement naturel.		X	

LOCALISATION ET STATUT

L'espace de convivialité sera aménagé rue de Marmozets à Ciergnon, juste avant les rues du Parc Royal et de la Colire. Le terrain cadastré 107 C est propriété de la Commune de Houyet. Il est situé en zone d'habitat au plan de secteur.



Echelle : 1 : 2.500ème

PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

Porteur de projet : Les Marmozets de la Lesse (asbl)

Partenaires : Commune, les habitants de Ciergnon

Pistes de subvention : Développement Rural, Commune de Houyet

PROGRAMME DE REALISATION

<i>Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche</i>	Le niveau de priorité prend en compte le fait que le comité « Les Marmozets de la Lesse » a déposé le projet dans le cadre de différents budgets participatifs et donc pourrait bénéficier des fonds suffisants pour organiser le projet. L'étendue de la présente fiche est donc conditionnée à l'obtention ou pas de ces aides.
<i>État du dossier</i>	L'asbl a déposé le projet d'aménagement dans le cadre du budget participatif organisé par la Commune de Houyet en 2022. Le projet a été retenu avec trois autres lauréats. Il bénéficie ainsi d'une première aide de 5.000 € pour organiser une partie du projet. Le projet a également été déposé dans le cadre de l'appel Be Planet organisé par Elia Group et l'appel Proximity Cyrus.
<i>Programme des travaux et planification</i>	■ Appel à auteur de projet pour la définition des aménagements ■ Appel à entreprise pour la réalisation des travaux ■ Réalisation des aménagements.
<i>Démarches administratives à réaliser</i>	■ Convention d'occupation signée entre la Commune de Houyet (propriétaire) et le Comité « Les Marmozets de la Lesse » (Porteur de projet). ■ Sollicitation des autorisations urbanistiques nécessaires. ■ Réalisation des marchés d'étude et de travaux dans le respect de la réglementation « marchés publics » en vigueur.
<i>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</i>	■ Implication des villageois. ■ Information des habitants du projet et de l'état d'avancement des travaux. ■ L'animation de l'espace par le Comité ■ La mise en place d'un plan d'entretien par le Comité avec le soutien des services communaux.

EVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement de l'espace de convivialité	Périmètre défini	PV de réception des travaux

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de satisfaction des habitants	Au moins 80%	Enquête auprès des habitants
Le nombre d'activités organisées sur la place	Au moins 10 activités / an	Calendrier des activités

LOT 3

PROTECTION ET VALORISATION DE LA SABLIÈRE JEAN MARCAUX À CELLES

Fiche : 3.1

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

L'ancienne sablière aux sables diversement colorés comprend une petite mare permanente dans une partie du fond de l'excavation, des zones sableuses plus ou moins dénudées et relativement peu envahies par les ligneux et des talus fort érodés assez peu colonisés par la végétation arborée. Elle est voisine d'une vaste sablière dont l'activité est arrêtée depuis 1996. Le projet a pour ambition de soutenir le maintien en l'état de cette ancienne sablière de 2,93 ha : elle acquerra sans aucun doute une plus-value écologique importante, comme le laisse supposer son intérêt biologique actuel qui est non négligeable (intérêt entomologique et botanique).

Dans le cadre de la préservation de ce lieu, il est recommandé de contrôler les ligneux afin de maintenir le milieu ouvert et favorable à l'entomofaune sabulicole et de veiller à ce que le site soit préservé d'une réaffectation incompatible avec la conservation de la nature. Le site étant privé, un partenariat avec le propriétaire devra être organisé.

- Localisation : Celles
- Porteur de projet : Propriétaire du site
- Partenaires : Commune, GT Nature et Biodiversité
- Développement durable

Environnement	Social/culturel	Economie
---------------	-----------------	----------
- Pistes de financement : SPW Agriculture, ressources naturelles et environnement

JUSTIFICATION DU PROJET

L'ancienne sablière est reprise à l'inventaire des sites de grand intérêt biologique sous le numéro 848 et la plus récente est reprise sous le numéro 847. Les sites de grand intérêt biologique (SGIB) représentent le cœur de la structure écologique principale : ils abritent des populations d'espèces et des biotopes protégés, rares ou menacés ou se caractérisent par une grande diversité biologique ou un excellent état de conservation. Véritables noyaux de diversité biologique, ils sont indispensables pour organiser l'ossature du réseau écologique et pour établir les bases d'une politique volontariste de conservation de la nature. Cette ancienne sablière présente un intérêt esthétique indéniable par la diversité des coloris du matériau exploité. De plus, les milieux sableux sont dispersés et relativement rares en Condroz. Encore peu colonisée par la végétation, elle héberge plusieurs éléments biologiques intéressants : présence de *Isolepis setacea*, de *Calluna vulgaris* et d'une petite station de *Pyrola rotundifolia*; reproduction de 9 espèces d'amphibiens et d'une importante colonie de la rare *Cicindela silvicola*. La rareté des milieux sableux dans cette région géographique en fait une importante zone refuge pour l'entomofaune sabulicole (notamment Hyménoptères Aculéates). De plus, *Alytes obstetricans* s'y reproduit et *Zootoca vivipara* y est abondant ; la mare héberge un peuplement d'Odonates assez diversifié.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés ■ Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité
Interactions avec d'autres projets	■ 1.5 : Mise en place de mesures et d'actions pour protéger et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

MISE À DISPOSITION DE TERRAINS ET D'HABITATIONS POUR JEUNES

Fiche : 3.2

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne le soutien au développement de logements à destination des jeunes adultes. Différents types de logements seront soutenus et/ou mis en place :

- Les logements tremplins à savoir, « un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages par une commune moyennant un loyer modéré ». L'objectif des logements tremplins est bien de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous forme de ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal »¹¹.
- Le Coliving qui est un concept à mi-chemin entre la colocation et le séjour de courte durée dans un hôtel. En effet, dans une habitation en coliving, les locataires disposent de leurs espaces privés, mais se partagent aussi des espaces communs. Désormais, les particuliers, les jeunes et surtout les personnes en transition dans leur vie, à la recherche d'un logement pour une courte durée optent pour ce type de location. En plus de profiter d'un appartement confortable, cette solution permet aussi de faire des économies sur le loyer.
- Les logements intergénérationnels à savoir, des « logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services »¹².

Pour soutenir la création de ces logements, les actions suivantes seront menées :

- L'inventaire des espaces (bâtiments, terrains) potentiellement disponibles, selon leur localisation vis-à-vis des cœurs de village, des lignes de communication (TEC, train...),
- La sensibilisation, l'information et l'accompagnement des propriétaires de terrains, de bâtiments qui pourraient être aménagés en logements. Des actions de sensibilisation seront menées par la Commune via le bulletin communal, des séances d'information seront organisées ainsi que des réunions individuelles de conseils avec les porteurs de projet.
- La création par la Commune (seule ou dans le cadre de partenariats avec le CPAS ou des partenariats publics/privés) de logements qui seront ensuite mis en location.

- **Localisation** : Ensemble du territoire communal

- **Porteur de projet** : Commune

- **Partenaires** : CPAS, propriétaires privés

- **Développement durable**

Environnement	Social/culturel	Economie
---------------	-----------------	----------

- **Pistes de financement** : ODR, propriétaires privés, sociétés de logements, Entrepreneurs privés, SPW Territoire, logements, patrimoine, énergie

¹¹ Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°2 – Le logement « tremplin », 2006

¹² Les Cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie, N°3 – Le logement intergénérationnel, 2006

JUSTIFICATION DU PROJET

L'évolution des chiffres de la population âgée entre 20 et 29 ans est inquiétante ; elle démontre les difficultés pour les jeunes de s'installer dans la commune (accès au logement, logement adapté à leur besoins) et de trouver de l'emploi dans ou à proximité de la commune.

Les habitants ont vraiment mis l'accent sur la difficulté d'accéder aux logements, notamment en raison de l'augmentation des prix de l'immobilier et les pressions sur le bâti houyétois entre autres via les personnes extérieures à la commune qui veulent acquérir des biens pour en faire une seconde résidence.

Or, si on veut que la commune reste un territoire vivant, il est primordial de veiller à maintenir sur le territoire les plus jeunes. Faciliter l'accès au logement est donc un défi important. Pour ce faire, il est nécessaire de soutenir la diversification de l'offre de logements afin de répondre aux attentes et besoins des jeunes et des prochaines générations.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Favoriser l'implantation et le maintien des jeunes (18-35 ans) dans le parc immobilier local
Interactions avec d'autres projets	■ 2.3 : Réaffectation et rénovation du local de Hulsonniaux ■ 2.14 : Augmentation des places d'accueil de la petite enfance

MESURES ET ACTIONS POUR CONTRIBUER À LA PERMÉABILITÉ DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Fiche : 3.3

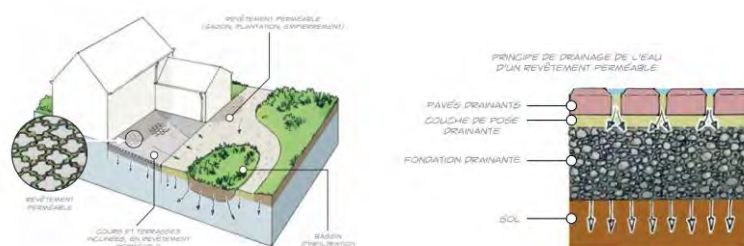
Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet permettra la mise en place de différentes actions telles que :

- La gestion différenciée des espaces publics communaux. Une attention particulière sera accordée aux espaces minéralisés tels que des places, placettes. Dans le cadre de la gestion de ces espaces, de leur valorisation, la mise en place d'une végétation et de revêtements de sol plus perméables sera privilégiée.
- L'information à la population sur les mesures à prendre pour lutter contre les inondations notamment en aménageant les abords de leur habitation avec des revêtements perméables, en créant des bassins d'infiltration, en renforçant la végétation...



Source : https://inondations.wallonie.be/files/documents_a_telecharger/GISER/SPW_TLPE_guide_inondations.pdf

- L'information et la sensibilisation des agriculteurs à la problématique des érosions des sols et des berges et lits des cours d'eau, le non-labourage des crêtes, la création de zones tampons...

■ Localisation : Ensemble du territoire communal

■ Porteur de projet : Commune

■ Partenaires : Contrat de rivière, POLLEC

■ Développement durable

Environnement

Social/culturel

Economie

■ Pistes de financement : Commune, Contrat de rivière

JUSTIFICATION DU PROJET

Le territoire houyérois, à l'instar de l'ensemble de la vallée de la Lesse, est, comme l'a montré l'épisode douloureux de juillet 2021, très sensible aux inondations. Si les principaux aléas d'inondations sont identifiés dans la vallée de la Lesse, des phénomènes d'inondations par ruissellement ou coulée sont également enregistrés dans les villages qui ne sont pas situés près de la rivière.

La question de la gestion de l'eau de pluie est donc importante. Lors de périodes de pluies intenses, il s'agit de pouvoir limiter l'augmentation du niveau de l'eau, de créer des conditions favorables à la pénétration de l'eau dans le sol ou à son écoulement doux ... Pour ce faire, la question des sols a été identifiée comme un point important par les habitants. L'implication de l'ensemble de la Commune, des habitants et des agriculteurs est envisagée dans le cadre de ce projet.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	- Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés - Améliorer la résilience face aux inondations, à la sécheresse et à la diminution de la biodiversité
Interactions avec d'autres projets	1.1 : Mise en place de mesures et actions pour améliorer la propreté publique

	■ 1.5 : Mise en place de mesures et d'actions pour protéger et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité ■ 2.8 : Mise en place d'actions en vue d'améliorer la qualité de l'eau souterraine et de surface ■ 2.13 : soutien aux placements de système de récupération d'eau et sensibilisation aux économies d'eau
--	--

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE COVOITURAGE SÉCURISÉE

Fiche : 3.4

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

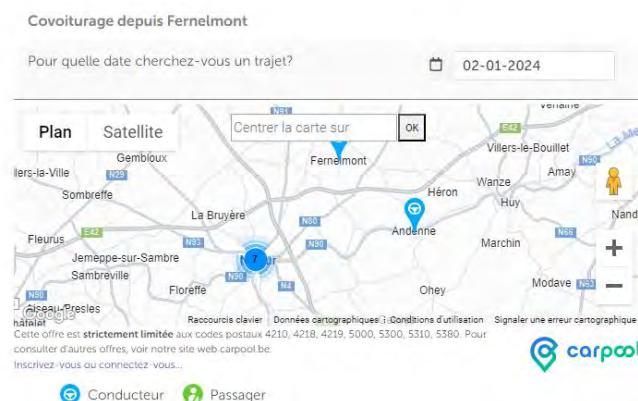
DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la création d'une zone de covoiturage à Ciergnon, à proximité de la sortie 22 de la E411, le long de la N 911 et à la jonction entre Houyet, Rochefort et Beauraing. Le projet sera mené de manière transcommunale par les communes de Houyet et de Rochefort.

L'objectif sera de créer une aire suffisamment grande que pour répondre aux besoins des citoyens qui se rendent à Namur, Bruxelles ou le Luxembourg pour travailler.

Complémentaire à l'aménagement de cette aire, le covoiturage sera soutenu par la commune qui proposera, comme d'autres communes telles que Fernelmont, un portail numérique qui permettra de voir les offres et les demandes de covoiturage.

Convaincu(e)? La commune vous soutient ! Trouvez facilement des partenaires de covoiturage pour vous lancer dans l'aventure!



A termes, les communes pourraient également solliciter auprès du TEC la mise en place d'un bus express qui ferait halte à l'aire de covoiturage.

- Localisation : Ciergnon
- Porteur de projet : Communes de Houyet et Rochefort
- Partenaires : SPW, Beauraing
- Développement durable
 - Environnement
 - Social/culturel
 - Economie
- Pistes de financement : SPW Mobilité et infrastructures

JUSTIFICATION DU PROJET

Quand on regarde la carte des aires de covoiturage en Wallonie, on constate que si l'axe Mons-Liège est largement équipé en espaces dédiés, la E411 entre Arlon et Namur, ne compte qu'une seule aire aménagée (à Namur).

Or les besoins sont réels et le covoiturage est déjà bien présent.

Ainsi, à la jonction entre Houyet, Rochefort et Beauraing, à proximité de la E411, on constate chaque matin la présence de nombreuses voitures. Ce parking qui s'est développé de manière spontanée n'est ni sécurisé, ni aménagé, ni équipé (barrière, éclairage, places délimitées, ...) et ne propose pas de places suffisantes pour répondre aux besoins des usagers.

Comme les données relatives à l'emploi l'ont démontré, la majorité des travailleurs qui vivent à Houyet doivent se déplacer en dehors de la commune pour travailler. Namur est d'ailleurs la première destination de ces travailleurs.

Selon l'enquête fédérale relative aux déplacements domicile-lieu de travail en 2021, seulement 2,4% des déplacements des wallons se font en covoiturage alors que 84,7% des déplacements se font en voiture. Afin d'encourager les citoyens à partager

leur véhicule, il est envisagé de créer un équipement spécifique qui permettrait d'organiser le covoiturage dans de bonnes conditions.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	▪ Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière
Interactions avec d'autres projets	▪ 1.3 : Mise en place d'actions en faveur d'une mobilité partagée, durable... ▪ 1.9 : Organisation d'actions afin de renforcer la sécurité routière ▪ 3.11 : Développement du maillage de liaisons lentes

ORGANISATION DE RENCONTRES ANNUELLES ENTRE ÉLUS ET HABITANTS

Fiche : 3.5

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Chaque année, des réunions seront organisées afin de permettre aux élus et aux citoyens de se rencontrer (ex : 3 par an avec une répartition géographique cohérente). Les objectifs seront clairement précisés :

- Entendre, renforcer la compréhension des décisions ;
- Entendre les besoins, les attentes, être alerté, prévenir et gérer les conflits ;
- Développer la participation à la vie locale ;
- Renforcer la confiance entre élus et habitants ;
- Créer de l'identité commune.

Chaque rencontre sera l'occasion de discuter avec les élus de manière conviviale et informelle pour partager les attentes, les envies et les préoccupations tant pour son village que pour la commune. Par ailleurs, les participant(e)s pourront discuter entre eux de leurs nouvelles propositions concrètes pour leur village. Une méthodologie et des « règles du jeu » seront clairement définies préalablement aux rencontres.

Pour assurer une participation large, la commune pourra organiser une garderie pour les enfants durant la rencontre. Une petite restauration et un drink convivial pourront également être prévus.

- Localisation : Tous les villages de la commune
- Porteur de projet : Commune de Houyet
- Partenaires : Habitants
- Développement durable
 - Environnement
 - Social/culturel
 - Economie
- Pistes de financement : Commune de Houyet

JUSTIFICATION DU PROJET

La Commune est un écosystème dans lequel chaque citoyen joue un rôle. Les citoyens sont de plus en plus demandeurs de s'impliquer dans la vie de leur commune. Tous ont une expérience qui peut être intéressante pour la dynamique locale.

Les Houyétois sont demandeurs de rencontres avec les instances communales mais également de temps d'échanges entre eux. Ce projet contribuera à permettre à tous de s'exprimer et de dialoguer avec les mandataires. Il s'agit d'un moyen parmi d'autres pour susciter l'intérêt des habitants, faciliter leur participation et mettre en place un réseau de citoyens actifs sur le territoire. Ce projet est également vu comme complémentaire à la dynamique mise en place dans le cadre de l'élaboration du présent PCDR et de la CLDR.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet"
Interactions avec d'autres projets	■ Tous les projets du PCDR qui reposent sur de l'implication citoyenne. ■ Fiche 2.4 : Accompagnement au développement d'activités par et pour les jeunes ■ Fiche 2.17 : Organisation d'activités favorisant les rencontres et créant une dynamique locale

CONSTRUCTION D'UN HALL OMNISPORT

Fiche : 3.6

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur la création d'un hall omnisport.

Le projet débutera par la réalisation d'une étude de faisabilité complète qui aura pour but de permettre et de préciser les choix de localisation, techniques et financiers. Dans ce cadre et afin de préciser les besoins, la Commune réalisera une enquête auprès des clubs et associations du territoire mais aussi des communes voisines.

L'optimisation, l'organisation, la mutualisation des espaces et des fonctions ainsi que la polyvalence du site seront les lignes de conduite à suivre.

Il conviendra dans un premier temps de définir l'infrastructure la plus appropriée afin d'apporter une réponse aux différents besoins :

- Bâtiment pour accueillir diverses activités sportives ;
- Terrains aux normes permettant l'organisation de compétitions pour différents sports.
- Un espace cafétéria où utilisateurs de la salle et leurs accompagnants mais aussi les usagers des autres fonctions (plaine de jeux, tennis, randonneurs...) pourront se rendre pour boire un verre ou manger un plat.
- La faisabilité financière et juridique de la création d'un espace « HoReCa » au sein de l'infrastructure sera également étudiée afin de pouvoir proposer aux usagers une offre de restauration de qualité et un lieu avec des périodes d'ouverture plus larges. Cet espace permettrait de renforcer l'offre de restauration globale.
- Un espace pouvant accueillir les activités sociales des clubs ou d'autres associations (repas, assemblées, réunions, festivités).
- Des vestiaires, sanitaires, espaces de stockage...

L'étude précisera les implantations possibles en prenant en compte l'accès par les différents villages de l'entité. La connexion avec les randonnées et l'offre de transports en commun, l'accessibilité en modes doux, les possibilités pour la création d'un parking... seront prises en compte.

L'ensemble du projet sera réalisé dans un esprit de développement durable. La récupération et la valorisation des eaux de pluie ainsi que la production d'énergie verte seront prises en compte. La conception du bâtiment devra également être réfléchie afin de diminuer significativement l'impact écologique de celui-ci (matériaux, design, consommables...).

La question de réaliser ce projet de manière transcommunale sera également étudiée.

Dans un second temps, le projet sera organisé selon les résultats de l'étude.

- Localisation : A définir
- Porteur de projet : Commune de Houyet
- Partenaires : Clubs sportifs existants et à venir
- Développement durable

Environnement	Social/culturel	Economie
---------------	-----------------	----------
- Pistes de financement : Commune de Houyet, Infraspports

JUSTIFICATION DU PROJET

L'offre sportive proposée actuellement sur le territoire communal étant peu diversifiée, les habitants doivent donc se rendre dans une commune voisine.

L'absence d'une infrastructure sportive polyvalente pouvant accueillir des clubs et des activités indoor allant du basket au jogga en passant par le tennis, le judo, le football en salle... justifie cette situation.

Il est important de préciser que le fait de pouvoir proposer des activités sportives sur le territoire contribue à la dynamique locale mais aussi à l'attractivité du territoire notamment vers les jeunes. La création d'un espace tel qu'un hall omnisports s'inscrit aussi dans le maintien des jeunes sur le territoire communal ; élément important vu la situation au niveau démographique.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet ■ Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise ■ Favoriser l'implantation et le maintien des jeunes (18-35 ans) dans le parc immobilier local
Interactions avec d'autres projets	■ 2.5 : Création d'espaces de rencontre et de jeux à destination des adolescents ■ Tous les projets destinés à améliorer la mobilité douce, partagée et la sécurisation des mobilités

RÉNOVATION DES VOIRIES AGRICOLES STRUCTURANTES DANS UNE OPTIQUE DE COHABITATION ENTRE MODES ACTIFS ET CHARROIS AGRICOLES

Fiche : 3.7

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à rénover certaines voiries agricoles en vue de garantir aux agriculteurs l'accessibilité aux terres et aux usagers des modes doux une pratique agréable et sécurisée.

Dans un premier temps, il conviendra d'identifier les voiries qui peuvent jouer un rôle dans le soutien à la mobilité douce. Ainsi, les voiries connectées au RAVeL, celles qui proposent des liaisons entre les villages, celles connectées à des pôles de services et d'activités... seront retenues.

Les fonctions de ces voiries seront précisées : charroi agricole, charroi forestier, véhicules liés à l'entretien d'équipements tels que les éoliennes... Ensuite, les travaux seront précisés en fonction des voiries retenues et de leur usage.

La rénovation devra permettre de proposer une cohabitation harmonieuse entre les usagers. Au niveau technique de rénovation, une des solutions possibles sera notamment la mise en œuvre d'une bi-bandes en béton composée d'une bande enherbée ou damée. Cette technique présente l'avantage de ne nécessiter que peu d'entretien ; de permettre l'accessibilité aux cyclistes, piétons, cavaliers et charroi agricole tout en dissuadant les automobilistes d'emprunter ce chemin ; de s'intégrer au paysage ; de réduire la surface d'imperméabilisation du sol ; de réduire l'effet de barrière pour la faune.

- Localisation : A définir
- Porteur de projet : Commune de Houyet
- Partenaires : Agriculteurs, exploitants forestiers
- Développement durable

Environnement

Social/culturel

Economie

- Pistes de financement : SPW Agriculture, ressources naturelles et environnement

JUSTIFICATION DU PROJET

Le diagnostic a montré que la mobilité piétonne et vélo à Houyet est encore trop perçue sous l'angle touristique. Il est vrai que la densité de routes régionales, le relief du territoire et les fortes pentes au départ de Houyet vers les villages peuvent être un frein. Mais le développement des vélos électriques, les crises énergétiques et environnementales sont aussi des opportunités pour impulser de nouveaux comportements. La Commune a bien compris la nécessité de proposer des voies adaptées à la pratique des modes doux dans une optique de déplacement fonctionnel et touristique. Ainsi, la création de nouvelles liaisons douces vers Beauraing et Dinant est en cours. Afin de renforcer le réseau doux, il a été proposé d'intégrer des voiries agricoles. Cependant, ces voies sont souvent peu accueillantes pour les promeneurs, cyclistes ou autres utilisateurs de modes doux. La sécurité des usagers et la cohabitation avec les charrois agricoles sont parfois complexes. L'objectif est donc d'aménager ces voiries afin de créer les conditions optimales pour les fonctions agricoles et le déplacement doux.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière
Interactions avec d'autres projets	■ 1.3 : Mise en place d'actions en faveur d'une mobilité partagée, durable... ■ 1.9 : Organisation d'actions afin de renforcer la sécurité routière ■ 2.20 : Création de la liaison lente Anseremme – Houyet ■ 3.11 : Développement du maillage de liaisons lentes

AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL DE DÉPÔT ÉPICERIE

Fiche : 3.8

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour ambition de soutenir la création d'un dépôt épicerie sur le territoire communal.

Au niveau de la création de l'épicerie, la piste à privilégier est celle de la mise à disposition d'un espace aménagé par la Commune à une coopérative de commerçants, producteurs, artisans. De nombreuses initiatives de ce type ont vu le jour en Wallonie. Ainsi, à Nassogne ou encore à Aywaille, des épiceries coopératives bio et locales ont été aménagées.

Le bâtiment retenu pour accueillir cette épicerie sera valorisé par la Commune. Le bâtiment devra être accessible. Des espaces de stationnement vélos et voitures seront prévus et seront situés dans un endroit visible.

Pour soutenir ce projet, les habitants seront invités à devenir des « consom'acteur » en soutenant financièrement le projet via un Crowdfunding ou en prenant des parts dans le projet de la coopérative.

- Localisation : A définir
- Porteur de projet : Commune de Houyet
- Partenaires : Producteurs locaux, CPAS, Tiers-lieux
- Développement durable
 - Environnement
 - Social/culturel
 - Economie
- Pistes de financement : Commune, ODR

JUSTIFICATION DU PROJET

Comme mentionné dans le diagnostic, l'offre de commerces locaux sur le territoire communal est très faible. Même le village de Houyet n'a plus de commerces alors que celui-ci voit des dizaines de milliers de personnes passer chaque année. Les habitants se voient donc contraints de se déplacer en dehors de leur territoire pour pouvoir effectuer leurs achats.

Vu le manque de transports en commun, il est presque impossible pour les habitants de se déplacer s'ils ne disposent pas d'une voiture.

De nombreux habitants, notamment les seniors, souffrent ainsi d'un manque de services de proximité. Le maintien de commerces de proximité permettra de maintenir les seniors à domicile plus longtemps et aux personnes isolées de sortir de leur isolement en maintenant un lien social (papote).

C'est pourquoi, les citoyens ont émis le souhait de soutenir la création d'un commerce de type épicerie.

Les citoyens ont également signalé que le marché de producteurs locaux qui se tient à Hour durant l'été pourrait être une bonne base pour organiser ce projet et encore renforcer la consommation de produits locaux.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Accompagner et structurer l'offre et la demande pour augmenter la consommation locale par la population ■ Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
Interactions avec d'autres projets	■ 1.2 : Mise en place d'actions de promotion et de visibilité des entreprises et produits locaux ■ 2.10 : Création d'un commerce ambulant

RECONSTRUCTION D'UN MONUMENT - CHANTIERS JEUNES

Fiche : 3.9

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour vocation de proposer aux jeunes Houyétois des chantiers participatifs à la restauration, la reconstruction de monuments, d'éléments patrimoniaux. Ces chantiers ont une double mission :

- Ils visent les valeurs humaines, la compréhension et le respect de son environnement, l'entraide, la réalisation d'actions concrètes au service de l'intérêt collectif. Ils montrent qu'au travers d'un échange collectif et d'un travail à réaliser, une cohésion de groupe se construit, des compétences s'acquièrent, comme l'autonomie, la responsabilisation. Des jeunes citoyens s'engagent et montrent leur volonté de participer activement à la vie locale.
- Ils permettent de redonner vie et sens au patrimoine local.

Concrètement, deux chantiers seront proposés par an.

L'encadrement des jeunes sera pris en charge

par un animateur et des personnes responsables des aspects techniques.

Les citoyens ont émis l'idée qu'un des chantiers organisé permette de valoriser la halte d'Ardenne, lieu historique et patrimonial important pour les Houyétois.

Actuellement à Gesves, les jeunes avec l'appui

de la commune, ont réalisé un chantier participatif pour la rénovation d'une chapelle. Vu le succès d'autres chantiers pourraient voir le jour. En plus, de la sensibilisation au patrimoine, cela permet de développer des compétences manuelles.

- Localisation : Ensemble du territoire – lieux précis à définir
- Porteur de projet : Commune de Houyet
- Partenaires : Jeunes, Eté Solidaire, Qualité Village Wallonie
- Développement durable
 - Environnement
 - Social/culturel
 - Economie
- Pistes de financement : Commune, SPW Patrimoine

JUSTIFICATION DU PROJET

La patrimoine houyétois est un des points forts du territoire. Châteaux de Ciergnon, de Vêves, Halte d'Ardenne mais aussi églises et villages de caractère et 258 éléments repris à l'inventaire du petit patrimoine sont quelques-unes des richesses patrimoniales que l'on retrouve sur le territoire. Les Houyétois accordent beaucoup d'importance et d'attention à leur patrimoine.

La CLDR a d'ailleurs retenu en Lot 1 divers projets destinés à valoriser ce patrimoine.

Afin que les jeunes générations comprennent également l'importance de préserver ses éléments qui font l'histoire de Houyet, les citoyens ont proposé d'impliquer les plus jeunes dans des actions concrètes de valorisation d'éléments du patrimoine.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés ■ Mobiliser les 12-20 ans dans la dynamique villageoise
Interactions avec d'autres projets	■ 1.5 : Mise en place de mesures et actions afin de protéger et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité ■ 1.6 : Préservation et restauration du petit patrimoine bâti ■ 2.4 : Accompagnement au développement d'activités par et pour les jeunes

RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE DE HOUYET

Fiche : 3.10

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet concerne la rénovation du presbytère et plus particulièrement du local annexe situé au rez-de-chaussée et l'étage du bâtiment principal afin de pouvoir accueillir d'autres activités sociales et économiques à destination des habitants.

Les travaux seront menés en prenant en compte :

- Les besoins des activités qui seront accueillies. On peut notamment penser au Repair café, un espace de rencontres, d'ateliers créatifs...
- La volonté d'inscrire le bâtiment dans une politique énergétique durable ;
La nécessité de réduire la consommation d'eau et de récupérer les eaux de pluie.

- Localisation : Village de Houyet – Ancien presbytère
- Porteur de projet : Commune de Houyet
- Partenaires : CPAS, associations locales, Repair café
- Développement durable
 - Environnement
 - Social/culturel
 - Economie
- Pistes de financement : Commune, ODR

JUSTIFICATION DU PROJET

Depuis 2021, le presbytère de Houyet s'est doté d'une nouvelle fonction d'économie sociale et durable. Ainsi, une épicerie sociale et une donnerie ont été aménagées dans une partie du bâtiment.

Le développement de ces nouveaux services combinés à la création d'un tiers-lieu dans le bâtiment de la gare permet de renforcer l'offre de services en milieu rural.

Dans le cadre du PCDR, divers projets destinés à proposer de nouveaux services ont été proposés par les citoyens (Repair Café par exemple). Ceux-ci pourraient tout à fait s'implanter au sein du presbytère et ainsi être complémentaire aux activités déjà présentes. La centralisation des services au sein du village de Houyet permettra également de donner à la localité une fonction de pôle central qui manque actuellement à la commune.

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Diminuer le nombre d'espaces inoccupés, non entretenus ou non intégrés au patrimoine bâti et naturel local en impliquant les pouvoirs publics et les privés ■ Accompagner et structurer l'offre et la demande pour augmenter la consommation locale par la population
Interactions avec d'autres projets	■ 2.18 : Création d'un Repair Café ■ 3.8 : Aménagement d'un local de dépôt épicerie

DÉVELOPPEMENT DU MAILLAGE DE LIAISONS LENTES

Fiche : 3.11

Priorité : Lot 3

Version initiale : 02/05/2024

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet va permettre de renforcer le maillage de liaisons lentes en aménageant des voies sécurisées pour les piétons et vélos :

- Du village de Hulsonniaux vers la gare de Gendron : créer une voie sécurisée pour les piétons et les vélos entre Hulsonniaux et Gendron : la route régionale est dangereuse et n'incite pas la prise du vélo
- Des villages de Mesnil Eglise et Finnevaux pour rejoindre la route régionale par laquelle passe le bus
- De Celles vers Gendron gare

Le réseau sera précisé dans le cadre de la mise en œuvre de cette fiche. Le maillage intégrera également le développement de l'aire de covoiturage, la création de nouveaux pôles de services, de commerces... et veillera à créer des connexions vers ceux-ci.

- Localisation : Ensemble du territoire

- Porteur de projet : Commune de Houyet

Partenaires : SPW, GT mobilité

- Développement durable

Environnement

Social/culturel

Economie

- Pistes de financement : Commune, ODR, SPW,

JUSTIFICATION DU PROJET

A Houyet, comme dans beaucoup d'autres communes rurales, le nombre de voitures sur le territoire communal est en constante augmentation depuis 10 ans bien que près d'un ménage sur cinq ne dispose pas de voiture.

Le diagnostic a mis en avant le fait que la mobilité automobile est facilitée par la bonne desserte du territoire par l'autoroute et les routes régionales.

Les changements environnementaux et sociétaux impliquent de soutenir un changement de comportement en matière de déplacement. Si la présence de deux gares contribue à soutenir les déplacements ferroviaires vers les pôles voisins, l'offre trop peu dense et structurée du TEC ne permet pas d'encourager une mobilité partagée au sein du territoire.

Notons encore que les caractéristiques géographiques et routières du territoire sont des éléments qui pénalisent le développement important des modes doux fonctionnels.

Avec le développement des vélos électriques notamment, le nombre d'utilisateurs est appelé à augmenter de manière significative au cours des prochaines années. Le groupe de travail mobilité composé de membres de la CLDR et d'acteurs sensibilisés à la mobilité a donc émis le souhait que le réseau lent existant soit renforcé par la création de liaisons vers les villages, pôles...

LIEN AVEC LA STRATEGIE DU PCDR

Objectifs concernés	■ Développer les déplacements partagés et doux afin que la population modifie ses comportements en la matière
Interactions avec d'autres projets	■ 1.3 : Mise en place d'actions en faveur d'une mobilité partagée, durable... ■ 1.9 : Organisation d'actions afin de renforcer la sécurité routière ■ 2.20 : Création de la liaison lente Anseremme – Houyet ■ 3.7 : Rénovation des voiries agricoles structurantes dans une optique de cohabitation entre modes actifs et charrois agricoles

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL – COMMUNE HOUYET

Partie 5 : Fiches Projets

Version	02/05/2024
---------	------------

Maître d'œuvre	Commune de Houyet
----------------	-------------------

Auteur de projet	Un Tour d'Avance
------------------	------------------
